Mise à jour de l'État des lieux et bilan du plan d'action de l'Agenda 21 local de Saint-Félicien

Présenté à la

Ville de Saint-Félicien

Par

Sébastien Bédard
Stagiaire Agenda 21

Septembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 4

1.1. MISE EN CONTEXTE 4
1.2. DESCRIPTION DE L'AGENDA 21 DE SAINT-FÉLICIEN 4
1.3. MANDAT OCTROYÉ 7
1.4. MÉTHODOLOGIE 7

2. MISE À JOUR DES INDICATEURS 11

2.1. BARÈME D'ÉVALUATION 11
2.2. INDICATEURS NON RÉCENCÉS 12
2.3. RÉVISION DES INDICATEURS 12

3. PRINCIPAUX CONSTATS 17

3.1. TENDANCES OBSERVABLES SUR LE TERRITOIRE 17
3.2. RÉVISION DES ENJEUX 25
3.3. PROPOSITION D'INDICATEURS DE SUIVI 26

4. BILAN DU PLAN D'ACTION 28

4.1. MÉTHODOLOGIE 28
4.2. PRÉSENTATION DU BILAN 29
4.3. BILAN DES PROJETS CITOYENS 111
4.4. SUIVI GÉNÉRAL 112
4.5. PRINCIPAUX CONSTATS 113

5. RECOMMANDATIONS 116

6. PROCHAINES ÉTAPES 121

BIBLIOGRAPHIE 122

Liste des tableaux

Tableau 1	Modifications apportées aux indicateurs	P.13
Tableau 2	Mise à jour de l'État des lieux-sommaire	P.14
Tableau 3	État d'avancement du plan d'action	P.29

Liste des annexes

Annexe 1	Mise à jour des indicateurs de l'État des lieux

1. INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

La ville de Saint-Félicien a été l'une des premières municipalités au Québec à se doter d'un Agenda 21 local. Après quelques années de réflexion sur les enjeux du développement durable, le plan d'action d'Agenda 21 a été adopté le 8 mars 2007 par le Conseil municipal. Ce dernier visait à planifier le développement de la Ville en tenant compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux. Cette démarche, basée sur la participation citoyenne, a permis à Saint-Félicien d'être à l'avant-garde dans la mise en place du développement durable au Québec.

Ce rapport présente l'état d'avancement du plan d'action de l'A21L après quatre ans de mise en œuvre ainsi que la mise à jour des indicateurs de l'État des lieux. Cette mise à jour des indicateurs révèle d'ailleurs l'émergence de nouveaux enjeux auxquels Saint-Félicien devra s'attaquer au cours des prochaines années. Enfin, diverses recommandations sont proposées concernant les suites à donner à la démarche.

1.2 Description de l'Agenda 21 de Saint-Félicien

Afin de bien comprendre la démarche félicinoise, il s'avère important de présenter brièvement l'historique du projet, les motivations à l'origine de celui-ci et les grandes lignes du plan d'action.

En premier lieu, l'idée de mettre en place ce projet est venue d'un groupe de chercheurs issu de divers milieux qui ont approché les élus municipaux de l'époque afin d'implanter un projet pilote sur le territoire félicinois. À cette époque, aucun plan d'action agenda 21 n'avait encore été mis en place au Québec. Ainsi, Saint-Félicien et la municipalité de Sorel-Tracy ont été choisis afin d'implanter cette démarche novatrice au Québec. Plusieurs raisons motivaient cet intérêt envers Saint-Félicien, notamment la présence du Zoo sauvage, la technique en milieu naturel offerte au Cégep de la municipalité et le futur projet d'Écoparc industriel. La communauté démontrait donc déjà une certaine préoccupation face au développement durable. Cependant, avant de convaincre les élus

de la municipalité, les initiateurs du projet ont dû travailler très fort pour influencer les décideurs et la communauté du bien-fondé de cette démarche. Dans le cas de St-Félicien, l'étape de prédémarrage a duré près de trois ans incluant la recherche de financement et pour assurer l'engagement de la municipalité (Gagnon et Arth, 2007). Le projet a donc débuté en 2005 grâce à une subvention du Fond d'action québécois pour le développement durable et une contribution de 20 000 dollars de la municipalité. À l'époque, la municipalité voyait le projet comme un moyen de rapprocher le conseil de ville avec les attentes et les préoccupations des citoyens. De plus, à la suite du démarrage du projet, les motivations ont évolué vers une participation accrue des citoyens dans le développement local ainsi que l'intégration des principes du développement durable dans la planification et dans la prise de décisions (Martin et Gagnon, 2007). Plus précisément, ce plan d'action avait pour buts :

- D'initier un changement dans la façon de faire et de voir de la population, des organisations et de la municipalité;
- De permettre aux citoyens de s'impliquer dans la réalisation d'actions visant l'atteinte des objectifs de l'A21L;
- D'intégrer les objectifs de l'A21L dans les outils de planification et de gestion;
- De maintenir un climat d'épanouissement et un environnement exceptionnel tout en assurant le développement;
- D'assurer la pérennité de la démarche.

Afin d'élaborer le plan d'action, plusieurs étapes ont été nécessaires. La première étape de la démarche a été de réaliser le diagnostic territorial de la municipalité par rapport aux enjeux de développement durable spécifiques à la communauté. Ce document a permis d'analyser les forces et les faiblesses de la municipalité et de présenter un état de la situation par rapport aux problématiques félicinoises. Ensuite, afin de piloter la démarche, un comité de parrainage composé de citoyens a été mis en place et quelques consultations publiques ont été tenues auprès de la population afin d'élaborer un plan

d'action. Le plan d'action d'Agenda 21 félicinois a été adopté le 8 mars 2007 par le Conseil municipal.

Élaboré autour de huit enjeux spécifiques, le plan d'action comprenait 46 objectifs et 104 actions à réaliser par les acteurs responsables identifiés pour assurer la mise en œuvre. Les objectifs associés aux enjeux découlaient d'une part du diagnostic de l'état du développement durable à Saint-Félicien et d'autre part des interventions et des échanges lors des séances d'informations et des consultations publiques tenues.

Afin d'assurer le suivi, un comité composé de personnes représentatives des trois dimensions centrales du développement durable, soit le social, l'économique et l'environnemental, avait été formé à la suite de l'adoption du plan par les élus municipaux. Cependant, la disparition graduelle de ce comité a provoqué un relâchement concernant le suivi du plan et une diminution de la mobilisation de la communauté face à ce projet collectif.

Le mandat de ce comité était d' :

- Assurer un suivi à l'avancement du plan d'action de l'Agenda 21L;
- Identifier des pistes de sensibilisation et de participation des citoyens à l'Agenda;
- Proposer des indicateurs de mesure afin de suivre l'évolution des propositions;
- Répondre au mandat que peut lui confier le Conseil de Ville

1.3 Mandat octroyé

Le premier mandat consistait, dans un premier temps, à faire la *mise à jour des indicateurs de l'état des lieux* de la communauté de Saint-Félicien élaboré en 2005 par Emmanuelle Arth et Christiane Gagnon (UQAC). Ce document est un portrait synthèse des caractéristiques de la municipalité selon les enjeux de développement durable documentés à l'aide d'indicateurs. Après quelques années de mise en œuvre, il était donc pertinent de porter un regard sur l'évolution des différents indicateurs ciblés en 2005 depuis la mise en place du plan d'action. La seconde partie de ce premier mandat consistait à *effectuer le bilan des réalisations depuis 2007, d'examiner la mise en œuvre* et de déterminer les *impacts* engendrés par les actions mises en place. L'un des buts principaux de ce bilan était de vérifier si les actions réalisées dans le cadre du plan d'action ont provoqué des améliorations au point de vue social, environnemental et économique à l'échelle du territoire de la municipalité. (Thuillier, Gagnon et Waaub, 2007). Ces deux premières étapes ont donc permis d'examiner les résultats obtenus jusqu'à présent, d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et de faire des recommandations sur le contenu de la seconde phase de l'agenda 21 félicinois qui sera mise en branle d'ici quelques mois.

1.4 Méthodologie

Afin de réaliser l'ensemble des tâches prévues à ces mandats, plusieurs techniques de collecte de données ont été utilisées. Plus précisément, nous avons fait appel à trois techniques de collecte de données.

Analyse documentaire

La première technique utilisée a été *l'analyse documentaire.* Celle-ci a permis de repérer et de colliger les informations sur l'avancement des interventions prévues au plan d'action et de mettre à jour les indicateurs de l'état des lieux de la communauté. Voici les documents qui ont été examinés en profondeur durant le stage : les politiques municipales félicinoises, plusieurs procès-verbaux du Conseil de Ville, les comptes rendus des quinze rencontres du comité de suivi et les rapports qu'il a produit (2007 à

2009), les documents présentés sur le Site Internet, le bulletin municipal Le Flambeau (2006 à 2011), le matériel issu du premier plan d'action (État des lieux, PowerPoint, communiqués de presse, grille d'analyse des projets, etc.), quelques documents financiers, la majorité des articles parus dans les journaux locaux concernant les réalisations de la municipalité au cours des dernières années et finalement les statistiques concernant le territoire félicinois.

Avantages et limites de l'instrument de collecte

Le principal avantage de cette technique réside dans le fait que nous avons pu mieux comprendre l'évolution et les actions réalisées par la municipalité en se référant à la documentation qui avait été accumulée par les acteurs responsables. Par exemple, les comptes rendus des rencontres du comité de suivi qui ont été examinés ont permis d'obtenir de nombreuses informations sur la mise en œuvre du plan d'action et sur les problèmes rencontrés. Cependant, il est important de noter qu'avant d'utiliser ces documents, un examen critique de ceux-ci a été effectué afin de s'assurer de la pertinence, de la crédibilité et de la fidélité des propos retrouvés dans ceux-ci. Cette technique a également comme avantage d'être peu onéreuse étant qu'elle ne nécessitait aucun coût d'accès.

Cependant, la disponibilité des données s'est avérée une limite importante de cet outil de collecte. En effet, il a été difficile d'obtenir certaines statistiques concernant le territoire félicinois car, au Québec, celles-ci sont plutôt répertoriées par région administrative. Par ailleurs, les données du Recensement 2011 ne seront disponibles qu'en 2012 ce qui a occasionné quelques problèmes lors de la mise à jour des indicateurs de l'état des lieux félicinois. Ainsi, nous n'avons donc pas pu mettre à jour plusieurs des indicateurs ce qui nous a empêché de pouvoir juger si les actions mises en place ont eu un impact sur la communauté. Il sera donc intéressant d'effectuer prochainement une nouvelle mise à jour des indicateurs à l'aide des données du nouveau recensement afin de juger adéquatement les impacts engendrés. Enfin, le pouvoir explicatif de cet instrument s'avère une autre limite à prendre en considération.

En effet, les documents ne peuvent pas nous fournir des explications concernant le contenu retrouvé dans ceux-ci. Ainsi, dans certains cas, il aurait été intéressant d'avoir de plus amples informations concernant les écrits afin d'approfondir les sujets et pour mieux comprendre le contexte dans lequel ils ont été écrits.

Entrevue

La seconde technique qui a été utilisée a été l'entrevue semi-dirigée. Ce type d'entrevue est défini comme une :

> Interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (Savoie-Jajc, cité dans Gauthier, 2009).

Celles-ci visaient trois objectifs spécifiques : compléter et valider les données recueillies avec l'analyse documentaire, identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'action et pour demander l'opinion des employés municipaux par rapport au deuxième plan d'action.

Ainsi, huit personnes issues du conseil municipal et des différents services municipaux ont été rencontrées au cours du stage. Un guide d'entretien a été préalablement élaboré afin de structurer efficacement celles-ci. Ce dernier a d'ailleurs été a été adapté selon les personnes rencontrées, car chacune d'elles avaient des actions spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action. Les entrevues ont duré approximativement une heure et demie et celles-ci ont été effectuées dans le bureau des personnes rencontrées. Enfin, les informations obtenues ont été intégrées au bilan et utilisées dans le cadre des recommandations concernant le deuxième plan d'action.

Avantages et limites de l'instrument de collecte

L'un des avantages de cette technique a été d'obtenir l'avis de plusieurs personnes sur la démarche. Ensuite, la flexibilité de l'outil est un autre avantage car nous avons pu

adapter le guide d'entretien selon les personnes rencontrées. Les entrevues ont également permis de donner une visibilité importante aux prochaines étapes qui seront réalisées auprès des employés rencontrés. Ainsi, les personnes rencontrées savent maintenant qu'il y aura relance de la démarche sous peu et que leur participation s'avèrera importante.

Cependant, la principale limite de cette technique est liée au contexte où se sont déroulées les rencontres. En effet, les entrevues ont été réalisées à l'Hôtel de Ville ce qui a influencé d'une certaine manière les réponses des personnes interviewées. Le nombre de personnes rencontrées est également une autre limite à prendre en considération. En effet, étant donné les horaires plutôt chargés de plusieurs d'entre eux, il a été parfois difficile de réaliser des entrevues avec ces derniers. Par ailleurs, il est important de noter que le stage a été réalisé lors de la période estivale donc plusieurs employés étaient en vacances. Ensuite, les nombreux changements réalisés au niveau administratif (retraite, départ, mise à pied, restructuration, etc.) depuis l'adoption du plan en 2007 ont également constitué une limite importante car plusieurs des responsables ne travaillent plus pour la municipalité. Enfin, il aurait été opportun de rencontrer davantage de personnes afin d'avoir un portrait plus complet de la démarche félicinoise, cependant le facteur temps et l'ampleur des mandats ne nous ont pas permis de le faire.

Étalonnage

Ensuite, l'étalonnage a été une autre technique utilisée dans le cadre du stage. En effet, nous estimons que dans un esprit d'apprentissage, il était important d'examiner ce qui a été réalisé dans les autres villes afin de s'inspirer des projets innovateurs. Par exemple, la ville de Baie-St-Paul, qui a également mis en place un Agenda 21 local, a fait le bilan de son plan d'action et la mise à jour de son diagnostic en 2010. Nous nous sommes donc inspirés fortement de la manière dont le consortium GENIVAR-Centre québécois de développement durable (CQDD) a procédé afin de réaliser le bilan de l'Agenda 21 de cette municipalité (format, barème de mesure, indicateurs, etc.). Il s'agit

d'un fait intéressant, car cette municipalité s'était grandement inspirée de l'état des lieux de Saint-Félicien pour faire son diagnostic territorial en 2005. Il y a donc un transfert de connaissances entre les deux municipalités dans plusieurs étapes de la démarche. Par ailleurs, nous avons également examiné les plans d'action de développement durable de quelques villes (Valleyfield, Terrebonne, etc.).

Avantages et limites de l'instrument de collecte

L'avantage de cette technique a été de trouver des pratiques novatrices réalisées dans les autres villes québécoises sensibles au développement durable. De plus, cette technique n'a occasionné aucun coût car les documents examinés se retrouvaient sur le site Internet des municipalités.

Cependant, la principale limite vient du fait que chaque municipalité fait face à des spécificités particulières. Il était donc important d'adapter les idées identifiées ailleurs selon les caractéristiques félicinoises.

2. MISE À JOUR DES INDICATEURS

Cette deuxième section présente une mise à jour des indicateurs de l'État des lieux de Saint-Félicien de 2005. Afin de compléter ce portrait de la situation, quelques nouveaux indicateurs y ont été ajoutés (voir les indicateur à l'annexe 1).

2.1 Barème d'évaluation de l'état de la situation

Le tableau 1 présente le sommaire des indicateurs utilisés pour faire le portrait du territoire. Ce sommaire est basé sur la *cadre méthodologique pour une cueillette des données en vue de l'A21 local* produit en 2005 (copie annexe 2). Afin de faciliter la lecture, un code de couleur inspiré du bilan de Baie-St-Paul est utilisé pour déterminer les tendances observables sur le territoire félicinois. Les données utilisées afin d'effectuer cette mise à jour proviennent des divers documents examinés lors de l'analyse documentaire et les entrevues. Enfin, les tendances observées ont été validées

par la municipalité afin de s'assurer de l'exactitude de celles-ci. Par ailleurs, il est important de noter que quelques indicateurs n'ont pas été mis à jour car les données n'étaient pas ou plus disponibles.

Voici le barème utilisé afin de rendre compte de l'état de la situation pour les indicateurs. :

Vert	**Tendance positive, la situation observée est jugée satisfaisante**
Jaune	**Situation à surveiller et potentiellement problématique**
Rouge	**Situation problématique qui doit faire l'objet de mesures**
Gris (ND)	**Information non disponible ou absence de constat**

Source : Mise à jour et bilan du plan d'action Agenda 21 de Baie-Saint-Paul, p. 4

2.2 Indicateurs non recensés

Il est important de noter que quelques indicateurs n'ont pas été mis à jour car les données n'étaient pas ou plus disponibles. Voici les indicateurs qui ont été retirés du cadre méthodologique de 2005 :

- Répartition de la population
- Densité de la population par AD
- Évolution de la productivité des superficies agricoles
- Débit de circulation des véhicules lourds sur le réseau routier supérieur
- Évolution des reproducteurs de ouananiches
- Vente de MW/h
- Revenu moyen des aînés
- Taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans
- Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans
- Taux de pratique d'une activité physique
- Taux de nouveau-nés avec faible poids à la naissance

2.3 Révision des indicateurs entre 2005 et 2011

Des modifications apportées par Statistique Canada au niveau de quelques indicateurs nous ont obligés d'apporter certaines modifications au cadre méthodologique de 2005 (voir cadre en annexe 2). Par ailleurs, quelques indicateurs ont été ajoutés afin de permettre une analyse plus complète de la situation félicinoise.

Plusieurs de ces nouveaux indicateurs proviennent du cadre méthodologique de l'État des lieux de Saguenay réalisé par Christiane Gagnon et Antoni Cormier (UQAC) en 2010. Le présent tableau présente les modifications et les ajouts.

Tableau 1 Modifications apportées aux indicateurs/ ajouts

Indicateur utilisé en 2005	Modification/ajout opérée en 2011
	Âge médian de la population
	Nombre d'étudiants au Cégep
	Superficie de la fonction résidentielle
	Superficie de la fonction commerciale
	Superficie de la fonction industrielle
	Densité de la population au kilomètre
	Consommation d'eau potable
	Nombre d'avis d'interdiction d'arrosage
	Nombre de bris d'aqueduc annuel
Revenu annuel moyen	Revenu annuel médian
	Revenu annuel médian des ménages,
	Revenu annuel moyen des ménages
	Nombre d'entreprises par secteur d'activité
	Nombre d'entreprises d'économie sociale
	Achalandage touristique au BIT
	Participation aux séances du Conseil
	Nombre de comités impliquant des citoyens
Salaire moyen H/F	Revenu annuel médian des H/F
	Situation financière de la Ville
	Endettement total net à long terme per capita
	Valeur moyenne des résidences
	Loyer moyen des appartements
	Perception de l'état de santé des félicinois
	Opinions des citoyens envers la municipalité

Tableau 2 : Mise à jour du diagnostic du territoire-sommaire des indicateurs

Enjeu	Paramètres (2005)	Indicateurs (2011)	Sources	Constat
Enjeu 1 **Redressement de la décroissance démographique**	Évolution de la taille de la population	Variation de la population	Statistique Canada, Ville de Saint-Félicien	J
		Mobilité de la population	Statistique Canada	J
		Nombre étudiant Cégep	Ministère éducation	J
	Âge de la population	Âge médian	Statistique Canada	R
		Répartition de la population par groupes d'âge	Statistique Canada	R
		Variation de la population par groupes d'âge	Statistique Canada	R
	Niveau de scolarité	Répartition de la population selon le plus haut niveau de scolarité atteint	Statistique Canada	J
	Répartition de la population entre le rural et l'urbain	Répartition de la population	Statistique Canada	ND
		Densité de la population	Statistique Canada	ND
Enjeu 2 **Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable**	Étalement urbain	Évolution des nouvelles constructions	Ville de Saint-Félicien	J
		Superficies de territoire développé ou non	Ville de Saint-Félicien	V
		Superficie résidentielle	Ville de Saint-Félicien	R
	Étalement urbain et cohabitation avec l'agriculture	Évolution de la productivité des superficies agricoles	MAPAQ	ND
		Variation des surfaces cultivées	MAPAQ	V
	Reconversion des résidences secondaires en résidences principales	Localisation des résidences secondaires transformées en résidences principales	Ville de Saint-Félicien	J
		Nombre de résidences secondaires transformées en résidences principales	Ville de Saint-Félicien	J
Enjeu 3 **Transport urbain non centré sur la voiture**	Sécurité routière	Débit de circulation des véhicules lourds sur le réseau routier supérieur	MTQ	V
	Utilisation de la voiture	Modes de transport pour se rendre au travail	Statistique Canada	J
		Présence d'initiative de covoiturage	Ville de Saint-Félicien	V

	Modes alternatifs de transport urbain	Présence d'un service de transport en commun	Pages jaunes	V
		Nombre de kilomètres de pistes cyclables	Ville de Saint-Félicien	V
Enjeu 4 **Gestion intégrée de l'environnement**	Qualité des eaux de la rivière Ticouapé	Qualité des eaux de surfaces de la rivière Ticouapé	Ministère environnement, étude	R
	Eau potable de qualité	Nombre d'avis à bouillir l'eau	Ville de Saint-Félicien	V
		Types de traitements effectués	Ville de Saint-Félicien	V
		Nb. d'avis interdiction d'arrosage émis	Ville de Saint-Félicien	R
		Consommation eau potable	Ville de Saint-Félicien	J
	Politiques municipales en matière de protection de l'environnement	Exemples de projet de conservations de l'environnement	Ville de Saint-Félicien	J
		Réglementation particulière du plan d'urbanisme	Ville de Saint-Félicien	R
	Protection de la faune	Évolution des reproducteurs de ouananiches des principales rivières de reproductions	Ville de Saint-Félicien	ND
	Croissance de la consommation d'électricité	Vente de MW/H (Variation de la consommation d'électricité)	Hydro-Québec	ND
Enjeu 5 **Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités**	Taux de chômage	Taux de chômage	Statistique Canada, Ville de Saint-Félicien	V
		Taux d'activité	Statistique Canada	V
	Disparité spatiale selon les revenus	Revenu annuel médian	Statistique Canada	V
	Diversité du marché de l'emploi	Répartition de la population selon le type de profession	Statistique Canada	V
		Répartition de la population selon le type d'industries	Statistique Canada	V
		Entreprises qui emploient le plus de personnes	RHDC-C	J
		Nb. d'entreprises économie sociale	CLD	V
	Répartition des lieux de travail	Répartition des lieux de travail	Statistique Canada	J
Enjeu 6 **Gouvernance locale et**	Répartition politique selon le sexe et l'âge	Composition du Conseil municipal	Ville de Saint-Félicien	R
	Participation aux	Taux de participation aux élections municipales	Ville de Saint-Félicien	J

participation civique	élections municipales et aux dossiers locaux	Participation des citoyens aux audiences du BAPE	Ville de Saint-Félicien	**V**
		Taux de participation aux séances du conseil	Ville de Saint-Félicien	**R**
Enjeu 7 **Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique**	Partage des emplois	Taux d'emploi/ femmes	Statistique Canada	**J**
		Taux d'emploi/ hommes	Statistique Canada	**V**
		Taux d'activité/ femmes	Statistique Canada	**J**
		Taux d'activité/ hommes	Statistique Canada	**J**
		Taux de chômage/femmes	Statistique Canada	**V**
		Taux de chômage/hommes	Statistique Canada	**V**
		Taux de familles monoparentales dont le chef de famille est une femme	Statistique Canada	**J**
		Revenu médian des hommes	Statistique Canada	**J**
		Revenu médian des femmes	Statistique Canada	**J**
		Salaire moyen des aînés	Statistique Canada	**ND**
		Taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans	Statistique Canada	**ND**
		Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans	Statistique Canada	**J**
		Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans	Statistique Canada	**ND**
	Vie communautaire	Liste des OSBL	Ville de Saint-Félicien	**V**
	Infrastructures culturelles et de loisirs	Liste des infrastructures culturelles et de loisirs	Guide touristique SLSJ, Ville de Saint-Félicien	**V**
	Répartition des investissements municipaux	Répartition des dépenses de fonctionnement	Ville de Saint-Félicien	**ND**
		Répartition des dépenses d'investissement	Ville de Saint-Félicien	**ND**
		Situation financière	Ville de Saint-Félicien	**V**
Enjeu 8 **Qualité de vie :**	Accessibilité à la propriété	Logements privés occupés/loués	Statistique Canada	**V**
		Taux de vacances des logements	SCHL	**V**
		Valeur moyenne des résidences unifamiliales au rôle d'évaluation foncière	Ville de Saint-Félicien	**R**

concept intégrateur du DDV	Centre-ville en voie de revitalisation	Projet de revitalisation	Ville de Saint-Félicien	**V**
		Opinions des citoyens envers leur municipalité	MRC (Chantier et qualité de vie)	**V**
	Santé publique	Perception des habitudes alimentaires des félicinois	ASSS	**J**
		Taux de fumeurs	ASSS	**J**
		Taux de pratique d'une activité physique	ASSS	**ND**
		Taux de nouveau-nés avec faible poids à la naissance	ASSS	**ND**
		Perception de l'état de santé des félicinois		**J**

3. Principaux constats suite à la mise à jour des indicateurs

3.1 Tendances observables sur le territoire

Enjeu 1 : Redressement de la décroissance démographique

La population est restée plutôt stable entre 2006 et 2011 (augmentation de 0,3 %). Cependant, les projections indiquent que la population diminuera légèrement au cours des prochaines années. Les statistiques indiquent qu'il y a eu une augmentation importante de l'âge médian de la population félicinoise. L'âge médian a augmenté d'environ 4 ans entre 2001 à 2006, ce qui est très élevé. La représentativité des groupes d'âge est d'ailleurs directement en corrélation avec l'augmentation de l'âge médian. En effet, la population de moins de 44 ans est de moins en moins nombreuse en pourcentage tandis que la population âgée de 45 ans et plus tend à augmenter rapidement. Ainsi, cela signifie que dans un avenir rapproché, la population active diminuera (risque de pénurie de main d'œuvre) et que les besoins en service chez les personnes âgées augmenteront de manière importante. Parallèlement à cette situation, le Ministère de l'Éducation du Québec prévoit que le nombre d'étudiants au Cégep devrait diminuer drastiquement entre 2011 et 2016. Le tout entraînera donc une diminution du nombre de nouveaux résidents dans la municipalité, une diminution du

nombre d'emplois spécialisés offerts dans l'établissement et une diminution sur le plan de la consommation dans les commerces de la municipalité car il y aura moins d'étudiants. Cependant, les actions réalisées par le Cégep au cours des dernières années pour attirer des étudiants étrangers commencent à porter fruit ce qui permet d'augmenter le nombre d'étudiant dans l'institution. Dans le même ordre d'idées, plusieurs immigrants sont venus s'installer à Saint-Félicien depuis 2007 grâce aux actions mises en place par l'organisme Portes Ouvertes sur le Lac pour attirer des familles à venir vivre sur le territoire.

Enjeu 2 : Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable

Pendant la période 2005-2009, Saint-Félicien a connu une croissance intéressante avec l'émission de 192 permis pour la construction de bâtiments principaux. De ce nombre, 64 ont été émis à l'extérieur du périmètre urbain dont 62 pour la construction d'une résidence de villégiature. Plus précisément, 33 % des nouvelles constructions ont été réalisées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation entre 2005 et 2009. Le développement rapide des zones de villégiatures explique ce nombre important de construction à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Cette tendance peut être expliquée par la volonté de plusieurs personnes à élire domicile sur le bord des plans d'eau de la municipalité étant donné la qualité de vie exceptionnelle que l'on y trouve. Cependant, ces résidents font de plus en plus pression sur la municipalité pour avoir les mêmes services que ceux offerts dans les secteurs urbains, ce qui occasionne des coûts financiers importants (asphaltage, aqueduc, etc.) pour la collectivité sans compter les conséquences néfastes occasionnées sur l'environnement (consommation d'essence, augmentation de la distance pour le travail, etc.).

Néanmoins, le périmètre d'urbanisation de la municipalité est resté sensiblement le même depuis 2005. Au total, ce sont 577 hectares qui sont aujourd'hui occupés par les différentes fonctions urbaines, ce qui correspond à un peu moins de 55 % du périmètre urbain de 1044,2 hectares inscrit au schéma d'aménagement de la MRC Domaine-du-

Roy. Par contre, les terrains disponibles pour la construction résidentielle sont très limités. Par ailleurs, les nouveaux terrains offerts dans le développement résidentiel Fradet ne semblent pas avoir la cote auprès des citoyens étant donné la proximité du parc industriel.

Sur le plan de l'agriculture, les surfaces agricoles ont été épargnées. Au contraire, les superficies en culture ont augmenté entre 1995 et 2007, passant de 10 961 hectares à 11 642 hectares. Par ailleurs, entre 1996 et 2006, la superficie moyenne des fermes a connu une croissance soutenue à Saint-Félicien. Enfin, selon les données de la MRC, il y aurait seize producteurs biologiques à Saint-Félicien pour une superficie totale de 534 hectares.

Enjeu 3 : Transport urbain non centré sur la voiture

Sur le plan du transport urbain non centré sur la voiture, le covoiturage gagne en popularité sur le territoire. En effet, le service de transport collectif Allo Transport est de plus en plus populaire avec plus 20 000 déplacements effectués en 2010 comparativement à seulement 845 en 2005, année de mise en service de l'organisme.

Du côté des pistes cyclables, le nombre de kilomètres a augmenté entre 2006 et 2011 grâce à la nouvelle piste cyclable qui a été construite au centre-ville (5.4 kilomètres). Plus précisément, le réseau félicinois est passé de 26 kilomètres en 2005 à plus de 33 kilomètres en 2011. Par ailleurs, le circuit sera grandement bonifié lorsque la nouvelle piste cyclable située sur le nouveau pont sera terminée au cours des prochains mois Cette nouvelle piste permettra de relier efficacement les deux rives de la Ville et rendra plus sécuritaire le circuit.

Enjeu 4 : Gestion environnementale intégrée

La qualité de l'eau de la rivière Ticouapé reste encore problématique. En effet, les échantillons recueillis à la station localisée à la hauteur du pont de la route 373 montrent qu'entre 1995 et 2009, la valeur calculée de l'indice de la qualité

bactériologique et physicochimique de la rivière a variée entre 0 (très mauvaise) et 38 (mauvaise) (MDDEP).

Sur le la plan de la consommation en eau potable, on constate une légère baisse sur la base de la période de 2006 à 2010. La consommation par habitant a pour sa part connu une diminution entre 2006 et 2009 pour remonter légèrement en 2010. La consommation moyenne par habitant de St-Félicien se situe donc dans la moyenne québécoise qui est d'environ 795 litres par personne par jour. Cette consommation reste néanmoins très élevée comparativement à d'autres territoires comme l'Ontario (moyenne de 490 litres).

Il n'y a pas eu de problèmes recensés quant à la qualité de l'eau potable sur le territoire. Cependant, du côté de la quantité d'eau potable disponible, il y a eu une situation problématique en 2010. En effet, la population a dû restreindre sa consommation d'eau pendant plusieurs semaines. Plusieurs projets seront réalisés sous peu afin d'assurer l'approvisionnement (programme pour sécuriser l'eau potable) car la Ville veut éviter que la situation difficile vécue en 2010 ne se reproduise. Ensuite, il n'y a pratiquement plus de déversements d'eaux usées dans les différentes rivières de la municipalité. Il s'agit donc d'une amélioration importante depuis 1996.

Du côté de l'eau souterraine, Saint-Félicien exerce une grande vigilance afin de maintenir la qualité de celle-ci (protection des aquifères, etc.). Par ailleurs, la situation de l'eau souterraine est jugée bonne et aucun problème majeur n'a été rencontré au niveau de la qualité de celle-ci (indicateurs de performance 2006 à 2010).

Enfin, aucun nouveau projet de conservation majeur et aucune nouvelle politique en matière d'environnement n'ont été mis en place depuis 2007. Il sera donc important de remédier à cette situation dans le cadre du prochain plan d'action.

Enjeu 5 : Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités

Le taux de chômage a connu une baisse entre 2001 et 2006, passant de 14.1 % à 9 %. Cependant, le taux est supérieur à celui observé au niveau de la province de Québec. Sur la même période, le taux d'activité a légèrement diminué.

Le revenu annuel médian de la population a connu une augmentation importante entre 2001 et 2006, passant de 18 063 $ à 22 594 $ (augmentation de 25 %). Le revenu annuel moyen a également augmenté, mais de manière moins importante (augmentation de 14 %). Il est ainsi passé de 25 377 $ en 2001 à 28 923 $ en 2006. Par contre, du côté des ménages, le revenu annuel médian a diminué entre 2001 et 2006, passant de 48 501 $ en 2001 à 45 994 $ en 2006 (diminution de 5.2 %). Cependant, le revenu annuel moyen des ménages a connu une augmentation entre 2000 et 2005.

Enfin, comme en 2005, le marché de l'emploi s'avère diversifié. Par contre, la municipalité est encore grandement dépendante envers certaines activités économiques, comme l'industrie forestière. Cependant, il est important de prendre note que les efforts afin de diversifier l'économie prendront du temps. Néanmoins, 21 entreprises d'économie sociale sont présentes sur le territoire félicinois ce qui démontre le dynamisme félicinois. Celles-ci permettent donc d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population, notamment par l'augmentation de l'offre de services.

Enjeu 6 : Gouvernance locale et participation civique

Sur le plan de la gouvernance, le taux de participation aux élections a considérablement diminué en 2009, passant de 58 % en 2005 à 25 % en 2009. Cette situation peut être expliquée par le fait que tous les candidats, à l'exception d'un seul, ont été élus sans opposition. Ainsi, il y a eu peu d'action politique lors de l'élection de 2009. Nous pouvons donc affirmer qu'il y a un certain manque d'engagement de la part des citoyens concernant la politique municipale active. Par ailleurs, comme en 2005, la composition du conseil n'est pas représentative de la population. En effet, il y a un manque important de représentation des femmes et des jeunes dans celui-ci.

Du côté des séances du conseil, la participation s'avère plutôt faible (diminution entre 2005 et 2011). Cette faible participation peut être expliquée en partie par le fait que plusieurs personnes regardent celles-ci à partir de la maison via la télé communautaire.

Enfin, malgré la mise en place de l'Agenda 21, aucun nouveau comité municipal qui inclut des citoyens n'a été mis en place depuis 2007. Dans un même ordre d'idées, peu de consultations ont été tenues depuis 2007. La situation s'avère donc problématique, car cette démarche exige une importante participation citoyenne. Ainsi, la participation citoyenne doit être au cœur de la vie municipale à Saint-Félicien, surtout dans le cadre d'un Agenda 21 local (comités, consultations).

Enjeu 7 : Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique

Comme en 2005, certaines disparités sont observées entre les hommes et les femmes sur le territoire félicinois. Tout d'abord, comme en 2001, il y a des disparités importantes au niveau du taux d'emploi entre les sexes, mais celles-ci ont diminué entre les deux périodes. Plus précisément, le taux d'emploi chez les femmes est plus bas que celui des hommes de près de 13 %. Néanmoins, le taux d'emploi chez les femmes a connu une augmentation entre 2001 et 2006 passant de 44.5 % à 49,5 %. La situation s'est également améliorée au niveau du taux d'activité chez les femmes. En effet, il y a avait un écart de 20,5 % en 2001 comparativement à un écart de 14.4 % en 2006 au niveau du taux d'activités entre les deux sexes.

En ce qui concerne le taux de chômage, ce dernier est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation, par exemple, que les femmes sont moins actives sur le marché de l'emploi (Annexe 1 de Baie-Saint-Paul, 2010, p.55). Néanmoins, la situation s'est grandement améliorée entre les 2001 et 2006, car le taux de chômage a grandement diminué respectivement chez les deux sexes.

Sur le plan du revenu des travailleurs et des travailleuses, les disparités observées sont encore très significatives. La différence entre les sexes est de 16 346 dollars. Néanmoins,

le revenu médian des femmes a augmenté entre 2001 et 2006. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts importants : les métiers occupés moins rémunérateurs, le nombre d'heures travaillées par semaine et la rémunération moindre des femmes dans certains domaines (bilan Baie-St-Paul, 2010, p.66).

La situation des jeunes âgés entre 15 et 24 ans s'est grandement améliorée entre 2001 et 2006. En effet, le taux de chômage de ce groupe a diminué de 9.4 %. Par ailleurs, ce taux devrait diminuer dans les prochaines années avec les nombreux départs à la retraite prévus sur le territoire de la MRC Domaine-du-Roy.

Sur le plan de l'équité intergénérationnelle, Saint-Félicien est en excellente santé financière. Par exemple, le service de la dette a diminué entre 2007 et 2010 de manière importante. Par ailleurs, l'endettement net per capita (649 $ en 2010) est beaucoup moins élevé à Saint-Félicien que la moyenne québécoise (2 018 $ en 2009).

Enfin, comme en 2001, la vie associative est dynamique et on note la présence de nombreuses infrastructures de loisirs, dont de nouvelles qui ont été ajoutées depuis la mise en œuvre du plan d'action en 2007. Le tout contribue donc à améliorer l'inclusion et la cohésion sociale sur le territoire félicinois. Cependant, il est difficile d'évaluer si la cohésion sociale s'est améliorée à Saint-Félicien en l'absence de données. Cependant, quelques activités symboliques, telles que des marches de solidarités, ont eu lieu lors de la crise forestière en 2006-2007 pour souligner que l'espoir demeure.

Enjeu 8 : Qualité de vie : concept intégrateur du développement durable

La majorité des logements privés recensés à Saint-Félicien sont occupés par leurs propriétaires. Ainsi, il y a environ trois propriétaires pour un locataire dans la municipalité. Par ailleurs, comme en 2005, l'offre de logement est supérieure à la demande à Saint-Félicien (taux d'inoccupation de 5.4 % en 2010 comparativement à 5 % en 2005). Il ne semble donc pas y avoir de problème de disponibilité. Cependant, l'offre manque parfois de diversité, par exemple, pour faire face au vieillissement de la population. Néanmoins, des projets de résidences pour personnes âgées sont sur la

table, ce qui permettra d'augmenter l'offre de logement au cours des prochaines années pour cette clientèle en forte croissance.

Pour ce qui est des coûts de location, ceux-ci sont très abordables comparativement aux centres urbains du Québec. Cependant, la valeur moyenne des résidences unifamiliales a considérablement augmenté entre 2005 et 2011. On note une variation de 48,8 % entre les deux périodes. Le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation (2011-2012-2013) et l'augmentation globale de 15.72 % des valeurs fait en sorte de diminuer l'accessibilité à la propriété pour plusieurs ménages. Par ailleurs, le peu de terrains disponibles pour se construire une résidence sur le territoire félicinois, conjugué à l'augmentation du prix des terrains, diminue davantage l'accessibilité, particulièrement chez les jeunes ménages.

Ensuite, en ce qui concerne le niveau de satisfaction de la population concernant la qualité de vie à Saint-Félicien, celui-ci s'avère particulièrement positif. En effet, le sondage réalisé dans le cadre du Chantier Population et Qualité de vie de la MRC Domaine-du-Roy indique que les résidants de Saint-Félicien sont les plus satisfaits de la MRC (7.7 sur 10), que près de résidents sur 10 trouvent la municipalité attrayante et estiment que l'environnement de Saint-Félicien est propre et de qualité. Nous pouvons donc affirmer que la population de Saint-Félicien qualifie la qualité de vie de Saint-Félicien de très bonne.

Enfin, les efforts pour revitaliser le centre-ville ont permis de rendre ce dernier plus attrayant depuis 2007. En effet, Saint-Félicien a mis en place plusieurs programmes (résidentiels et commerciaux) et plusieurs infrastructures ont été ajoutées à ce secteur ce qui a permis de dynamiser grandement celui-ci (un chapiteau, une scène en bois, piste cyclable, achèvement du parc Sacré-Cœur, mise en place de nombreux programme de revitalisation et de rénovation, etc.).

3.2 Révision des enjeux

La mise à jour des indicateurs montrent que des nouveaux enjeux ont été identifiés et devront faire l'objet de mesures dans le cadre du prochain plan d'action. Voici ces nouveaux enjeux:

- **L'accessibilité** : La mise à jour des indicateurs a permis de révéler que l'accessibilité était devenue problématique sur le territoire. En effet, le prix des résidences et des terrains ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Par ailleurs, il y a très peu de terrains disponibles dans le périmètre urbain. Ainsi, plusieurs personnes décident d'aller vivre dans les municipalités avoisinantes. Il s'agit donc de perte importante pour la communauté félicinoise (résident, taxes, etc.).

- **Les aînés** : Le Québec connaîtra un vieillissement rapide de sa population au cours des prochaines années. Saint-Félicien n'échappera pas à cette réalité et doit se préparer à répondre aux attentes de cette population. La mise à jour des indicateurs indique d'ailleurs qu'il y a déjà un vieillissement rapide à Saint-Félicien. Ainsi, des mesures importantes devront être mises en place pour adapter la municipalité à ce nouveau phénomène.

- **L'eau :** Il s'avère que l'eau devrait faire l'objet de mesures prioritaires dans le prochain plan d'action. En effet, la situation problématique qu'a connu Saint-Félicien avec l'eau potable à l'été 2010 démonte qu'il s'agit d'un enjeu majeur à résoudre le plus rapidement. Des actions devront donc être réalisées pour réduire la consommation d'eau potable et pour assurer l'approvisionnement pour assurer les besoins de la collectivité. Le gouvernement du Québec demande par ailleurs aux municipalités de diminuer la consommation d'eau potable de près de 20 % d'ici quelques années.

- **Amélioration de l'efficacité énergétique et lutte aux changements climatiques** : Nous recommandons d'inclure cet enjeu comme prioritaire dans le prochain plan d'action. En effet, il serait important de mettre en place des actions afin de promouvoir la construction écologique, de réduire la consommation énergétique des véhicules et des bâtiments et d'encourager les gestes écoresponsables dans l'administration municipale et la population.

- **La participation citoyenne** : Le bilan du plan d'action et la mise à jour des indicateurs ont démontré que la participation citoyenne et la mobilisation avaient grandement diminué depuis 2007. Ainsi, le prochain plan d'action devra prendre en considération cette réalité afin de trouver des moyens afin d'augmenter la participation dans la vie municipale et plus particulièrement dans la démarche A21. L'enjeu est donc de multiplier les formes de participation afin de progresser vers un idéal de démocratie (comités, groupes de discussion, consultations, coproduction, etc.). Il ne suffit donc pas que d'informer les citoyens, mais également de leur donner la chance de participer activement. Il n'incombe donc pas seulement à la Ville d'exécuter les actions du plan, mais également à tous les acteurs du territoire.

Enfin, les huit enjeux identifiés dans l'état des lieux en 2005 devraient également faire l'objet d'actions étant donné que ces derniers restent importants dans la perspective du développement durable.

3.3 Proposition de nouveaux indicateurs pour l'état des lieux

Afin d'améliorer la démarche et le suivi, quelques indicateurs pourraient être utilisés lors de la prochaine mise à jour de l'état des lieux. Ces derniers permettront selon nous d'avoir un portrait plus complet sur la situation félicinoise par rapport aux

enjeux de développement durable. Plusieurs de ces nouveaux indicateurs proviennent du cadre méthodologique de l'état des lieux de Saguenay réalisé par Christiane Gagnon et Antoni Cormier (UQAC) en 2010.

Voici les indicateurs proposés :

- Bilan migratoire et nombre de nouveaux arrivants par tranche d'âge
- Solde migratoire des 15 à 24 ans
- Nombre d'institutions, commerces et industries attestés ICI on Recycle
- Taux d'inoccupation des résidences pour personnes âgées et autres
- Consommation énergétique annuelle des bâtiments municipaux
- Taux de recyclage et de valorisation
- Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique des rivières
- Nombre de participants aux programmes de reboisement des berges
- Bilan carbone de Saint-Félicien
- Nombre de participants aux programmes d'efficacité énergétique de l'AEE
- Nombre de comités impliquant des citoyens
- Taux d'activité par groupe d'âge
- Proportion des dépenses d'approvisionnements alloués à des produits écoresponsables
- Proportion du territoire occupé par les parcs et les espaces verts urbains

4. Bilan du plan d'action

4.1 Méthodologie

Dans le cadre de la seconde partie du premier mandat, deux techniques ont été utilisées afin de recueillir les informations nécessaires pour réaliser le bilan des actions soit l'analyse documentaire et les entrevues. En ce qui concerne la méthode utilisée pour effectuer ce bilan, nous nous sommes inspirés de celle privilégiée par la ville de Baie-Saint-Paul en 2010. Cette municipalité s'était inspirée de la méthode proposée par le *Référentiel pour l'évaluation de projets territoriaux de développement local et agenda 21 locaux* diffusée par le Commissariat général au développement durable de France. Ainsi, pour chacune des actions prévues dans le plan d'action, un bilan des réalisations a été présenté à l'aide d'un barème qui permet de juger de l'état d'avancement. Par ailleurs, ce jugement concernant l'état d'avancement a été réalisé avec les acteurs responsables de mettre en œuvre les actions car il s'avérait important d'entreprendre le tout dans un esprit consensuel afin de garantir l'acceptation des résultats par ceux-ci. Enfin, une analyse des impacts des interventions réalisées est exposée, suivie de plusieurs recommandations en vue du deuxième plan d'action.

Voici le barème qui est utilisé afin de juger de l'état d'avancement des interventions prévues dans le plan d'action :

Intervention recensée	État d'avancement
Aucune action recensée	**Non réalisée**
Planification d'un projet ou d'une étude	**Planifiée**
Projet ou action en cours de réalisation	**En cours**
Finalisation d'un projet ou d'une action	**Réalisée**

Cependant, il est important de prendre note que plusieurs actions du plan ne seront jamais complètement terminées, car elles se réalisent en continu. Par exemple, l'action *Favoriser l'achat de produits et services locaux au quotidien* (Orientation 5, objectif 5.9, action 3) ne sera jamais complétée parfaitement. Ainsi, il sera inscrit dans ce type d'action réalisé en continu la mention *En cours*. Plusieurs de ces actions devront donc se retrouver dans le deuxième plan d'action.

Ainsi, vous trouverez dans les pages suivantes le bilan des 46 objectifs prévus dans le plan d'action. Pour chacun des objectifs, un bilan des réalisations est présenté à l'aide

du barème qui permet de juger de l'état d'avancement. Enfin, une analyse des impacts des interventions réalisées est exposée suivi de quelques recommandations en vue du deuxième plan d'action.

4.2 Présentation du bilan

Le plan d'action de Saint-Félicien contenait 104 actions afin d'agir sur les différentes problématiques établies dans l'État des lieux. Ainsi, sur les 104 actions ciblées en 2007, 4 ont été planifiées, 28 sont présentement en cours de réalisation, 40 ont été réalisées et 32 n'ont pas été réalisées.

Tableau 3 État d'avancement général du plan d'action

État d'avancement	Nombre	Proportion
Réalisée	40	38.4 %
En cours	28	27 %
Planifiée	4	3.8 %
Non réalisée	32	30.8 %

ORIENTATION 1

Redressement de la décroissance démographique

Objectif 1.1 Encourager le retour et l'établissement des jeunes après leurs études

Action	Réalisation
1. Collaborer à la stratégie MirgrAction	**En cours**

La Ville collabore actuellement à cette stratégie par le biais de sa contribution financière (quote-part) à la MRC Domaine du Roy (*Fonds local MigrAction*).

2. Demander aux citoyens d'agir à titre d'ambassadeurs	**Réalisé**

Le bulletin municipal le Flambeau et les autres médias disponibles (Internet, journaux locaux, etc.) sont utilisés pour demander aux citoyens d'agir à titre d'ambassadeurs auprès de la population vivant à l'extérieur de St-Félicien. Ainsi,

l'apport de l'ensemble des citoyens est régulièrement sollicité afin de montrer qu'il fait bon vivre à Saint-Félicien (ville accueillante, qualité de vie exceptionnelle, etc.).

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Le bilan démographique de Saint-Félicien est relativement stable sur la période 2001 à 2011. La Ville semble donc tirer son épingle du jeu par rapport au déclin démographique, car elle est beaucoup moins touchée que les villes de tailles similaires de la région. Cependant, il s'avère impossible de déterminer le nombre de jeunes qui sont revenus y vivre depuis l'adoption du plan d'action en 2007. Cependant, les statistiques de l'ISQ au niveau de la MRC Domaine-du-Roy indique que la population des groupes d'âges 0-14 ans et 15-24 ans est en baisse constante depuis 1996. Par ailleurs, comme en 2005, Saint-Félicien fait face à un vieillissement rapide de sa population. Entre 1996 et 2006, l'âge médian s'est élevé de près de 8 ans passant de 35.1 ans à 43.1 ans, ce qui est très élevé. Enfin, les perspectives démographiques sont plutôt inquiétantes pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Selon l'ISQ, la MRC pourrait perdre environ 8.8 % de sa population d'ici 2026. Par contre, il est important de noter que la décroissance a ralenti au cours des dernières années.

Recommandation

- Mettre sur pied des structures et des outils d'accueil pour les nouveaux résidants (Exemple : Guide du citoyens)

- Développer un programme d'accueil pour les nouvelles familles en offrant une pochette d'accueil et des incitatifs.

- Réaliser une campagne de promotion pour vendre Saint-Félicien et inciter des personnes à venir y vivre (marketing territorial et positionnement : *qualité de vie, sécurité, tranquillité, accessibilité, nature, attraits touristiques,* etc.).

- Continuer de collaborer avec les partenaires du milieu afin d'augmenter le nombre de jeunes qui reviennent vivre à Saint-Félicien (MigrAction, etc.).

Objectif 1.2 Favoriser l'immigration

Action	Réalisation
1. Collaborer avec l'organisme Portes Ouvertes sur le lac	**En cours**

Depuis 2006, la Ville accorde une subvention de 15 000 $ à l'organisme et donne approximativement 15 000 $ en services divers. Par ailleurs, Saint-Félicien a remporté il y a quelques années le prix Maurice-Pollack lors de la 11e édition des Prix québécois de la citoyenneté, dans la catégorie « Entreprise ou organisme des secteurs publics et parapublics » pour son apport à la naissance de l'organisme.

Ensuite, afin de favoriser l'immigration, la Ville a travaillé avec la MRC du Domaine du Roy afin d'élaborer la Politique d'attraction, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes du Lac-Saint-Jean. Cette politique a été adoptée en avril 2009 et c'est l'organisme Portes Ouvertes sur le Lac qui a été mandaté pour faire la mise en œuvre.

Enfin, le Cégep de Saint-Félicien s'implique également afin de favoriser l'immigration sur le territoire félicinois. En effet, depuis quelques années, l'institution accueille des étudiants venus de l'étranger.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Les actions mises en place ont permis de favoriser l'immigration dans la municipalité. Par exemple, au cours des trois dernières années, l'organisme Portes Ouvertes sur le Lac a accueilli 153 personnes immigrantes au Lac-Saint-Jean, regroupées dans 96 foyers. De ce nombre, 38 personnes ont élu domicile dans la MRC du Domaine du Roy. Le taux de rétention de ces personnes est évalué à 82 %. Au final, c'est 76 foyers qui se sont installés de manière permanente, soit 126 personnes. Ces nouveaux arrivants proviennent de 37 pays ce qui a favorisé la diversité sur le territoire de la MRC.

Ensuite, du côté du Cégep de Saint-Félicien, pour l'année 2011, 35 étudiants provenant de sept pays différents ont étudié dans l'institution (France, Guadeloupe, Angleterre, Cameroun, La Réunion et Martinique.) Cependant, malgré ces résultats positifs en recrutement d'étudiants au niveau international, le ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport prévoit qu'en 2016, la clientèle au Cégep de Saint-Félicien atteindra environ moins de 700 inscriptions, alors qu'il y en a un peu moins de 1000 actuellement. Le Cégep devra donc intensifier ses actions pour faire face à cette baisse importante.

Recommandations

- Continuer d'appuyer Portes ouvertes sur le lac (subvention et services).

- Instaurer les actions en matière d'accueil et d'intégration proposées par Portes Ouvertes sur le Lac dans le cadre de la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la MRC Domaine-du-Roy soit *une banque de logements pour les nouveaux arrivants*, *une trousse de l'arrivant présentant la municipalité et son mode de fonctionnement et un accueil personnalisé.*

Objectif 1.3 Améliorer l'équilibre travail / famille

Action	Réalisation
1. Élaborer une stratégie pour améliorer l'équilibre travail-famille	**Non réalisé**

La stratégie n'a pas été élaborée, mais quelques actions sont actuellement en vigueur à la Ville : *horaire variable, application du cas par cas, application de congé à traitement différé, possibilité de prendre des congés sans solde, application des congés parentaux prescrits par la loi mais avec certaines bonifications dans la convention.*

2. Donner l'exemple en offrant l'horaire d'été aux employés et en demandant occasionnellement des libérations pour les membres du conseil municipal	**Réalisé**

L'horaire d'été est en vigueur pour les employés municipaux. Par ailleurs, quelques autres entreprises de la municipalité offrent également l'horaire estival tel que l'entreprise Samson Belair/Deloitte & Touche et le CLD Saint-Félicien.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 1.3. Néanmoins, la Ville donne l'exemple en offrant l'horaire d'été aux employés. Enfin, quelques indicateurs pourraient être éventuellement utilisés afin de mesurer l'impact de la future stratégie pour améliorer l'équilibre travail/famille : *le nombre de nouvelles places en garderie, le nombre d'entreprises offrant la conciliation travail-famille aux employés, le nombre d'entreprises sensibilisées à la stratégie*, *etc.*

Recommandations

- Élaborer la stratégie pour améliorer l'équilibre travail/famille en partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie (*action à réaliser dans le cadre du plan d'action de Saint-Félicien de la politique familiale de la MRC du Domaine-du-Roy*).

- Faire la promotion de la stratégie auprès des dirigeants d'entreprise.

- Promouvoir la norme Conciliation travail-famille du Bureau de normalisation du Québec.

Objectif 1.4 Freiner l'émigration des parents et des retraités

Action	Réalisation
1. Encourager le retour et l'établissement de jeunes sur le territoire	**En cours**

Comme il l'a été mentionné, Saint-Félicien collabore à la stratégie MigrAction par l'entremise de la MRC Domaine-du-Roy.

Du côté de stratégie MigrAction, plusieurs initiatives ont été mises en place pour encourager le retour des jeunes sur le territoire. Par exemple, le "Bonus Bleuet Établissement" et le "Bonus Bleuet Accueil", sont des incitatifs mis en place pour favoriser l'attraction et l'accueil des 18-35 ans dans la MRC Domaine-du-Roy.

Ensuite, le Carrefour jeunesse-emploi comté Roberval tient à chaque année des séjours exploratoires afin de favoriser le retour des jeunes dans la région. Ces séjours s'adressent aux jeunes de 18 à 35 ans originaires ou non du Lac-Saint-Jean, diplômés ou en voie de l'être et qui sont motivés à venir s'établir ici. Le projet propose aux participants des activités visant à leur permettre de découvrir le milieu, de développer leur réseau de contacts et leur donner la chance de rencontrer des employeurs.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance quant à l'objectif 1.4. Cependant, tel que mentionné antérieurement, le bilan démographique de Saint-Félicien est relativement stable depuis quelques années. Ainsi, nous pouvons faire l'hypothèse que l'intensité de l'émigration des parents et des retraités est plutôt stable. Par ailleurs, en examinant la variation de la population par groupe d'âge, la mise à jour des indicateurs nous indique que les 45 ans et plus sont en constante augmentation dans la population.

Recommandations

- Examiner la possibilité de mettre en place la démarche Municipalité amie des aînés (comité des aînés, adapter loisir, logement, sécurité, aménagement, etc.).
- Impliquer les retraités dans les activités municipales (comité, bénévolat, etc.).
- Collaborer avec le centre d'action bénévole afin de mettre en place des activités intergénérationnelles visant à briser l'isolement des personnes âgées.

- Examiner la possibilité d'accorder des incitatifs pour la construction de résidence bigénérationnelle.

- Encourager la diversité des habitations en sensibilisant les promoteurs au vieillissement de la population.

ORIENTATION 2
Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable

Objectif 2.1 Harmoniser les activités humaines, commerciales et industrielles avec le paysage environnant

Action	Réalisation
1. Élaborer une politique sur les espaces verts	**Non réalisé**

La politique sur les espaces verts n'a pas encore été élaborée. Cependant, le plan d'urbanisme exige que 10 % des développements domiciliaires soit réservé pour des espaces verts. La Ville compte également dix parcs de quartier avec des structures de jeux et des espaces verts. De plus, quelques projets d'aménagement d'espace vert sont sur la table (parc Rivière Eusèbe, parc près du pont Martin, etc.).

2. Élaborer une politique de revitalisation sur les boisés en collaboration avec le Cégep	**Non réalisé**

La politique sur les boisés n'a pas encore été élaborée, cependant quelques projets ont été réalisés pour aménager certains boisés. Par exemple, le boisé du quartier des Tilleuls a été aménagé et des améliorations ont été effectuées au parc des Chutes à Michel.

3. Améliorer le paysage environnant les infrastructures routières	**En cours**

Des aménagements paysagers ont été réalisés à l'entrée sud de la Ville et des activités de nettoyage ont lieu le long de certaines routes principales par les employés chargés de l'entretien du territoire. Par ailleurs, une disposition du règlement sur les nuisances oblige l'entretien minimal des terrains en bordure des routes. Quelques avis ont d'ailleurs été émis depuis 2006. Enfin, la construction prochaine du mur végétal le

long de la voie de contournement permettra d'améliorer le paysage le long de cette route en plus d'augmenter considérablement le nombre d'arbres.

4. Réduire les nuisances sonores sur la voie de contournement	**Planifié**

Plusieurs demandes ont été effectuées depuis 2006 afin que le Ministère des Transports installe un mur coupe-son. Afin de résoudre le problème, le MTQ a proposé d'installer un mur en béton, cependant la Ville n'a pas accepté jugeant inadéquate cette mesure. Celle-ci préférerait que le MTQ installe un mur végétal qui serait davantage intégré à l'environnement. Le mur vert, composé de feuillus à croissance très rapide, serait composé de section plantée très près l'une de l'autre sur une portion d'un kilomètre. Le projet est évalué à quelques centaines de milliers de dollars.

5. Planter des arbres	**En cours**

La Ville a planté plusieurs arbres dans les parcs municipaux de la municipalité, elle a mis en place un programme visant à remplacer les arbres du parc Sacré-cœur (Plan de remplacement du patrimoine avec un budget de 30 000 $ par an sur 3 ans), elle a mis en œuvre un programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme (un spécialiste en la matière a été engagé), elle a créé un programme d'émondage afin de préserver les vieux arbres du centre-ville, etc.

Ensuite, en collaboration avec la Ville et le magasin Ferlac (principale commanditaire de l'activité), le Club Optimiste offre annuellement un arbre pour tous les nouveau-nés dans le cadre du programme « un enfant, un arbre ». La Société d'horticulture de Saint-Félicien distribue également 1 feuillu et 1 conifère pour chaque citoyen.

Le Cégep de Saint-Félicien est également très actif pour sensibiliser la population à planter des arbres. Par exemple, dans le cadre du mois de l'arbre et de la forêt 2011, l'institution a accueilli des étudiants du primaire afin de sensibiliser ceux-ci à la plantation d'arbres. Le collège a offert à chacun des élèves deux arbres afin qu'ils puissent sensibiliser leurs proches à la maison. De plus, les élèves du Cégep plantent régulièrement des arbres sur le territoire dans le cadre de divers projets scolaires.

Les Scouts sont aussi très sensibles à la plantation d'arbres. Par exemple, en 2008, le 14e Groupe de scouts à planter environ 300 arbres sur le site des Chutes à Michel en collaboration avec le Cégep. En 2009, dans le cadre du mois de l'arbre, ils ont planté près de mille jeunes plants dans une ancienne gravière achetée par la Ville.

Enfin, la Ville est candidate afin d'être la terre d'accueil du lot d'arbres associés à la compensation des émissions de CO2 des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Si elle gagne ce concours, près de 1000 arbres pourraient être plantés sur le territoire dans divers projets d'aménagement.

6. Créer des zones tampons lorsque la cohabitation entre zonages est difficile	**En cours**

Des dispositions sont en place dans le plan d'urbanisme afin de favoriser la création de zone tampon lorsque la cohabitation s'avère difficile entre les usages. Par exemple, une disposition incluse dans le règlement de zonage stipule qu'il doit y avoir une zone tampon de 15 mètres entre les usages industriels par rapport aux autres usages.

7. Diffuser l'information sur les zones tampons existantes et les démarches entreprises pour les murs coupe-sons	**Partiellement réalisé**

Plusieurs entrevues ont été données dans les différents médias locaux afin de diffuser l'information concernant les démarches concernant le mur coupe-son de la voie de contournement. De plus, la question a été abordée à quelques reprises lors des séances du conseil municipal. Cependant, en ce qui concerne les zones tampons, aucune diffusion n'a été effectuée par la Ville à ce jour.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2011 ne permet de mesurer de tendance concernant l'harmonisation des activités humaines, commerciales et industrielles avec le paysage environnant. En effet, il est difficile de mesurer l'atteinte de cet objectif à l'aide d'indicateurs adéquats. De plus, les effets des actions sur la cohabitation des usages sur le territoire prennent un certain nombre d'années avant d'être observables.

Cependant, il semble que la mise en place de zones tampons soit difficile à être réalisée sur le territoire félicinois. Par exemple, aucune zone tampon n'a été mise en place dans le nouveau développement résidentiel Fradet afin d'harmoniser cette nouvelle zone résidentielle avec le parc industriel situé à proximité. Seulement quelques arbres ont été plantés ce qui est bien peu pour rendre ce nouveau quartier attrayant et tranquille. Néanmoins, le promoteur n'était pas obligé de mettre une zone tampon dans son projet

car la réglementation s'adresse seulement aux industries (zone tampon de 15 mètres). Par contre, étant donné que les industries étaient présentes avant la mise en place de ce nouveau quartier, celles-ci ont un droit acquis par rapport à ce règlement. Ainsi, afin de renforcer l'intérêt pour ce nouveau quartier et pour le rentabiliser, certaines améliorations devront être réalisées.

Ensuite, la zone tampon prévue le long de la voie de contournement n'a pas été mise en place lors de la construction d'un entrepôt dans ce secteur (bien qu'il s'agit d'une zone industrielle). Dans un même ordre d'idées, le long délai avant de construire le mur coupe-son le long de la voie de contournement entraîne des problèmes majeurs chez les résidents vivant à proximité. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs fait des entrevues dans les journaux locaux pour se plaindre de la situation (problème de sommeil, perte de jouissance du terrain arrière, etc.). De plus, il semble que l'entretien de certains terrains sur le boulevard du Jardin et la voie de contournement ne soit pas réalisé adéquatement. Bref, il y a encore des problèmes majeurs dans certains secteurs de la municipalité concernant l'harmonisation des activités.

Enfin, quelques actions n'ont pas été réalisées telles que la politique sur les espaces verts et la politique sur les boisés. Ces politiques auraient probablement favorisé une meilleure harmonisation entre les différentes activités sur le territoire

Recommandations

- Adopter une politique de l'arbre et des espaces verts.
- Donner un arbre pour les nouvelles résidences construites sur le territoire.
- Créer un programme de plantation d'arbres dans les secteurs résidentiels et commerciaux et un programme de plantation d'arbres en bordure des routes (boulevard du Jardin, devant le centre commercial, voie de contournement).
- Analyser la possibilité d'adopter des mesures pour exiger qu'un certain pourcentage de la superficie d'un terrain accueillant une nouvelle construction soit aménagé avec des plantes, arbres ou arbustes.
- Accompagner les étudiants du Cégep dans leur projet de plantation d'arbres pour compenser les gaz à effet de serre (projet plantaction).
- Aménager le boisé derrière la caserne (Rapport Lebrun) en partenariat avec les étudiants du Cégep de Saint-Félicien.

- Appliquer de manière plus serrée la réglementation concernant l'entretien des terrains privés en bordure des routes (améliorer l'entretien).

- Examiner la possibilité de modifier la réglementation concernant les zones tampons afin de favoriser leur mise en place.

- Continuer de faire des pressions sur le MTQ pour le mur coupe-son végétal.

- Réaliser des zones tampons dans les quartiers problématiques en plantant des arbres pour atténuer les nuisances (boulevard du Jardin, Rang St-Eusèbe, etc.).

- Améliorer les normes d'affichages et le contrôle afin que celle-ci soit en harmonie avec le cadre bâti et naturel

- Améliorer les entrées de la Ville (arbres, fleurs, affichage, etc.).

- Adopter une résolution afin de nommer une sorte d'arbre à titre emblématique

Objectif 2.2 Répartir les activités industrielles, commerciales et résidentielles en fonction de leurs vocations propres

Action	Réalisation
1. Favoriser une vision intégrée du développement et complémentaire aux besoins de l'industrie touristique	**En cours**

Une nouvelle signalisation a été réalisée.

Un circuit cyclable plus complet a été mis en place.

De nouvelles activités estivales et hivernales au centre-ville ont été intégrées à l'offre touristique globale.

Enfin, Saint-Félicien souhaite que le gouvernement du Québec modifie le trajet de la route 167 au cours des prochaines années. Ce circuit routier emprunte actuellement l'axe du boulevard du jardin imposant un certain niveau de conflit entre la circulation lourde industrielle et le caractère touristique de ce secteur (problème de fluidité de la circulation et de sécurité). Ainsi, elle propose de déplacer cette route au rang double nord. Ce déplacement permettrait ainsi de modifier la vocation du boulevard du Jardin afin de favoriser le développement d'usages touristiques (hébergement, restauration) ainsi que le développement résidentiel.

2. Être à l'affût des opportunités de reconversion du patrimoine	**Réalisé**

La ville de Saint-Félicien a mis sur pied différents programmes d'aides financières sur son territoire au cours des dernières années. En effet, la Ville, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, offre des programmes d'aide financière pour les citoyens désireux de rénover leur résidence d'un certain âge. Voici quelques exemples de programmes réalisés :

1) *Programme de revitalisation résidentielle (8 phases réalisées)*
2) *Programme de revitalisation commerciale (quelques phases réalisées)*
3) *Programme de revitalisation à l'égard du secteur industriel en offrant des crédits de taxes foncières*
4) *Programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle (3 phases)*

Ensuite, la Ville applique rigoureusement le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Le P.I.I.A. permet, à partir de critères esthétiques, d'assurer la préservation du caractère des ensembles bâtis et le respect des typologies architecturales d'origine. Des normes spécifiques s'appliquent donc dans la zone ciblée du centre-ville.

Enfin, la Ville est membre du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) ce qui permet aux propriétaires félicinois d'obtenir une subvention afin d'avoir accès aux services offerts. Cet organisme aide les citoyens à mieux réussir la rénovation extérieure de leur maison en valorisant le style d'origine et le cachet de la municipalité.

3. Mettre en valeur une partie des berges	**En cours**

Différents travaux ont été effectués à la marina Bellevue au cours des dernières années afin d'améliorer le site. Afin de continuer cette mise à niveau, un important projet évalué à 3,6 millions de dollars est sur la table. Ce projet qui comprendra plusieurs phases prévoit la stabilisation des berges, l'aménagement d'une plage publique et des terrains de volleyball, la construction d'un nouveau pavillon d'accueil et d'une capitainerie (toilette, services de restauration, etc.), la mise en place d'un nouveau phare et le réaménagement des quais pour les bateaux.

Ensuite, il y a eu la construction d'un nouveau pavillon en arrière de la Maison de la culture qui offre une vue imprenable sur la rivière (La Féliscène). Des améliorations ont également été effectuées au parc Sacré-Cœur afin d'améliorer la qualité du site.

Il y a également eu des améliorations importantes au parc des Chutes à Michel avec la construction de quelques belvédères d'observation et la construction d'un sentier pédestre/ cyclable sur le bord de la rivière.

Enfin, divers projets de nettoyage des berges ont également été réalisés par les étudiants du Cégep. Par ailleurs, quelques autres projets sont présentement sur la table afin de mettre en valeur les berges des rivières félicinoises. Par exemple, un projet est en préparation afin de mettre en valeur la rivière Eusèbe. Le projet consiste à végétaliser la bande riveraine et à y construire une piste cyclable.

4. Revoir les zones industrielles	**Réalisé**

Il y a révision du plan d'urbanisme aux 5 ans qui permet de porter un regard sur les besoins et les problèmes rencontrés dans les zones industrielles. Ensuite, il y a une disposition du règlement de zonage qui favorise la relocalisation des industries dans les secteurs appropriés. Enfin, les infrastructures du nouveau parc indutriel l'écoparc seront réalisés sous peu ce qui augmentera le nombre de terrains disponibles.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur présent dans l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 2.2. Néanmoins, les actions réalisées dans le cadre du plan d'action ont été contributives à l'atteinte de l'objectif. Tout d'abord, de nombreux immeubles ont été rénovés grâce aux différents programmes mis en place par la ville de Saint-Félicien et la SHQ. Plus précisément, depuis 2008, près de 2 millions de dollars de subvention ont été accordé ce qui a permis de réaliser près de 210 projets de rénovation ou de construction. Au final, ces divers programmes ont permis plusieurs millions de dollars d'investissement dans la communauté.

Cependant, malgré les actions réalisées, il y a encore certains conflits d'usage sur le territoire de la Ville, par exemple dans le corridor du boulevard du Jardin. En effet, un rapport produit dernièrement mentionne que « Le manque d'unité et de cohérence dans le développement de ce secteur causent divers problèmes de compatibilité entre les différents usages et la vocation touristique du corridor routier ». Ainsi, des mesures devront être entreprises rapidement afin d'atténuer la problématique.

Recommandations

- Mettre en branle le projet de la Marina.

- Faire connaître le P.I.I.A, le SARP et les programmes de subvention à la population.

- Mettre en place le projet de mise en valeur de la rivière Eusèbe.

- Accompagner les étudiants du Cégep dans leur projet de nettoyage des berges.
- Favoriser l'utilisation du bois dans les nouveaux programmes de rénovation (obliger un certain % d'utilisation).

- Déplacer la route 167 vers un endroit plus approprié (**consulter** la population).

- Mettre en place le projet d'aménagement du Boulevard du Jardin.

- Améliorer l'affichage des parcs industriels (comme à Roberval).

- Améliorer l'uniformité des enseignes sur tout le territoire.

- Mettre en place de nouvelles zones tampons afin de mieux répartir les activités existantes lorsque la cohabitation est difficile.

- Intégrer le développement durable dans le prochain plan d'urbanisme.

- Augmenter le nombre de chambres de qualité en hébergement pour confirmer notre vocation touristique et consolider notre centre de congrès.

Objectif 2.3 Freiner l'étalement urbain

Action	Réalisation
1. Poursuivre les efforts en cours	**En cours**

Plusieurs actions ont été mises en place pour freiner l'étalement urbain sur le territoire félicinois :

- Les élus de Saint-Félicien ont adopté une série de règlements pour faciliter l'implantation de ménages au centre-ville. Ainsi, le conseil autorise dorénavant que des logements s'établissent au rez-de-chaussée des immeubles. Auparavant, le rez-de-chaussée était réservé pour les commerces et les logements ne pouvaient être aménagés qu'aux étages supérieurs.

- Un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction résidentielle sur les terrains vacants du périmètre urbain a été instauré. Ainsi, un crédit de

taxes foncières de trois ans a été accordé aux personnes qui ont construit leur demeure sur un terrain vacant ciblé par le programme.

- Quelques règlements modifiant le plan d'urbanisme ont été adoptés afin d'autoriser l'usage résidentiel à forte densité dans certaines aires déterminées

- Il y a eu modification du plan d'urbanisme, afin d'agrandir une aire agricole à même une aire de villégiature en avril 2007 (avril 2007)

- Le développement le long de la voie de contournement est interdit (établissement d'une zone de non-accès). Le développement est donc circonscrit à la limite de cette route (limite de la zone blanche et verte).

- La Ville applique rigoureusement le principe utilisateur-payeur pour défrayer les coûts des infrastructures dans les développements situés en périphérie.

- Une entente a été conclue entre la Ville et le promoteur Bertrand Fradet pour le développement de 104 terrains résidentiels et de quelques espaces commerciaux sur le Boulevard Hamel. Le protocole prévoit que le promoteur déboursera 60 % des frais (terrains situés dans le périmètre urbain).

- De nouveaux terrains seront disponibles sous peu dans le Quartier des pionnières (intérieur du P.U)

- La Ville applique des normes de constructions sévères afin d'éviter le développement urbain dans des secteurs inondables situés en périphérie

2. Documenter des situations québécoises d'étalement urbain pour choisir les orientations à préconiser à Saint-Félicien	**Non réalisé**

Aucune étude n'a été recensée en réponse à cette action.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Entre 2005 et 2011, on constate qu'il y a eu de nombreuses constructions à l'extérieur du périmètre urbain. Plus précisément, 33 % des nouvelles constructions ont été réalisés à l'extérieur du P.U entre 2005 et 2009. Le nombre restreint de terrains disponibles à l'intérieur du PU et la volonté de plusieurs propriétaires à élire domicile sur le bord des plans d'eau expliquent cette tendance. Par ailleurs, le développement d'un nouveau quartier résidentiel près du Chemin Vallée par un promoteur privé fera prochainement augmenter l'étalement urbain et ses conséquences néfastes

(consommation d'essence, augmentation de la distance pour le travail, etc.). Ainsi, le développement rapide des secteurs de villégiature dans le secteur Saint-Méthode engendre une demande de services similaire à ceux du secteur urbain. Par exemple, le développement du chemin Vallée situé sur le bord de la rivière a connu une expansion rapidement depuis 2000. D'une douzaine de résidences en 2000, ce secteur en compte maintenant près de 50 et d'autres terrains sont disponibles. Ces résidents réclament donc que la municipalité procède à l'asphaltage de leur chemin. Les résidents des secteurs du Chemin de la Pointe demandent le prolongement de l'aqueduc. Le tout occasionne donc des coûts importants pour l'ensemble des contribuables félicinois. Néanmoins, la Ville partage les coûts avec les résidents selon différentes formules (principe utilisateur-payeur).

Ensuite, la mise en place de nouveaux terrains dans le développement Fradet et dans le quartier des Pionnières favorisera sans doute la construction à l'intérieur du périmètre urbain au cours des prochaines années. Cependant, il semble que les terrains disponibles dans le développement Fradet ne soient pas très populaires auprès de la population, car il y a eu seulement une construction depuis l'ouverture du secteur malgré le crédit de taxe de 3 ans accordé.

Enfin, sur le plan de l'agriculture, les surfaces agricoles ont été épargnées de l'étalement urbain, car les superficies en culture ont augmenté entre 1995 et 2007, passant de 10 961 hectares à 11 642 hectares.

Recommandations

- Faire la mise à jour de la situation de l'étalement urbain sur le territoire et choisir les orientations à préconiser pour le futur.

- Mettre en place de nouveaux incitatifs financiers pour encourager la construction dans le périmètre urbain.

- Adopter des normes de densité minimale pour les projets de développement immobilier à l'intérieur du périmètre urbain.

- Favoriser la densification des zones urbaines.

- Revoir la hauteur minimale des bâtiments dans l'ensemble des secteurs.

- Appliquer une réglementation plus sévère dans les zones de villégiature.

Objectif 2.4 Préserver les aires agricoles disponibles et tenir compte de leur valeur agricole

Action	Réalisation
1. Concentrer les activités commerciales dans le zonage identifié	**En cours**

Les aires agricoles sont protégées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAQ). Par ailleurs, la Ville applique rigoureusement le plan d'urbanisme (le règlement de zonage actuel ne permet donc pas d'autres usages que ceux reliés à l'agriculture sur les aires agricoles). Enfin, il y a présentement révision du schéma d'aménagement de la MRC et une attention est portée afin de protéger les aires agricoles du territoire.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Sur le plan de l'agriculture, les surfaces agricoles ont été épargnées de l'étalement urbain. Par ailleurs, les superficies de cultures ont augmenté entre 2004 et 2007, passant de 11 550 hectares à 11 642 hectares. La cohabitation avec cet usage semble donc favorable. Enfin, la mise en place du plan de développement de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy démontre également la volonté de dynamiser ce secteur d'activité. Par exemple, le projet majeur qui vise à construire un important complexe de serres chauffé par la vapeur provenant de l'usine de cogénération à Saint-Félicien permettra de redynamiser le milieu de la production.

Recommandations

- Continuer d'appliquer les règlements en vigueur.

Objectif 2.5 Planifier le soutien et la sécurité des personnes âgées en s'assurant que les infrastructures en place répondent à leurs besoins et que le cadre de ville bâti soit adapté à leurs besoins

Action	Réalisation
1. Planifier les infrastructures municipales en considérant la situation des personnes âgées et favoriser le développement de l'hébergement près des points de service ainsi que l'accessibilité aux immeubles	**En cours**

Il y a eu la construction ou l'agrandissement de quelques immeubles dans des secteurs stratégiques de la Ville (agrandissement du Foyer de la paix au centre-ville, construction de condos locatifs au centre-ville, agrandissement de la résidence pour personnes âgées derrière le centre commercial, etc.). Par exemple, dès l'automne 2011, les Habitations du Carrefour offriront 33 nouveaux logements ce qui améliorera l'offre de logements pour cette clientèle en forte croissance. Quelques autres projets de résidences sont également en préparation par des promoteurs privés.

Au niveau de la sécurité, un feu piétonnier a été installé au centre-ville.

Enfin, en ce qui concerne l'accès aux bâtiments municipaux pour les personnes âgées, quelques mesures ont été mises en place telle l'installation d'un ascenseur à l'aréna. Par ailleurs, le futur centre communautaire, qui sera situé au centre-ville, intègrera plusieurs mesures afin de favoriser l'accès au lieu pour les personnes à mobilités réduites (niveau du sol, deux entrées adaptées, multiples stationnements, augmentation de l'espace disponible pour les organismes et les activités, etc.).

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Les différentes actions réalisées dans le cadre du plan d'action ont permis de contribuer à l'atteinte de l'objectif. Cependant, il sera important de continuer de bien planifier les infrastructures par rapport au besoin des aînés, car le vieillissement de la population s'accélère à un rythme soutenu comme le démontrent les données. En effet, entre 1996 et 2006, l'âge médian de Saint-Félicien s'est élevé de près de 8 ans passant de 35.1 ans à 43.1 ans. Ensuite, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus est également en constante augmentation. Cette tranche de la population comptait pour 9.1 % en 1996 pour augmenter à 14 % en 2006. Enfin, de manière encore plus éloquente, nous notons une variation de 130 % de la population de 65 ans et plus entre 1986 et 2006.

Recommandations

- Implanter la démarche Municipalité amie des aînés (formation d'un comité, diagnostic, plan d'action).
- Implanter un carrefour d'information pour aînés à Saint-Félicien.
- Développer, en collaboration avec les organismes communautaires, des activités intergénérationnelles (exemple : Cours d'informatique à La Doré).
- Intégrer des actions pour les aînés dans le plan d'action de la politique familiale.

- Faciliter l'implantation des maisons intergénérationnelles.

- Faire une étude sur les besoins en habitation (condominiums, centres de jour, coopératives d'habitation, maisons intergénérationnelles, etc.).

- Mettre en place un parc intergénérationnel (station d'exercice).

- Allonger la durée des feux de signalisation pour piéton et voir à ajouter un signal sonore afin de les rendre plus sécuritaires.

- Ajouter des feux piétonniers aux intersections (Hamel/Notre-Dame, etc.).

- Analyser le potentiel de confection d'avancées et de dos d'ânes allongés dans les zones à risque.

- Instaurer une politique quant aux façons de concevoir les trottoirs de la Ville (plat, sans obstacle, plus large) afin d'aider les personnes à mobilité réduite.

- Créer des espaces de stationnement réservés aux aînés/ femmes enceintes.

- Examiner la possibilité d'offrir un service gratuit de livraison de documents de la bibliothèque vers les centres d'hébergement (biblio-mobile).

Objectif 2.6 S'assurer que chaque quartier favorise la diversité des résidants

Actions	Réalisation
1. Être sensible à conserver l'équilibre urbain	**En cours**

La Ville se montre sensible afin de conserver l'équilibre urbain dans les différents quartiers. Ainsi, elle analyse rigoureusement l'ensemble des projets afin de s'assurer de l'équité entre les différents quartiers lors de la mise en place de nouvelles installations ou lors de projet de réfection (parc, route, etc.).

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Il ne semble pas y avoir de problèmes concernant l'équilibre urbain. En effet, les résidences pour personnes à plus faible revenu sont situées équitablement dans la ville. Il n'y a donc pas de concentration dans un secteur en particulier. Par ailleurs, les parcs et les espaces verts sont bien répartis sur l'ensemble du territoire.

Cependant, la reconversion des résidences secondaires en résidences principales occasionne des problèmes à certains propriétaires sur le bord des rives. En effet, quelques propriétaires dénoncent l'augmentation fulgurante de leur facture d'impôt foncier. Le phénomène de gentrification des espaces résidentiels aux abords des points d'eau explique la montée des prix. Ainsi, pour quelques propriétaires de longue date, la facture devient parfois si lourde que la seule issue est de vendre leur chalet.

Recommandations

- Continuer à être sensible à l'équilibre urbain (infrastructures, parcs, etc.).
- Examiner des solutions pour aider les propriétaires riverains moins fortunés (crédit d'impôt ciblé, programme de report de l'impôt foncier, etc.).

Objectif 2.7 Favoriser l'accès public à la rivière

Action	Réalisation
1. Élaborer un circuit piétonnier et cyclable dans le cadre du programme de revitalisation	**Réalisé**

Une nouvelle piste cyclable a été construite dans le centre-ville. Pour ce faire, la Ville a sacrifié 40 stationnements, a éliminé une voie automobile sur le boulevard Sacré-Cœur sud et a procédé à des travaux d'élargissement sur le pont Martin. Par ailleurs, le circuit sera bonifié lorsque les travaux du pont seront terminés (2 rives seront reliées).

2. Ne pas augmenter le nombre de stationnements du côté rivière au centre-ville	**Réalisé**

Un nouveau stationnement a été construit derrière les commerces situés de l'autre côté de la rivière afin de compenser les stationnements perdus lors de la construction de la piste cyclable au centre-ville. Ce dernier comprend 75 stationnements. Cependant, un stationnement sera construit prochainement devant le nouvel immeuble abritant Deloite et des condos locatifs.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur présent dans l'État des lieux ne permet de nous prononcer sur l'impact que les deux actions ont permis d'avoir concernant l'accessibilité à la rivière pour la population. Néanmoins, la construction de la nouvelle piste cyclable a permis à la communauté de pouvoir contempler la rivière lors de promenade à vélo via le parc

Sacré-Cœur et le quai municipal. Ensuite, les améliorations effectuées sur le site des Chutes à Michel ont également permis de favoriser l'accès (belvédères d'observation, sentiers, etc.). Enfin, la mise en place du projet de la marina permettra prochainement d'augmenter considérablement l'accessibilité à la rivière pour les citoyens et les touristes. Par contre, le quai municipal est présentement dans un état lamentable. Des actions devront donc être réalisées sous peu afin de mettre à niveau cette infrastructure.

Recommandations

- Mise en place du projet de la marina (plage, restaurant, etc.).
- Améliorer le quai municipal.
- Mettre en place le projet d'expansion des Chutes à Michel (corridor touristique).

Objectif 2.8 Éviter la privatisation complète des berges

Action	Réalisation
1. Mettre en valeur le parc municipal sur les berges du chemin Fortin	**Non réalisé**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action. Par ailleurs, le projet pour mettre en valeur le Pont Painchaud dans ce secteur ne semble pas faire l'unanimité dans la population. En effet, ce projet, piloté par un groupe de citoyens, a été conçu sans concertation et sans l'accord de la municipalité.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucune action n'a été réalisée afin d'éviter la privatisation des berges à Saint-Félicien, car tous les terrains situés sur le bord du Lac-Saint-Jean et de la rivière Ashuapmushuan étaient déjà privatisés en 2007. Néanmoins, la Ville possède un terrain dans le secteur de l'ancien aéroport qui est situé sur le bord de la rivière. Un projet est présentement sur la table afin d'aménager une station balnéaire qui permettrait de favoriser l'accès à la rivière pour la population.

Recommandations

- Revitaliser le parc en avant de l'église de Saint-Méthode.
- Sensibiliser les citoyens et les agriculteurs sur la protection des bandes riveraines.
- Appliquer sévèrement la réglementation concernant les rives privées.

- Mettre en place le projet de station balnéaire près de l'ancien aéroport.

Objectif 2.9 Protéger les éléments du patrimoine naturel, culturel historique et culturel vécu

Action	Réalisation
1. Privilégier les infrastructures légères et naturelles	**En cours**

Plusieurs infrastructures ont été aménagées dans la Ville : *une scène en bois parfaitement intégrée à l'aire patrimoniale du Parc Sacré-Cœur, un chapiteau en bois près la Maison de la Culture (la Féliscène), un circuit cyclopédestre entre le Zoo et la rue Beaudoin, un parc/boisé dans la rue des Tilleuls, améliorations aux Chutes à Michel (sentiers, belvédères en bois), rajeunissement du Parc Sacré-Cœur (tourelles, maison en bois, fontaine), aménagement du projet Ticouamis à Saint-Méthode, construction du parc aventure d'Arbre en Arbre (utilisation du bois, mise en valeur), etc.*

Enfin, la Ville applique rigoureusement le P.I.I.A afin de protéger les immeubles patrimoniaux du centre-ville.

2. Exposer dans le hall de l'hôtel de ville des éléments du patrimoine	**Réalisé**

Le hall d'entrée de l'Hôtel de ville de Saint-Félicien se transforme régulièrement en vitrine régionale pour le tourisme culturel et pour l'histoire. Depuis 2006, de nombreuses expositions ont eu lieu (exemples : exposition sur la municipalité de La Doré lors de son centenaire, sur le Parc Sacré-Cœur, sur le Pont Carbonneau, etc.). Ces expositions profitent donc d'une importante visibilité étant donné que le bureau d'information touristique, accrédité par Tourisme Québec, y loge, entraînant une fréquentation de plus de 10 000 touristes par année.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Dans l'ensemble, les éléments du patrimoine félicinois sont dans une situation favorable. *Du côté du patrimoine culturel historique et vécu*, l'application rigoureuse du P.I.I.A a permis de protéger et de mettre en valeur de nombreux bâtiments patrimoniaux du centre-ville. Par ailleurs, les nouvelles installations aménagées au

centre-ville (scène, etc.) ont été bien intégrées aux différents éléments du patrimoine de ce secteur (parc Sacré-Cœur, maisons patrimoniales, etc.).

Enfin, *du côté du patrimoine naturel*, le projet de conservation, d'aménagement et de mise en valeur des milieux fauniques Ticouamis réalisé au début des années 2000 a également permis de protéger un milieu naturel d'importance. Dans un même ordre d'idées, les améliorations réalisées au parc des Chutes à Michel ont permis de mettre en valeur un milieu naturel d'envergure. Enfin, quelques projets de protection/aménagement sont présentement sur la table (Rivière Eusèbe, expansion Chute à Michel, zone de conservation du Zoo).

Recommandations

- Travailler avec les étudiants du Cégep pour démarrer les projets prévus visant à protéger certains éléments naturels de la Ville.

- Continuer les expositions dans le hall de l'Hôtel de Ville.

- Effectuer l'inventaire des richesses patrimoniales du territoire (boisés, milieux humides, paysage, bâtiments.) et adopter des mesures pour assurer leur protection.

ORIENTATION 3

Transport urbain non centré sur la voiture

Objectif 3.1 Développer le réseau cyclable urbain et un réseau piétonnier

Actions	Réalisation
1. Élaborer une politique de courtoisie	**Non réalisé**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action. Néanmoins, les élus demandent régulièrement à la population de faire preuve de courtoisie et de civisme dans le bulletin municipal Le Flambeau et lors des séances du conseil municipal.

2. Donner la priorité aux piétons pour le déneigement	**Réalisé**

Les employés responsables du déneigement ont été sensibilisés à donner la priorité aux piétons dans le carré des marcheurs lors de la période hivernale. De plus,

une attention particulière est accordée au déneigement des trottoirs dans les secteurs écoliers afin d'assurer la sécurité des jeunes.

3. Analyser les séquences de déneigement pour augmenter la sécurité	**En cours**

Les travaux publics révisent régulièrement les séquences de déneigement pour améliorer et optimiser l'efficacité des opérations.

4. Rendre le centre-ville piétonnier à des moments déterminés	**Réalisé**

Le centre-ville est fermé à la circulation à certains moments dans l'été (Régate, Fête nationale, etc.). En 2007, le centre-ville a été fermé à la circulation tous les samedis de l'été, cependant, cette fermeture ne faisait pas l'unanimité dans la population étant donné les problèmes de circulation occasionnés.

5. Créer une véloberge	**Non réalisé**

Le projet de véloberge n'a pas été réalisé étant donné qu'un projet similaire a été implanté dans la municipalité de Saint-Prime.

6. Installer des supports à vélo	**Réalisé**

Quelques supports à vélo ont été installés dans les endroits stratégiques de la Ville (parcs, écoles, endroits publics restaurants, etc.). Par ailleurs, la construction de la nouvelle piste cyclable au centre-ville a permis d'apporter des améliorations importantes aux installations (supports, bancs, signalisation, etc.). Enfin, un bloc sanitaire sera prochainement aménagé dans le sous-sol de la Maison de la culture. Le tout améliorera donc l'offre de services aux cyclistes et aux visiteurs de ce secteur.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Le réseau cyclable urbain a connu une expansion depuis quelques années. En 2005, la Ville possédait 26 km de pistes cyclables alors qu'en 2011, le réseau en compte maintenant 33. Le circuit permet dorénavant de relier la majorité des quartiers, les écoles, les grandes institutions et les attraits touristiques. Par ailleurs, la construction de

la Véloroute des Bleuets au centre-ville amène des retombées économiques pour les commerçants étant donné l'augmentation du nombre de visiteurs dans ce secteur. Cependant, il est difficile de chiffrer les retombées totales. Enfin, ces améliorations permettent également de favoriser l'activité physique dans la population.

Recommandations

- Continuer de sensibiliser les cyclistes et les conducteurs.
- Continuer et améliorer le réseau cyclable en développement de nouveaux tronçons (exemple : nouveau circuit cyclable sur le boulevard Panoramique).
- Prévoir dans les nouveaux projets des pistes cyclables.
- Élaborer un plan directeur du réseau cyclable de la Ville.
- Ajouter du mobilier urbain (table, bancs, poubelles, supports à vélo).
- Construire des stationnements abrités pour les vélos à proximité des commerces et des édifices officiels (projet des étudiants du Cégep).
- Mettre en place des clubs de marche sur le territoire
- Appliquer rigoureusement les peines (Sureté du Québec).

Objectif 3.2 Promouvoir et faciliter l'utilisation des moyens de transports alternatifs

Actions	Réalisation
1. Élargir le mandat de l'organisation Allô-Transport	**Réalisé**

Au cours des dernières années, les services offerts par la corporation ont grandement évolué. En effet, en plus de mettre en lien les offres et les demandes de trajets en transport collectif et en covoiturage, l'organisation offre de nouveaux services tels que la *mise sur pied de plate forme de covoiturage dans les organisations, le Ski-bus, la mise en place du transport d'appoint par taxi et l'élaboration de divers projets-pilotes.*

2. Étendre cette responsabilité aux entreprises et institutions du territoire	**En cours**

Le Cégep organise un transport en commun pour ses étudiants le matin/midi/soir aux quatre coins du comté. Par ailleurs, les entreprises et les grandes institutions du territoire collaborent de plus en plus avec Allo transport afin d'implanter le service dans leur organisation (CSSS, etc.).

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Allo-Transport contribue à une plus grande utilisation des moyens de transport plus écologiques. En 2005, première année d'activité, Allo-transport avait réussi à réaliser 846 déplacements. Ensuite, le service a connu une popularité importante comme en témoigne le nombre de déplacements: 4240 en 2006, 10 293 en 2007, 16 055 en 2008, 18 489 en 2009 et plus de 20 000 en 2010. Par ailleurs, lors de la première année du programme, chaque déplacement coûtait 33,10 $ alors qu'en 2010, c'était 1,39 $ par déplacement. L'organisme compte maintenant plus de 200 membres actifs. De manière complémentaire, le service de transport offert par le Cégep permet également de diminuer considérablement le nombre de voitures sur la route (amélioration de la qualité de l'air, diminution de la consommation d'énergie, etc.).

Cependant, malgré les actions réalisées par Allo Transport et le développement du réseau cyclable de la Ville, les données de Statistiques Canada indiquent que l'automobile domine encore le paysage. En effet, l'automobile est le moyen principal que les travailleurs félicinois utilisent pour voyager entre la maison et le lieu de travail (83.1 % utilise l'automobile en tant que conducteur). Néanmoins, il importe de rappeler que les changements de comportement au niveau de la population prennent du temps.

Recommandations

- Implanter le covoiturage à l'Hôtel de Ville.
- Implanter sur le territoire de la Ville un système de taxibus qui s'apparente à un service traditionnel de transport en commun.
- Mettre en place le projet de vélo communautaire en partenariat avec les étudiants du Cégep de Saint-Félicien.
- Favoriser l'utilisation du transport en autobus dans le cadre du camp de jour (augmenter le nombre de jeunes qui utilise le service).
- Mettre en place un service de transports vers les sites sportifs à la fin des classes et durant la fin de semaine.
- Revaloriser la marche à pied en parallèle avec la condition physique et la santé

Orientation 4
Gestion environnementale intégrée

Objectif 4.1 Instaurer des politiques municipales de protection et gestion de l'environnement

Actions	Réalisation
1. Assurer une meilleure diffusion et application des règlements actuels	**En cours**

Le bulletin municipal le Flambeau, le site Internet et le journal l'Étoile du lac sont utilisés pour diffuser l'information aux citoyens. Par ailleurs, la réglementation est toujours appliquée rigoureusement afin de protéger l'environnement et la population.

2. Documenter la situation afin d'élaborer une politique sur l'utilisation des véhicules hors route	**Non réalisé**

Aucune action n'a été recensée. Cependant, la Ville profitera de l'installation du mur coupe-son de 1,5 kilomètre le long de la voie de contournement pour aménager un sentier permanent pour la motoneige et les VTT.

3. Élaborer, diffuser et appliquer une politique de l'eau, touchant la tarification, la sensibilisation et l'utilisation d'eau de procédés	**Planifié**

La politique de l'eau est en cours d'élaboration. Le dépôt de cette dernière est prévu pour 2012. Par ailleurs, plusieurs actions ont été réalisées au cours des dernières années dans le domaine de l'eau. Voici quelques exemples :

- Application rigoureuse de la réglementation concernant l'eau
- Instauration d'une *Police de l'eau* (préventionniste engagé pour gérer les usages inopportuns de l'eau)

- Des politiques de gestion des réseaux pour les eaux usées sont en cours de réalisation (réseaux séparés, protection des puits municipaux, etc.).

- Un plan d'intervention a été créé pour la rénovation (reconstruction) du réseau municipal séparé (pluvial et sanitaire) en vue du remplacement des réseaux combiné.

- Plusieurs réfections sur les infrastructures d'aqueducs et d'égouts ont été réalisées (plan d'intervention annuel de réfection, vérification de l'état du réseau, etc.)

- Des campagnes de rationalisation et de détection des fuites ont été réalisées

- Un programme de gestion des nappes phréatiques a été mis en place

- Une étude technicoéconomique concernant l'alimentation en eau potable a été commandée à l'été 2011 (firme Dessau)

- Un projet pour sécuriser le réseau d'eau potable est en cours de réalisation. La municipalité souhaite puiser un volume de 9400 mètres cubes d'eau par jour dans la rivière à l'Ours, à l'ancienne prise d'eau (projet évalué à 2 millions $)

- L'usine de cogénération et l'écoparc seront alimentés en eau de surface prochainement. L'eau sera acheminée par gravité et la Ville n'aura pas à traiter l'eau. Ainsi, des volumes d'eau importants d'eau potable seront libérés.

- Le Jardin communautaire utilise de l'eau de surface

- Les deux lave-autos de la Ville se sont construits des puits artésiens

- Il y a eu la mise en place de la campagne des les barils économiseurs d'eau (125 bacs distribués dans la population)

- La Ville participe à la campagne d'économie d'eau potable (PEEP) lancée par le Réseau environnement. Ce programme encourage les citoyens à mettre en pratique des trucs simples pour diminuer leur empreinte sur l'eau et pour sensibiliser la communauté à faire bon usage de l'eau.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Saint-Félicien ne possède pas encore de politique de protection et de gestion de l'environnement (eau, sol, air, arbre). Cependant, les actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'action ont été contributives à la protection de l'environnement. Par ailleurs, d'importantes interventions seront effectuées prochainement dans le domaine

de l'eau afin d'assurer l'accès à une eau potable en quantité suffisante pour répondre aux besoins actuels et pour alimenter les futurs projets de développement (écoparc, St-Méthode, nouveaux quartiers résidentiels, etc.). Ainsi, plusieurs projets seront réalisés sous peu pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, car les autorités municipales veulent éviter que la situation vécue en 2010 ne se reproduise.

Ensuite, comme c'était le cas en 2005, l'eau potable de Saint-Félicien est de qualité supérieure. Elle ne subit pas de traitements excepté pour le puits numéro 3 et aucun avis majeur de faire bouillir l'eau n'a été émise depuis 2005 (à l'exception d'un avis mineur suite à des travaux sur le boulevard Laprise). De plus, deux analyses de l'eau sont réalisées chaque semaine dans quatre sections ciblées du réseau afin de s'assurer de la qualité de l'eau potable. Aucun problème n'a été recensé depuis 2005.

Enfin, du côté des autres facettes de l'environnement, les changements réalisés dans les méthodes de travail ont permis de protéger l'environnement et d'assurer une meilleure gestion. Par exemple, la Ville favorise maintenant l'utilisation du granulé au détriment du sel lors de la période hivernale, elle utilise l'eau de la rivière lors du nettoyage des rues et elle projette de réhabiliter certaines gravières désaffectées.

Recommandations

- Élaborer une politique de gestion intégrée de l'environnement (eau, arbre, sol).
- Élaborer la politique de l'eau et un plan d'action.
- Diffuser les principaux règlements sur le site Internet (arrosage, etc.).
- Mettre en place une équipe dédiée à l'environnement pour sensibiliser.
- Continuer d'utiliser le Flambeau pour sensibiliser.
- Poursuivre la réfection du réseau d'aqueducs (éviter les fuites).
- Promouvoir l'installation d'équipements sanitaires à faible débit.
- Faire connaître les plaquettes réductrices de volume de toilettes à la population. Ces plaquettes, que l'on installe dans le réservoir, permettent une économie de 30 à 40 % d'eau à chaque chasse.
- Offrir des incitatifs pour favoriser le remplacement des toilettes traditionnelles par une toilette à faible débit ou à double chasse.

- Apporter des modifications au règlement de construction afin de rendre obligatoire l'installation de toilette à faible débit dans les nouvelles constructions.

- Continuer la campagne concernant les barils économiseurs d'eau.

- Travailler avec le Relais des buttes afin de mettre en place un projet de sentier résident visant à structurer les sentiers de véhicules récréatifs.

Objectif 4.2 Préserver les richesses naturelles existantes sur le territoire pour les générations futures

Action	Réalisation
1. Mettre en valeur, protéger et interpréter les dunes de sable	**Non réalisé**

Aucune intervention n'a été recensée en réponse à cette action. Le projet n'a pas été réalisé par le promoteur.

2. Conscientiser et valoriser le caractère naturel de la rivière Ashuapmushuan	**Non réalisé**

Des citoyens avaient proposé un projet de conscientisation et de valorisation du caractère naturel de la rivière : *Il était une fois … l'Ashuapmushuan, une histoire d'harnachement, d'acharnement* lors de la consultation publique en 2006. Ce projet n'a pas été mis en place par les promoteurs.

Cependant, un projet est sur la table afin de créer une réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan, à environ une trentaine de kilomètres de Saint-Félicien. Dans le cadre de ce projet, la communauté de Mashteuiatsh est en train d'élaborer un plan directeur pour établir un parc ILNU qui épousera les limites cette nouvelle réserve.

3. Optimiser le concept de forêt récréative	**Réalisé**

Le parc Arbre en arbre a été aménagé au centre Tobo-ski.

Ensuite, des projets de moins grande envergure ont également été réalisés sur le territoire félicinois : *l'aménagement du boisé du quartier des Tilleuls, l'amélioration du Parc des Chutes à Michel*, etc.

Enfin, les étudiants du Cégep ont réalisé quelques aménagements dans la Forêt d'enseignement du Cégep telles que la construction d'un réseau de randonnée, la mise en place de diverses structures (pont, des ponceaux, des bancs et un abri avec table de pique-nique) et l'installation de panneaux d'interprétation le long des sentiers. Cette forêt constitue à elle seule un territoire de protection de 112 hectares.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, la ville de Saint-Félicien ne possède pas encore de politiques de protection et de gestion de l'environnement (eau, sol, air, arbre). Cependant, depuis plusieurs années, diverses initiatives ont été mises en place afin de préserver les richesses naturelles situées sur le territoire félicinois (projet Tikouamis, parc des Chutes à Michel, Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale, Forêt école, etc.). Par contre, aucun nouveau projet de conservation d'envergure ne semble avoir été mis en place depuis l'adoption du plan d'action de l'Agenda 21 en 2007. Toutefois, quelques projets sont sur la table telle que la mise en valeur de la rivière Eusèbe, l'agrandissement du parc des Chutes-à-Michel et le projet du Zoo de créer une zone de conservation de plusieurs hectares dans le bloc Saint-Félicien/La Doré

Recommandations

- Élaborer un plan de gestion des milieux naturels afin de favoriser leur protection (effectuer l'inventaire des richesses naturelles du territoire (boisé, milieu humide, paysage) et adopter des mesures de protection).
- Mettre en place une politique sur les boisés.
- Augmenter la visibilité et améliorer la forêt-école (Cégep).

Objectif 4.3 Maintenir la qualité de l'eau de surface et souterraine

Action	Réalisation
1. Mode de gestion par bassins versants	**En cours**

Des citoyens avaient soumis un projet de Comité de gestion par bassin versant sur le territoire couvert par la rivière Ashuapmushuan et ses tributaires. Ce comité n'a par contre pas été mis en place à ce jour.

Cependant, il existe un mode de gestion par bassins versants sur la rivière Ticouapé : *le Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé (CBVRT).* Sa mission est de promouvoir la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de cette rivière problématique. Un bilan des travaux réalisés dans le cadre de ce projet collectif a été présenté à la population en 2010. Ainsi, ce bilan nous indique que plusieurs aménagements ont été réalisés et que plusieurs producteurs agricoles ont été sensibilisés à la problématique d'érosion.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Comme en 2005, la qualité de l'eau de la rivière Ticouapé reste encore problématique. En effet, les échantillons recueillis à la station localisée à la hauteur du pont de la route 373 montrent qu'entre 1995 et 2009, la valeur calculée de l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique de la rivière a variée entre 0 (très mauvaise) et 38 (mauvaise) (MDDEP, 2010). Afin d'améliorer la situation, le Comité du bassin versant de la rivière Ticouapé a produit en 2010 un Plan directeur de l'eau afin de rétablir la qualité de l'eau de la rivière. Les effets de ces actions prendront par contre quelque temps avant d'avoir un impact significatif.

Ensuite, les importantes interventions réalisées au cours des dernières années afin de rendre conformes les immeubles par rapport aux eaux usées ont permis de maintenir la qualité de l'eau de surface. En effet, il n'y a pratiquement plus de déversements d'eaux usées dans les différentes rivières de la municipalité. Il s'agit donc d'une amélioration importante depuis 1996. La Ville a également implanté un site de dépôt de neige usée conforme aux normes gouvernementales ce qui a permis d'éliminer une source potentielle de contamination des eaux souterraines et de surface. De plus, les nouvelles installations d'assainissement des eaux permettent à la ville de mieux contrôler les rejets des eaux usées de la municipalité.

De plus, le projet de restauration des berges sur cinq lacs de villégiature de la MRC du Domaine du Roy dont le Lac du Repos situé à Saint-Félicien a permis d'améliorer la ceinture végétale et a favorisé l'équilibre du lac. Ce projet a été rendu possible grâce à une aide financière du Volet II du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, la participation de la ville de Saint-Félicien et le financement de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Enfin, du côté de l'eau souterraine, Saint-Félicien exerce une grande vigilance afin de maintenir la qualité de celle-ci (définition de l'aire d'alimentation de ses ouvrages, liste des activités industrielles potentiellement à risque, réglementation municipale qui encadre la construction des bâtiments de manière à minimiser les risques pour la ressource, protection des aquifères, etc.).

Recommandations

- Mettre en place un bassin versant sur la rivière Ashuapmushuan.
- Sensibiliser les propriétaires riverains et les agriculteurs sur les bandes riveraines.
- Diminuer le déboisement des rives (appliquer la réglementation).
- Caractériser les bandes riveraines afin d'établir les indices de qualité de celles-ci.
- Mettre en place un programme de restauration des bandes riveraines.
- Utiliser l'approche LID (Low impact development) dans les nouveaux développements résidentiels.
- Aménager des stationnements écologiques (verdissement, gestion écologique des eaux de ruissellement, matériaux de revêtements de sol poreux, etc.).

Objectif 4.4 Protéger les écosystèmes rares et fragiles sur le territoire

Action	Réalisation
1. Étendre cette responsabilité à l'équipe du CCBB	**En cours**

Le CCBB travaille activement afin de protéger les écosystèmes rares et fragiles sur le territoire félicinois. Par exemple, depuis quelques années, le CCBB a mis en place un projet de conservation de la héronnière de St-Félicien. Le Centre projette également d'implanter une zone de conservation de plusieurs hectares de terres publiques dans le bloc Saint-Félicien/La Doré (écotourisme, protection, etc.).

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 4.4. Cependant, les divers projets de conservation réalisés par le CCBB et les autres initiatives de préservation comme le projet Tikouamis et la Forêt école répondent directement à l'objectif.

Recommandations

- Continuer de supporter le travail du CCBB.

- Appuyer le projet de zone de conservation du CCBB.

- Répertorier les écosystèmes rares et fragiles du territoire.

Objectif 4.5 Sensibiliser les gens à une consommation responsable, principalement en eau potable et en énergie

Action	Réalisation
1. Élaborer une politique de gestion des matières résiduelles à l'interne	**Réalisé**

La démarche s'est déroulée en 2006 et 2007 et visait l'installation d'un système de collecte des matières résiduelles tel que proposé par Recyc-Québec. Des bacs de récupération ont été installés dans l'ensemble des bureaux.

De plus, la Ville s'implique activement dans la mise en œuvre du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de la MRC Domaine-du-Roy. Par exemple, un écocentre a été construit sur le territoire de la municipalité en 2009.

Enfin, la Ville applique une gestion énergétique rigoureuse dans ses bâtiments municipaux. Par exemple, avant d'entreprendre une intervention sur un bâtiment, une analyse énergétique est effectuée. Par ailleurs, pour réduire la consommation d'énergie et pour diminuer la pollution lumineuse, la municipalité prône maintenant l'installation d'appareils d'éclairage directionnel pour rabattre la luminosité vers le sol.

2. Informer les citoyens sur leur consommation en eau et en énergie	**Non réalisé**

Le bulletin municipal Le Flambeau est utilisé afin de sensibiliser la population et pour promouvoir les différentes campagnes d'économie d'énergie. Cependant, l'information concernant la consommation d'eau ou d'énergie n'est pas disponible sur le site Internet.

3. Élaborer des incitatifs pour encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques	**Non réalisé**

Aucun incitatif n'a été élaboré pour encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques autres que la sensibilisation. Cependant, la mise en place prochainement de l'écoparc permettra de réaliser cette action.

Néanmoins, quelques entreprises ont adopté de nouvelles pratiques intéressantes. Voici quelques exemples :

- Les deux laves-auto de la Ville n'utilisent plus l'eau potable du réseau. Une compensation financière de 5000 dollars leur sera accordée prochainement.

- L'Usine de congélation de Saint-Félicien qui transforme les bleuets est proactive dans la recherche de meilleures pratiques. Par exemple, cette entreprise a reçu dernièrement un prix pour avoir fait preuve d'écoresponsabilité de manière exemplaire. L'Agence de l'efficacité énergétique a reconnu les efforts de l'usine où l'on a mis en place des systèmes de réfrigération, utilisant du CO2 comme réfrigérant, ce qui constitue pour l'Agence une avancée importante.

- Fibrek a mis en place un projet d'écologisation des pâtes et papiers visant le traitement de la liqueur noire. L'usine a également annoncé dernièrement l'ajout d'un nouveau turbogénérateur à son usine de cogénération de Saint-Félicien. Cet investissement de 21 M$ permettra de hausser la production d'électricité de 33 à 42,5 mégawatts à compter de décembre 2012.

- Le supermarché Métro Dany a instauré une campagne de sensibilisation à l'utilisation des sacs d'épicerie réutilisables en 2008.

- Enfin, quelques commerces de la Ville ont également montré leur engagement environnemental en adoptant des mesures afin d'obtenir la certification *Appellation V commerce vert* (Par exemple l'Animalerie Aqua-Plume, Boutique Normand Tanguay, La maison du bleuet, Le Superclub Vidéotron, Les Jardins de St-Félicien, Les Laboratoires Chez-nous, etc.).

4. Sensibiliser la population aux tondeuses sans moteur	**Non réalisé**

Des promoteurs avaient proposé un projet de sensibilisation aux tondeuses sans moteur. Cependant, le projet n'a pas été réalisé.

5. Sensibiliser la population aux gestes éco-citoyens	**Réalisé**

Afin de sensibiliser la population aux gestes éco-citoyens, la municipalité a utilisé plusieurs moyens. Voici quelques exemples :

- Elle a utilisé le *Flambeau* pour faire la promotion des campagnes telles que la campagne Mieux consommer, le Programme d'économie d'eau, le programme éco-municipalité du Jour de la terre, la campagne Sapin du bon sens, etc.

- Elle a participé à la création d'un Guide des bonnes pratiques environnementales avec les étudiants du Cégep. Ce dernier est disponible sur le site Internet du Cégep.

- Elle subventionne les couches lavables. Ce programme, mis en place par la Régie des matières résiduelles, vise à encourager les parents à adopter ce type de couches pour le bien-être de leur enfant et de l'environnement.

- Elle a mis en place un programme de récupération de l'eau de pluie. Au total, 125 barils ont été tirés au sort parmi les 300 personnes inscrites sur la liste.

- Elle a participé à la mise en place de l'écocentre.

- Elle offrira prochainement un programme de modernisation des systèmes de chauffage au bois;

Ensuite, en plus des gestes réalisés par la Ville afin de sensibiliser la population aux gestes éco-citoyens, **plusieurs institutions** ont entrepris des actions écoresponsables. Voici quelques exemples :

Zoo : mise en place d'un système de récupération sur le site, mise en place d'un système de compostage pour le restaurant, dépliants et affiches imprimés sur du papier recyclé, sacs 100 % biodégradables dans les boutiques souvenirs, vaisselle 100 % biodégradables dans les restaurants, savon à mains 100 % biodégradable, papier hygiénique fait de fibres recyclées, serviettes de table faites de fibres recyclées et non blanchies, produits de nettoyage 100 % biodégradable, récupération des piles usagées, utilisation de l'eau de la rivière pour les jeux d'eau, réutilisation hebdomadaire des enveloppes de paye, sensibilisation des employés (Photocopie recto verso, arrêt du moteur des véhicules, fermeture de l'éclairage, utilisation de tasses et napperons réutilisables, etc). Le Zoo a également renouvelé sa flotte de train du sentier de la nature par l'acquisition de 9 trains, 32 wagons et 2 minibus de 24 passagers très énergétiques.

CÉGEP : organisation d'événements écoresponsables, construction des appartements pour étudiants certifiés Novoclimat, achat local, cueillette sélective des déchets,

utilisation de produits d'entretien biodégradables, atteinte de la plus haute distinction de la certification « Ici on recycle – niveau 3 : performance » au printemps 2009, obtention de la certification « Cégep Vert du Québec » au printemps 2009, mise sur pied d'une coopérative d'aliments naturels, aménagement d'un sentier d'interprétation face au collège, ateliers de compostage offert aux étudiants, diverses activités de plantation d'arbres, etc.

Polyvalente des Quatre-Vents : Depuis quelques années, la Polyvalente est considérée comme un établissement EVB (Établissement vert Brundtland). C'est donc un lieu où l'on pose des gestes concrets en faveur des 6R (réduire la consommation des ressources, réutiliser les biens, recycler, repenser nos systèmes de valeurs, restructurer nos systèmes économiques et redistribuer les richesses). Par exemple, en collaboration avec le Cégep, les étudiants de la Polyvalente ont organisé un défilé de mode éthique et écologique. Enfin, la polyvalente à reçu en juillet 2011 une bourse dans cadre de la deuxième édition du Fonds Éco École parrainé par les marchés d'alimentation Metro grâce aux initiatives réalisées par les étudiants.

Ainsi, comme nous pouvons le constater avec ces quelques exemples, la communauté est très active en ce qui concerne les gestes éco-responsables. Cependant, il est important de noter que cette liste n'est pas complète, car plusieurs autres acteurs ont mis en place des mesures visant à favoriser le développement durable.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Sur le plan de la consommation en eau potable, la consommation moyenne totale était de 7987 m3/jour, soit environ 800 litres/personnes/jours de 2002 à 2007. La moyenne québécoise est d'environ 795 litres par personne par jour. Ainsi, la consommation félicinoise s'apparente à la moyenne québécoise. Cependant, la consommation reste plus élevée que la norme recommandée par le MDDEP, soit 350 à 450 litres/personnes-jour. Par ailleurs, le gouvernement du Québec espère réduire de 20 % la consommation d'eau potable d'ici à 2017.

Du côté des matières résiduelles, la Régie des matières résiduelles Lac-Saint-Jean note une augmentation importante du taux de recyclage dans la MRC Domaine-du-Roy depuis quelques années. Par ailleurs, la Régie mentionne que la population utilise de plus en plus les installations de l'écocentre de la municipalité.

Enfin, du côté des programmes mis en place pour encourager de meilleures pratiques, quelques-uns ont été couronnés de succès. Par exemple, 300 personnes se sont inscrites pour obtenir l'un des 125 barils récupérateur d'eau de pluie. Cependant, en ce

qui concerne le programme de couches lavables, seulement deux personnes ont demandé la subvention.

Recommandations

- Former une patrouille environnementale afin de sensibiliser la population.
- Offrir des activités gratuites traitant de l'écocitoyenneté et du développement durable (bibliothèque, camp de jour, maison des jeunes, etc.
- Adopter un règlement qui limite la marche au ralenti.
- Adopter un règlement concernant l'herbicyclage.
- Faire la promotion des certifications vertes auprès des entreprises.
- Implanter le concept d'exemplarité dans la structure administrative de la Ville.
- Poursuivre l'amélioration de la consommation énergétique dans les bâtiments municipaux (adopter un programme de réduction de la consommation).
- Compléter l'instauration de la collecte des matières recyclables dans tous les parcs, les lieux publics ainsi que les édifices municipaux (Obtenir, en partenariat avec les étudiants du Cégep, les certifications Ici on recycle).
- Accompagner le Cégep dans leur projet d'implanter le compostage chez les propriétaires de maison avec cour arrière (voir projet Compost'on).
- Examiner la possibilité d'instaurer un programme de subventions et d'attestation « Habitation durable ». Ce projet permettrait aux citoyens de bénéficier d'une aide financière en matière d'habitation durable établie selon des critères spécifiques. Cette initiative viserait à rendre accessible et profitable le choix d'une construction plus écologique et écoénergétique. (voir programme de Victoriaville).
- Promouvoir les normes environnementales de construction auprès des promoteurs/propriétaires (LEED, Energy Star, Novoclimat, Bois certifié, etc.).
- Examiner la possibilité d'instaurer des compteurs (ICI) et revoir la tarification.
- Revoir la politique de subventions afin d'y intégrer un formulaire demandant au promoteur d'appliquer des mesures responsables (Par exemple, d'appliquer les exigences de gestion responsable des événements du Bureau de normalisation du

Québec : *sélection des fournisseurs, gestion du matériel, sources d'énergie et de l'eau, gestion des matières résiduelles, l alimentation et les moyens de transport).*

Orientation 5

Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités

Objectif 5.1 Implanter et favoriser le développement d'une culture entreprenariale sur le territoire

Action	Réalisation
1. Promouvoir l'entreprenariat chez les jeunes	**Réalisé**

Il y a quelques années, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien et ses partenaires ont mis en place le concours PME Académie. Ce concours, qui a duré sept mois, a permis au gagnant de remporter un prix évalué à plus de 100 000 $. La ville de Saint-Félicien a supporté cette initiative en octroyant 20 000 $. Le gagnant a mis en place une microbrasserie. Une nouvelle édition était sensée avoir lieu en 2009, cependant le projet a été remis à plus tard étant donné le contexte économique difficile des dernières années.

Ensuite, la SADC Lac-Saint-Jean Ouest s'implique activement pour développer la culture entrepreneuriale des jeunes sur le territoire par l'entremise de sa Stratégie jeunesse. Ce programme offre des prêts personnels variant de 5 000 $ à 15 000 $ pour les jeunes âgés de 18 à 35. De plus, l'organisme offre une foule d'activités aux jeunes.

Le CLD de la MRC offre également plusieurs outils et fonds pour promouvoir l'entreprenariat chez les jeunes. Par exemple, le Fonds jeunes promoteurs (FJP) s'adresse aux jeunes (moins de 35 ans) qui désirent créer une entreprise ou encore, procéder au rachat d'une entreprise existante. Ensuite, une formation est offerte en collaboration avec le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour le lancement d'entreprise. Il y a également le Bonus Bleuets « Affaires » qui vise les jeunes de moins de 35 ans qui sont en processus de démarrage d'entreprise.

Ensuite, Saint-Félicien accueillera en octobre 2011 la 12^{e} édition de la Rencontre entreprenariat jeunesse. Une centaine d'intervenants sont attendus pour l'occasion et plusieurs formations seront proposées. D'une durée de trois jours, ce congrès offre une programmation destinée aux conseillers en entrepreneuriat de partout au Québec, qui interviennent lors des phases de démarrage, d'expansion, de croissance ou de relève.

Enfin, la Table régionale en entrepreneuriat s'implique également pour stimuler l'entreprenariat. Par exemple, elle organise le Concours québécois en entrepreneuriat section Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bref, cette liste n'est pas complète, mais nous pouvons constater qu'il y a plusieurs actions qui sont mises en places sur le territoire de la MRC Domaine du Roy afin de favoriser le développement entrepreneurial chez les jeunes.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 5.1. Néanmoins, les différentes actions réalisées par les acteurs ont été directement contributives à la promotion de l'entreprenariat chez les jeunes. Par exemple, la SDAC a supporté plus de 100 jeunes depuis 10 ans dans le cadre de la Stratégie jeunesse. Enfin, en 2010, le Fonds jeunes promoteurs du CLD Domaine du Roy a permis d'aider la création de cinq nouvelles entreprises sur le territoire de la MRC.

Recommandations

- Appuyer la seconde édition de PME Académie.

Objectif 5.2 Planifier la relève

Action	Réalisation
1. Inviter la CCI, la SADC et le CLD à prendre en charge cet objectif et à participer activement au suivi de la démarche	**En cours**

Plusieurs actions sont réalisées sur le territoire afin de planifier la relève. Voici quelques exemples :

- Le **CLD** et ses partenaires (Table MigrActive) organisent depuis 2010 un colloque afin de sensibiliser les entreprises à la planification de la relève. En 2011 le colloque avait pour thème *Le défi : votre main-d'œuvre*. Les conférenciers ont exposé des trucs et pistes de solutions pour faire face à ce nouveau défi.

- La **ville de Saint-Félicien** accueille régulièrement des stagiaires au sein de ses départements afin de planifier la relève. Par ailleurs, un directeur des ressources humaines permet de planifier adéquatement celle-ci.

- La **polyvalente des Quatre-Vents** organise à chaque année l'activité Décroche l'avenir pour les élèves de quatrième secondaire. Cette activité permet de prévoir la relève et de faire découvrir les nombreux emplois disponibles sur le territoire félicinois.

- **Fibrek** a mis en place un plan de formation du personnel à son usine de Saint-Félicien. Le premier volet de ce plan de formation vise à assurer le renouvellement de la main-d'œuvre et le transfert d'expertise nécessaire en raison du départ à la retraite de plusieurs employés affectés aux opérations de l'usine. Ce projet permettra aux travailleurs nouvellement chargés des opérations de recevoir une formation sur une période de deux ans et d'assurer le maintien de l'ensemble des emplois de l'usine.

- Le **Cégep de Saint-Félicien** s'est donné également un objectif en lien avec la relève dans son plan stratégique. L'objectif est ainsi formulé *Adopter et mettre en œuvre une Politique de gestion des ressources humaines (PGRH) qui prévoit notamment les volets suivants : dotation, accueil et intégration, évaluation et perfectionnement du personnel*.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 5.2. Néanmoins, les quelques exemples présentés ci-haut démontrent que certaines grandes institutions de la communauté planifient adéquatement la relève de la main-d'œuvre. Par contre, plusieurs spécialistes sonnent l'alarme concernant la planification de la relève dans les entreprises. Selon une étude réalisée par Segma marketing en 2009, 65 % des entrepreneurs de la région n'auraient pas de plan de relève malgré l'imminence de la retraite pour plusieurs d'entre eux. Dans un même ordre d'idées, le CLD mentionne dans son rapport annuel 2010 que près de quatre entrepreneurs sur 10 prendront leur retraite d'ici 10 ans et que la moitié des entreprises changeront de main lors de la même période ce qui exige une planification.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) affirme que 22 000 emplois seront à combler d'ici 2014 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, principalement en raison de départs massifs à la retraite. Les départs massifs à la retraite conjuguée à un bilan migratoire négatif feront du recrutement de la main-d'œuvre le défi des prochaines années pour les entreprises selon plusieurs spécialistes, car les emplois disponibles seront plus nombreux que les travailleurs.

Recommandations

- Sensibiliser les entreprises à la planification de la relève par l'entremise du Flambeau et des journaux locaux.
- Faire la promotion des outils disponibles sur le site Internet de la Ville.

Objectif 5.3 Diversifier les bases de l'économie

Action	Réalisation
1. Inviter le CLD à prendre en charge cet objectif et à participer activement au suivi de la démarche	**En cours**

Divers fonds de développement ont été mis en place par le CLD et la SDAC : *Fonds d'aide à l'économie sociale, Fonds d'aide au prédémarrage et à l'expansion d'entreprises (FAPEE), Fonds de développement de la filière agroalimentaire (FDFA), Fonds local d'investissement (FLI), SOLIDE, Fonds jeunes promoteurs (FJP), travail autonome (STA), Bonus Bleuets,* etc. En plus du financement, le CLD et la SDAC offrent du soutien technique aux utilisateurs. Afin de répondre aux besoins de la clientèle du CLD, une équipe de onze personnes travaillent à temps plein aux points de service de Saint-Félicien et de Roberval.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Le recensement de 2006 démontre que l'économie locale félicinoise repose encore sur les mêmes activités qu'en 2001. En effet, l'économie est encore grandement centrée sur l'industrie forestière. Cependant, l'indice de dépendance de la municipalité face à l'industrie forestière a grandement évolué depuis 1991. En effet, l'indice était de 91,9 % en 1991 comparativement à 61.2 % en 2001. Les efforts de diversification de l'économie félicinoise commencent donc à avoir des effets positifs. Cependant, il est important de noter que les actions entreprises pour diversifier l'économie prennent du temps et que les impacts ne pourront être visibles qu'à très long terme. Ainsi, les données du prochain diagnostic permettront de juger l'évolution de l'économie félicinoise.

Recommandation

- Examiner la possibilité de mettre en place un crédit de taxe destiné aux entreprises créatrices d'emplois sur le territoire de la Ville

- Continuer d'appuyer le CLD (services, financement, etc.).

- Mettre en place et promouvoir l'Écoparc

Objectif 5.4 Favoriser le développement de l'écoparc

Action	Réalisation
1. Élaborer un processus d'accueil des promoteurs	**Planifié**

Le processus d'accueil des promoteurs n'a pas été mis en place à ce jour. Cependant, les élus et les responsables du dossier rencontrent régulièrement de potentielles entreprises. De plus, un chargé de projet a été engagé en juillet 2011 afin d'élaborer ce processus d'accueil.

2. Intensifier les efforts reliés à l'écoparc	**En cours**

Afin de faire cheminer le dossier, des professionnels ont été attitrés au projet au cours des dernières années (ressource externe, personnel interne, etc.). Du côté du financement, le plan triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 prévoit que 8,5 millions de dollars seront investis dans le parc agrothermique. Cependant, la municipalité préfère avancer prudemment dans ce projet de grande envergure afin d'assurer sa réussite. En effet, il y a plusieurs embûches qui se dressent devant ce projet comme l'approvisionnement en copeaux de l'usine de cogénération et le montant versé par Québec pour les kilowatts/heure produits. Depuis plusieurs années, les élus félicinois pressent le gouvernement de régler ce dossier. Néanmoins, le projet suit son chemin avec la construction prochaine de la conduite d'eau qui permettra d'alimenter le site. Par ailleurs, Saint-Félicien a procédé dernièrement à l'embauche d'un agronome pour développer ce projet.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

L'écoparc n'est pas encore en place, cependant la Ville travaille très fort afin de réaliser celui-ci le plus rapidement possible. Ce nouveau parc industriel offrira une valeur ajoutée importante en offrant de l'énergie à coût très abordable aux entreprises ce qui sera très structurant pour diversifier l'économie de la municipalité. Enfin, la construction de la nouvelle conduite d'eau qui alimentera ce nouveau parc permettra de libérer une quantité d'eau considérable pour les besoins de la population et évitera de gaspiller de l'eau potable.

Recommandations

- Élaborer le processus d'accueil des promoteurs de l'écoparc.
- Mettre en place l'écoparc.

Objectif 5.5 Encourager l'innovation et la transformation dans le secteur forestier en développement des sous-produits

Action	Réalisation
1. Favoriser l'utilisation du bois dans la construction industrielle et divers incitatifs	**Réalisé**

Un programme de revitalisation à l'égard de ce secteur a été implanté en 2011. Ainsi, en utilisant un pourcentage de bois, les entreprises ont l'opportunité d'avoir un prolongement du crédit de taxe de trois ans lié à ce programme.

2. Étudier le marché des chalets en bois	**Non réalisé**

Le projet n'a pas été retenu, car il y a déjà des entreprises spécialisées en la matière à proximité de Saint-Félicien.

Cependant, il y a un projet intéressant qui est actuellement en cours de réalisation dans la municipalité. En effet, le projet de village alpin au Club Tobo-Ski permettra d'utiliser une quantité importante de bois lors de la construction. Par ailleurs, étant donné que le futur village se trouvera en milieu forestier, des normes strictes seront en vigueur afin de respecter l'environnement. Ce village est réalisé dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. À ce jour, la grande majorité des terrains ont trouvé preneur.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance face à l'objectif 5.5. Néanmoins, les actions mises en œuvre ont répondu en partie à l'atteinte de l'objectif. Cependant, il semble que le bois n'a pas encore la cote auprès des promoteurs et qu'il s'avère difficile d'en faire la promotion. En effet, plusieurs projets d'envergures réalisés depuis l'adoption du plan d'action d'Agenda 21 n'ont pas utilisé de bois. Enfin, la mise en place de l'écoparc, qui comptera un parc forestier thermique de 20 hectares pour la deuxième et troisième transformation du bois,

permettra sans doute d'encourager l'innovation et la transformation dans le secteur forestier.

Recommandations

- Continuer les incitatifs (congé de taxes) afin de favoriser l'utilisation du bois dans les parcs industriels de la ville

Objectif 5.6 Allonger la durée de séjour des visiteurs en diversifiant l'offre touristique

Action	Réalisation
1. Améliorer l'affichage afin de permettre aux touristes de connaître l'offre culturelle, commerciale, sportive et touristique	**Réalisé**

Une nouvelle a été réalisée en 2006-2007. Lors de ce projet, la Ville a été soucieuse de mettre en place un affichage en cohésion avec les paysages. Par ailleurs, des améliorations sont apportées régulièrement afin de mettre à jour l'affichage. Enfin, la Ville compte adopter un règlement en ce trait à l'affichage en marge du boulevard du Jardin dans le cadre de son projet d'aménagement de ce corridor touristique.

2. Ajout de nouveaux produits à l'offre en cours	**Réalisé**

Plusieurs nouveaux produits ont été ajoutés à l'offre touristique au cours des dernières années :

- Le parc aventure Arbre en arbre a été aménagé.

- Le spectacle sons et lumières au parc Sacré-Cœur a été implanté.

- La nouvelle scène de spectacle près du parc Sacré-Cœur et le chapiteau Féliscène à côté de la Maison de la culture permettent de diffuser des spectacles gratuits et convie le visiteur à prolonger son séjour.

- Des améliorations importantes ont été réalisées au Club Tobo ski afin d'améliorer les infrastructures pour le vélo de montagne. Par ailleurs, la présentation d'évènements d'envergures, comme la Coupe du Québec de vélo de montagne, donnent une importante visibilité à la Ville.

- La présentation des régates attire depuis quelques années un nombre important de visiteurs mordus de vitesse.

- Le festival Saint-Félicien en country tenu sur le site de l'autodrome permet de diversifier l'offre touristique de la Ville en plus d'attirer une nouvelle clientèle.

- Le développement du tourisme agroalimentaire a permis d'offrir de nouvelles activités aux visiteurs (Fromagerie Ferme des chutes, Fromagerie au Pays-des-bleuets, etc.).

- Enfin, l'aménagement de la nouvelle salle de spectacles de l'Hôtel du Jardin a amélioré aussi l'offre touristique offerte à Saint-Félicien. Suite à ce projet, le Théâtre des 4 planches peut dorénavant présenter sa pièce annuelle très populaire. Par ailleurs, le tout permet d'offrir un théâtre d'été de qualité supérieure par l'offre de forfaits touristiques et de souper-théâtre.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'état des lieux ne nous permet de mesurer l'atteinte de cet objectif. En effet, il n'y a pas encore de données quantifiables disponibles concernant la durée de séjour dans la MRC Domaine-du-Roy. La mise en place du nouveau système informatique au BIT permettra d'obtenir prochainement ces données (durée du séjour, etc.). Cependant, malgré le manque de données disponibles, l'ajout de nouveaux produits touristiques complémentaires aux attraits majeurs a répondu à l'objectif 5.6 étant donné l'augmentation de l'offre touristique sur le territoire.

Par ailleurs, les statistiques concernant l'achalandage au bureau d'information touristique situé dans l'Hôtel de Ville indiquent que le nombre de visiteurs recensé a augmenté de manière constante entre 2008 et 2010 passant de 7883 personnes à 10 330 (augmentation de 23,3 % entre l'été 2009 et l'été 2010).

Enfin, le Zoo sauvage a augmenté considérablement son nombre de visiteurs. En effet, ce dernier connaît depuis 2007 une hausse appréciable. Ainsi, le Zoo a clôturé son 50e anniversaire de fondation avec une hausse d'achalandage de 23,11 % en 2010. La fréquentation est passée de 178 008 visiteurs en 2009 à 219 139 visiteurs en 2010.

Recommandations

- Mettre en place le projet de la marina.

- Créer un parc d'amusement intérieur (proposé dans le rapport annuel du B.I.T).

- Développer des activités d'écotourisme sur le territoire.
- Organiser un symposium de peinture durant l'été au centre-ville.
- Adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur le boulevard du Jardin (affichage, etc.).
- Installer un panneau lumineux qui permettra de diffuser différents messages promotionnels de la Ville (comme à Roberval).
- Appuyer le projet d'expansion du Camping St-Félicien.
- Continuer d'appuyer les diverses activités du milieu déjà en place.
- Augmenter le nombre de chambres de qualité en hébergement pour confirmer notre vocation touristique et consolider notre centre de congrès.

Objectif 5.7 Offrir des activités touristiques adaptées à chaque saison

Action	Réalisation
1. Travailler avec le milieu pour analyser la possibilité d'élaborer un sentier résident visant à structurer les sentiers de motoneiges et de véhicules récréatifs	**Non réalisé**

Le projet de sentier résident sur le territoire de la ville de Saint-Félicien n'a pas été réalisé par le promoteur. Cependant, le Club relais des buttes de Saint-Félicien a reçu dernièrement une subvention de 30 000 dollars de la part de Développement économique Canada. L'organisme se servira de cette aide financière, allouée en vertu du programme Diversification des collectivités, pour corriger le tracé de sentiers et pour réparer quatre ponts. Le projet nécessite un investissement total de près de 65 000 $.

Enfin, la Ville profitera de l'installation du futur mur coupe-son végétal long de 1,5 kilomètres près de la voie de contournement pour aménager un sentier permanent.

2. Ajouter des produits à l'offre en cours	**Réalisé**

Depuis quelques années, l'aménagement du Village boréal sur la rivière Ashuapmuschuan permet d'offrir une activité touristique adaptée à la saison hivernale. La promotion de l'activité physique est l'une des raisons d'être du site. Un anneau de

glace, un anneau de marche et une patinoire sont aménagés pour permettre aux gens de bouger pendant les mois d'hiver. La popularité de cette initiative ne cesse de croître depuis sa mise en place par un groupe de gens d'affaires du milieu.

Ensuite, des améliorations au Club Tobo-Ski permettent d'offrir des activités adaptées et diversifiées durant l'hiver (ski de fond, raquette, glissades en tubes, etc.).

Enfin, des citoyens avaient présenté lors de la consultation publique de 2006 un projet d'activités et expéditions (hivernales et estivales) avec hébergement à la ferme en lien avec la rivière Ashuamushuan. Le projet appelé Aventures sur la route des fourrures n'a cependant pas été réalisé à Saint-Félicien mais a été réalisé à Normandin.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Les nouveaux produits ajoutés à l'offre touristique ont permis de répondre à l'objectif 5.7. En effet, il y a maintenant des activités adaptées à chaque saison sur le territoire félicinois (voir *objectif 5.6 et objectif 5.7*). Cependant, Saint-Félicien aurait intérêt à développer le créneau de la motoneige afin d'offrir un produit récréatif haut de gamme. L'amélioration du réseau (sentier permanent) lui permettrait ainsi de se classer parmi les premières destinations hivernales de la province. Par ailleurs, Saint-Félicien a été durement touchée par les moyens de pression des agriculteurs lors de l'hiver 2011. À la suite du blocage des sentiers par les agriculteurs, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, a demandé à la Conférence régionale des élus (CRE) du Saguenay-Lac-Saint-Jean de créer des sentiers permanents sur des terres publiques en vue de la prochaine saison hivernale.

Recommandations

- Aménager un sentier résident sur le territoire félicinois.
- Sensibiliser les motoneigistes à adopter de bons comportements.
- Offrir des activités nautiques sur la rivière (pédalo, voilier, chaloupe, kayak, canot, etc.) et mettre en place le projet de la marina (plage, etc.).
- Proposer des activités hivernales, par exemple en aménageant les pistes cyclables (ski de fond, raquette, etc.).
- Créer un marché de Noël pour mettre en vitrine les produits du terroir.

Objectif 5.8 Développer le créneau des cultures biologiques

Action	Réalisation
1. Demander à un ou des producteurs biologiques de promouvoir le développement de l'agriculture biologique	**Réalisé**

Des producteurs biologiques du Lac-Saint-Jean ont formé la coopérative de solidarité Nord-Bio. La priorité de cette nouvelle organisation est d'assurer la crédibilité de l'appellation biologique et de faire la promotion de l'agriculture biologique. Quelques membres de cette coopérative proviennent de Saint-Félicien.

D'ailleurs, les producteurs agricoles de Saint-Félicien semblent se pencher de plus en plus vers la production biologique. Voici quelques exemples : *l'usine de flocons d'avoine biologique de la Ferme Olofée, la Fromagerie au Pays des Bleuets de la Ferme des 3 J qui produit dans un contexte de développement durable, la Microbrasserie La Chouape et ses bières biologiques, Les Jardins de Saint-Félicien et sa production certifiée biologique de légumes, la Fromagerie Ferme des Chutes convertie aux normes de la culture biologique, etc*. Un autre bel exemple est la mise en place du yogourt biologique Authentik de Naturalait. Concrètement, Naturalait utilise le lait provenant de quatre fermes biologiques qui respectent l'équilibre de la nature. Le lait et 3^{e} yogourt sont garantis bios par un organisme de certification accrédité.

Enfin, le Jardin communautaire de Saint-Félicien produit de manière biologique. En effet, les herbicides et les insecticides non biologiques sont prohibés.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Les actions réalisées ont permis d'atteindre l'objectif 5.8. En effet, plusieurs producteurs félicinois ont développé le créneau des cultures biologiques sous différentes formes (bières, formages, yogourt, légumes, etc.). Selon les données de la MRC, il y aurait seize producteurs biologiques à Saint-Félicien sur une superficie totale de 534 hectares.

Recommandations

- Favoriser la production biologique dans le projet du parc agrothermique.
- Soutenir activement les initiatives des producteurs biologiques (incitatif, etc.).

Objectif 5.9 Encourager l'achat local

Action	Réalisation
1. Encourager les entreprises à récompenser leurs employés par des bons d'achats locaux ou des produits locaux	**Planifié**

Le projet qui avait été planifié lors de l'adoption du plan d'action n'a pas été mis en place par la CCI. Néanmoins, un nouveau projet est présentement sur la table afin d'encourager l'achat local dans la municipalité. Ainsi, soixante employés retraités de l'usine Fibrek pourront prochainement dépenser 100 dollars dans les divers commerces membres de la Chambre de commerce et d'industrie. Ce projet réalisé grâce à une entente entre Fibrek et la Chambre permettra d'encourager l'économie locale et de faire connaître les commerces membres de l'association. Le président de la Chambre espère que cette initiative sera imitée par d'autres organisations.

2. Favoriser l'utilisation de matériaux régionaux ou à l'image de l'identité collective dans les travaux de construction et de rénovation pour les résidants et la municipalité	**Réalisé**

L'utilisation de matériaux régionaux a été favorisée dans quelques constructions : *la scène située près du Parc Sacré-Cœur, le chapiteau Féliscène près de la Maison de la culture, les infrastructures du Jardin communautaire, la résidence étudiante du Cégep, le Parc Sacré-Cœur, les rénovations réalisées dans le cadre du P.I.IA au centre-ville, le Boréalium du CCBB, etc*. Saint-Félicien entend d'ailleurs développer d'autres projets pour valoriser le bois d'ici quelques années afin de montrer l'exemple. De plus, le nouveau pavillon multifonctionnel du Camping Saint-Félicien a été construit majoritairement de bois torréfié provenant de la région.

Cependant, il semble plus difficile de convaincre les résidents à utiliser des matériaux régionaux dans leur construction. Par ailleurs, l'utilisation du bois dans le nouveau pont s'est avérée impossible, car la technologie développée par Chantiers Chibougamau ne répondait pas aux normes du Ministère des Transports.

3. Favoriser l'achat de produits et de services locaux au quotidien	**Réalisé**

La Ville favorise régulièrement l'achat de produits et de services locaux dans ses activités. Que ce soit au niveau de l'informatique, des communications, du carburant, de l'asphaltage, des travaux de réfection ou de la papeterie, les achats se font le plus souvent possibles au sein des entreprises locales.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux ne permet de mesurer de tendance par rapport à l'atteinte de l'objectif 5.9. Cependant, les actions réalisées par la Ville concernant les achats locaux répondent directement à l'objectif. De plus, selon quelques producteurs félicinois, les produits locaux sont de plus en plus populaires auprès de la population. La qualité des produits et la plus grande diversité sur le marché permettent d'expliquer cet engouement (bières, fromages, légumes, etc.). Enfin, l'agrandissement de la boulangerie la Moisson d'or au centre-ville a permis de mettre en évidence les produits locaux. En effet, une partie du commerce est dorénavant utilisée pour promouvoir les produits locaux tels que les fromages de la Ferme des chutes et de la Formagerie au Pays-des-Bleuets, le yogourt Authentik de Naturelait, les fruits et légumes des Jardins de Saint-Félicien et de la Ferme Nelson Paradis, le miel Apilac et les produits de la Pâtisserie chez Grand-maman.

Recommandations

- Élaborer une politique d'acquisition/ approvisionnement responsable.
- Mettre sur le site le *Guide des ressources régionales pour une vie écoresponsable*
- Continuer de sensibiliser la population à l'achat local via Le Flambeau et le site Internet.
- Élaborer, en collaboration avec la CCI, une campagne de sensibilisation sur l'achat local (panneau, articles, etc.).

Orientation 6

Gouvernance locale et participation civique

Objectif 6.1 Assurer un partage adéquat des pouvoirs et des responsabilités en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des communautés et des citoyens concernés

Action	Réalisation
1. Élaborer une politique d'information, de consultation et de communication	**Non réalisé**

Aucune intervention n'a été recensée en réponse à cette action. Néanmoins, depuis quelques années, la Ville fait appel à une entreprise spécialisée dans les communications.

2. Rendre accessible l'information pertinente aux citoyens par une révision des modes de communications	**Réalisé**

Le nouveau site internet de la Ville est maintenant en ligne (été 2011) et le bulletin municipal Le Flambeau a été amélioré il y a quelques années (voir objectif 6.4).

Im*pacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011*

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer les résultats des actions mises en place dans le cadre de cet objectif. Cependant, nous pouvons affirmer que les actions réalisées permettent de rapprocher la municipalité avec la population, car cette dernière est plus en mesure de se tenir informée des différents dossiers via les outils de communication. Par exemple, il est maintenant plus facile de faire des plaintes sur le site Internet grâce au formulaire disponible. Cette nouvelle manière de fonctionner permet donc d'agir plus rapidement lorsqu'il y a un problème sur le territoire. Par ailleurs, le nombre de plaintes et requêtes des citoyens reçus par les Travaux publics est plutôt stable depuis 2007 (2007 :774, 2008 : 798, 2009 : 850, 2010 : 761). Un suivi rigoureux est réalisé pour l'ensemble de celles-ci.

Cependant, il semble difficile de convaincre les citoyens de participer activement malgré que les élus interpellent régulièrement la population à le faire. En effet, l'administration municipale doit bien souvent prendre en charge les problématiques ce qui ne favorise

pas la prise en main du milieu. Des actions devront donc être prises afin que les citoyens deviennent des coproducteurs de la municipalité.

Recommandations

- Réserver une section du site Internet afin de présenter les évènements de développement durable à Saint-Félicien (babillard).

- Favoriser la reddition de compte face à la population (Par exemple en organisant une conférence de presse, à chaque mois de janvier, animé par le maire, sur les résultats de la dernière année du plan d'action).

- Instituer une rencontre annuelle sur les applications du développement durable (Forum, consultation, etc.).

- Réaliser un plan de communication concernant le deuxième plan d'action Agenda 21 de Saint-Félicien.

- Faire une étude sur la satisfaction des citoyens par rapport aux informations diffusées et sur les moyens de communication utilisés afin de les améliorer.

Objectif 6.2 Assurer la cohésion entre les actions découlant de l'A21L avec les objectifs et actions des niveaux de gestion territoriale supérieurs

Action	Réalisation
1. Adopter une position de leadership dans le domaine du développement durable et le faire valoir auprès des instances supérieures	**Réalisé**

Les élus municipaux ont adopté à de nombreuses reprises une position de leader dans le domaine du développement durable. Tout d'abord, en étant le président du Groupe de travail sur le milieu local comme producteur d'énergie, le maire de Saint-Félicien fait preuve de leadership dans l'ensemble du Québec. Ce groupe propose de changer les méthodes de production énergétique du Québec afin de favoriser le développement des régions.

Ensuite, les élus de Saint-Félicien font régulièrement pression pour obtenir du financement dans le cadre de projet lié au développement durable (salle communautaire, marina, piste cyclable, réfection des réseaux d'aqueducs et d'égouts, écoparc, etc.).

Enfin, dans son avis sur le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Domaine-du-Roy, Saint-Félicien propose à la MRC d'inclure les principes de développement durable afin d'être à l'avant-garde dans la province. Par ailleurs, le tout permettrait d'assurer une meilleure cohésion entre les actions découlant de l'A21L et les objectifs et actions de la MRC.

2. Diffuser les résultats de l'A21L à l'intérieur et à l'extérieur de la municipalité	**En cours**

Afin de diffuser les résultats, il y a eu une rencontre avec Promotion Saguenay et la participation de la Ville à des séminaires et colloques liés au développement durable. Cependant, depuis quelques années, la promotion de l'Agenda 21 semble déficiente.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux ne permet de mesurer les résultats des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'action. Cependant, comme il l'a été mentionné plus haut, il y a eu une déficience importante au niveau de la diffusion des résultats. La désagrégation du Comité de suivi chargé d'assurer le suivi du plan d'action et sa diffusion permet d'expliquer cette situation. Enfin, une rencontre avec une personne du CLD de Saint-Félicien a permis de découvrir que ceux-ci ne connaissaient pas vraiment le plan d'action A21L. Par exemple, la personne rencontrée ne connaissait pas la grille d'analyse de projet en développement durable utilisée lors de l'analyse des projets des promoteurs. Il s'avère donc difficile d'assurer la cohérence des actions réalisées par les deux organisations (ex : Fond de la ruralité, etc.).

Recommandations

- Préparer un plan de communication dans le cadre du deuxième plan d'action afin de s'assurer que l'ensemble des partenaires du milieu s'implique.

- Rencontrer les personnes du CLD pour leur présenter le deuxième plan d'action et la grille d'analyse utilisée par Saint-Félicien.

- Rencontrer les partenaires dans le cadre du nouveau plan (objectifs, enjeux, participation, responsabilité).

- Assurer l'arrimage des plans d'actions stratégiques des partenaires (CLD, MRC, CÉGEP, Polyvalente, CCBB, etc.) avec le deuxième plan d'action A21L.

Objectif 6.3 Augmenter le niveau d'information et de connaissance de la population afin de favoriser la participation citoyenne aux orientations municipales

Action	Réalisation
1. Présenter le rôle et le contenu du plan d'urbanisme sur le site Internet de la municipalité et le mettre en ligne	**Non réalisée**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action. Cependant, il est important de noter qu'il s'agit d'un document volumineux et complexe.

2. Informer en continu la population sur le fonctionnement du comité consultatif en urbanisme, son rôle et le processus de nomination	**En cours**

Ces informations sont actuellement diffusées par le Conseil municipal. Cependant, aucune information concernant le comité consultatif en urbanisme ne se retrouve sur le site Internet de la Ville.

3. Mettre en lien les compétences de juridiction municipale sur le site Internet de la municipalité	**Non réalisé**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action.

4. Diffuser les nouveaux règlements et rediffuser aux besoins ceux existants	**Réalisé**

Les nouveaux règlements sont diffusés sur le site Internet de la ville (section avis publics), dans le bulletin municipal Le Flambeau, lors des séances du Conseil de ville, au Service d'urbanisme et parfois dans le journal local l'Étoile du lac. Le service du Greffe assure la diffusion des règlements et contrôle l'accès aux documents (archives, etc.). Il doit donc faciliter l'accès aux archives à quiconque en fait la demande.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer les résultats des différentes actions réalisées dans le cadre de l'objectif 6.3. Cependant, plusieurs des actions prévues dans le cadre de cet objectif n'ont pas été réalisées. Cette déficience

peut être expliquée par le fait qu'il n'y a pas de permanence dans le domaine des communications à la Ville (contrat réalisé à l'externe). Ainsi, l'Agenda 21 n'a donc pas permis d'augmenter le niveau d'information (connaissances) de la population par rapport au contenu du plan d'urbanisme, au rôle du comité consultatif en urbanisme ou aux différentes compétences de juridiction municipale conférées à Saint-Félicien.

Recommandations

- Présenter le rôle et le contenu du plan d'urbanisme sur le site Internet de la municipalité si possible (les grandes lignes).

- Instaurer une section sur le comité consultatif en urbanisme sur le site Internet (rôle, membre, nomination).

- Mettre en lien sur le site Internet de la Ville la documentation du MAMROT concernant les compétences de juridiction municipale.

- Publier sur le site Internet les règlements les plus importants (arrosage, nuisances, paix et ordre, circulation et stationnement, les systèmes d'alarme, émission de permis de vente, colporteurs et vendeurs itinérants, etc.).

- Présenter les comités internes de la ville sur le site Internet (élus responsables, mandat, membres, etc.).

- Présenter le bilan de l'Agenda 21 de Saint-Félicien à la population et aux médias.

Objectif 6.4 Améliorer la qualité de l'information diffusée dans les outils médiatiques municipaux

Action	Réalisation
1. Améliorer le site Internet de la ville	**Réalisé**

Le nouveau site internet de la Ville est maintenant en ligne depuis l'été 2011. Des améliorations importantes ont été apportées afin de rendre celui-ci plus utile. En effet, en plus de contenir de l'information pour les citoyens, les visiteurs et les investisseurs, le nouveau portail propose une gamme de services en ligne qui facilite les transactions avec la Ville. Ainsi, les citoyens peuvent dorénavant accéder à une gamme complète de services en ligne comme la consultation du rôle d'évaluation, l'inscription aux activités sportives et culturelles et la demande de permis. De plus, nous retrouvons

une section pour faire des sondages, une section pour les plaintes et une section pour les suggestions. Le tout permet donc aux citoyens de s'exprimer et de s'impliquer.

Ensuite, la Ville s'engage également dans la « gouvernance sans-papiers » en diffusant l'ensemble de ses publications sur le Web dont (le journal municipal « Le Flambeau », les avis publics, les communiqués et les procès-verbaux des séances du conseil). La diffusion vidéo des séances sera également disponible sur le site dès l'automne 2011.

Enfin, la nouvelle plateforme présente une image renouvelée qui donne une place prépondérante à la famille, une orientation que souhaite donner la Ville à travers ses différents outils de communication.

2. Améliorer le bulletin municipal	**Réalisé**

Des améliorations ont été effectuées en 2008. Le bulletin est maintenant plus complet afin de se tenir informé sur l'actualité municipale.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 6.4. Cependant, les améliorations réalisées dans le bulletin et sur le site Internet ont permis d'améliorer la qualité de l'information diffusée à la population. Il serait par contre intéressant d'effectuer une étude sur la satisfaction des citoyens par rapport aux informations diffusées à travers ces deux outils afin de les améliorer.

Recommandations

- Mettre une section *recherche* sur le site Internet de la Ville.
- Déterminer le nombre de visites sur le site Internet (bilan de fréquentation).
- Effectuer des sondages sur le site Internet pour favoriser la participation.
- Mettre en place une section sur le développement durable sur le site Internet (plan d'action, le bilan, les nouvelles étapes, des conseils, etc.).
- Instaurer une section dédiée à l'Agenda 21 dans le Flambeau.
- Faire un lien vers le guide Éco-Sensé du Cégep sur le site Internet de la Ville.
- Utiliser les nouveaux médias sociaux afin de rejoindre une nouvelle clientèle.

Objectif 6.5 Assurer l'efficience des mécanismes de consultations publiques

Action	Réalisation
1. Élaborer une politique d'information, de consultation et de communication	**Non réalisée**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action. Voir l'objectif 6.1.

2. Diffuser l'information relative au fonctionnement des mécanismes de consultations publiques obligatoires pour la municipalité	**Réalisé**

Conformément à la loi, des assemblées publiques de consultation sont organisées lorsqu'il y a des projets de modifications ou d'ajouts de règlements qui sont déposés. Afin de faire participer la population, l'information relative à ces mécanismes de consultation obligatoire pour la municipalité est diffusée dans le journal local l'Étoile du lac, dans le bulletin municipal Le Flambeau ainsi que sur le site Internet (section : avis public). Cependant, ces avis publics incitants la population à venir donner leurs avis sont publiés dans des termes juridiques et techniques qui ne permettent pas toujours de saisir rapidement l'objet de la consultation et le territoire visé (Bherer, 2011, p.7). Ainsi, l'information relative au fonctionnement des mécanismes de consultation obligatoire n'est pas vulgarisée et est difficile à comprendre pour les citoyens.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Selon l'État des lieux de 2005, les Félicinois participaient activement aux dossiers locaux. Par ailleurs, la participation a été forte lors de l'élaboration du plan d'action en 2006. Cependant, il semble que depuis 2007, la participation des citoyens fait défaut. Par exemple, la participation aux consultations publiques obligatoires est très faible. Ensuite, très de peu de consultations publiques non-obligatoires ont été tenues depuis l'adoption du plan d'action en 2007. Ainsi, l'interaction en continue avec la population prônée par les agendas 21 locaux ne semble pas avoir été à la hauteur à Saint-Félicien. Cette déficience peut probablement être expliquée par le fait que les citoyens manquent d'information par rapport aux fonctionnements des consultations publiques obligatoires (langage trop technique et juridique) et que la politique concernant les consultations publiques n'a pas adoptée. En somme, le **défi** n'est donc pas de seulement diffuser l'information mais de susciter des échanges constructifs avec la population.

Recommandations

- Mettre sur le site Internet de la Ville le guide à l'intention des citoyens qui concernent les mécanismes de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme offert sur le site du MAMROT.

- Élaborer une politique sur la consultation publique (mécanisme d'audience publique). Celle-ci permettrait à la population de se prononcer, en dehors du cadre électoral, sur des projets, des politiques et des interventions.

- Augmenter le nombre de consultation publique ou séance d'information sur les projets d'envergures (puits, parc, pont, nouvelle route, résidence personnes âgées, usine, etc.) et rendre les documents (PPT) disponibles sur le site Internet.

- Améliorer la publicité des consultations publiques et vulgariser le tout.

Objectif 6.6 Favoriser les échanges et le partage d'information entre les promoteurs et la population pour assurer l'acceptabilité sociale des projets

Action	Réalisation
1. Élaborer une politique d'information, de consultation et de communication	**Non réalisé**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action. Voir l'objectif 6.1

2. Élaborer un processus d'accueil personnalisé pour les promoteurs à travers la permanence de la mairie	**Non réalisé**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Quelques consultations publiques ont été tenues afin de présenter les projets des promoteurs privés au cours des dernières années. Par exemple, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une séance d'information sur le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Fibrek le 21 juin 2011 à l'Hôtel de Ville. Cette séance a permis aux citoyens de s'informer sur le projet et de vérifier l'accessibilité sociale du projet. Environ vingt personnes ont assisté à la rencontre dont la moitié représentait Fibrek. Ensuite, le ministère des Transport du

Québec a tenu une consultation en 2008 dans le cadre du nouveau pont. Une cinquantaine de citoyens étaient présents.

Cependant, quelques projets réalisés au cours des dernières années ont provoqué quelques tensions dans la population. Par exemple, la construction de la nouvelle pharmacie Pharmaprix au centre-ville a fait réagir plusieurs citoyens étant donné que l'immeuble se trouve très près du boulevard Sacré-Cœur. Dans un même ordre d'idées, la vente du camping municipal au secteur privé en 2006 a également provoqué quelques résistances. Plusieurs citoyens auraient apprécié qu'une consultation publique soit effectuée afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet.

Enfin, quelques projets sont présentement sur la table comme le déplacement de la route 167 vers le Rang double nord. Ainsi, il sera important de favoriser les échanges et le partage d'information avec les résidents afin d'assurer l'acceptabilité des différents projets.

Recommandations

- Élaborer une politique concernant les consultations publiques.
- Faire des sondages sur le site Internet.
- Élaborer un processus d'accueil personnalisé pour les promoteurs à travers la permanence de la mairie.

Objectif 6.7 Demeurer proactif dans la prise en charge des problématiques environnementales, sociales et économiques

Action	Réalisation
1. Intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble des services	**Partiellement réalisé**

Afin d'intégrer les principes de développement durable dans les services, les employés municipaux ont assisté à une séance d'information sur le développement durable et l'Agenda 21 lors de l'élaboration du plan d'action en 2006. Lors de cette réunion, les employés ont été invités à revoir leurs méthodes de travail afin d'intégrer le développement durable dans les actions courantes.

Cependant, il est important de noter que les services ne peuvent pas intégrer de la même manière le développement durable dans ses activités. Par exemple, au niveau du service du Greffe, les actions sont plutôt du type individuel (recyclage, fermer les lumières, etc.) tandis que les Travaux publics ont davantage de possibilités pour intégrer

le développement durable (appel d'offre, méthode de travail plus écoresponsable, économie d'eau lors des travaux, réutilisation du matériel, éco-conduite, etc.).

Enfin, il est important de rappeler le rôle très important joué par la Direction générale et la Mairie dans l'intégration du développement durable dans la gestion municipale. En effet, ce sont eux qui décident quels projets seront mis en place à chaque année et quelles subventions seront accordées.

Ainsi, voici quelques actions qui ont été intégrées et réalisées dans les différents services (**gestes collectifs et organisationnels**) :

- Il y a eu révision du mode d'attribution des subventions accordées aux organismes et associations par la municipalité. De plus, la grille d'analyse et de bonification de projets est utilisée par la direction générale et le Conseil de ville lors de l'analyse des projets des promoteurs.

- Les achats de la Ville sont majoritairement effectués au niveau local

- Il y a des rencontres régulières avec les employés des Travaux publics pour promouvoir la santé et la sécurité au travail (dimension sociale)

- Les travaux publics n'utilisent pas de l'eau potable pour arroser les plantes et pour effectuer le lavage des rues. Ils pompent l'eau à partir de la rivière.

- Les travaux publics utilisent une nouvelle approche en matière d'intervention hivernale. Ainsi, des mesures ont été mises en œuvre afin de réduire les quantités de sel de voirie épandues sur le territoire et pour établir des niveaux de services en matière d'entretien hivernal (selon la situation géographique et les accumulations).

- Le Service des loisirs fait la promotion du développement durable dans le camp de jour 2011. En effet, dans le but de sensibiliser les jeunes aux saines habitudes de vie, le camp à intégrer dans sa programmation le sport et les bonnes habitudes alimentaires. Par ailleurs, les responsables du camp demandent aux parents de porter une attention particulière au contenu et aux contenants utilisés pour les dîners et les collations.

- Les citoyens peuvent dorénavant accéder à une gamme complète de services en ligne notamment la consultation du rôle d'évaluation, l'inscription aux activités sportives et culturelles et la demande de permis. Une quantité importante de papier est donc économisée.

Ensuite, il y a eu certaines modifications au niveau des employés (**gestes individuels**) : *recyclage dans les bureaux de l'Hôtel de Ville, utilisation de vaisselles réutilisables, mise en place d'un système Intranet pour la transmission des informations*, etc.

Enfin, plusieurs des actions énumérées dans le cadre des autres objectifs du plan d'action sont également à prendre en considération pour juger de l'intégration des principes du développement durable dans les services municipaux (exemple : les arbres plantés, les achats locaux effectués, les mesures pour freiner l'étalement urbain, l'amélioration du site Internet, etc.).

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer les résultats des différentes actions réalisées dans le cadre de l'objectif 6.7. Cependant, les actions citées précédemment démontrent que quelques changements ont eu lieu. Par contre, les impacts de l'implantation du développement durable dans la structure administrative ne pourront être observés qu'à long terme. Néanmoins, l'administration municipale semble proactive dans la prise en charge des problématiques sociales, environnementales et économiques. Par exemple, lors de la crise de l'eau en 2010 ou lors de la crise forestière, la Ville a géré ces dossiers efficacement.

Néanmoins, malgré que des actions positives aient été réalisées depuis 2007, plusieurs éléments sont actuellement **déficients**. Tout d'abord, il semble que les employés municipaux *n'ont pas été assez bien informés et formés* sur le concept du développement durable, car l'intégration des principes dans les tâches quotidiennes s'avère ardue. En effet, plusieurs employés ont mentionné ne pas avoir changé leurs méthodes de travail depuis l'adoption du plan d'action (ne pas imprimer recto verso, ne pas fermer les lumières lors des pauses, ne pas fermer les ordinateurs à la fin de la journée, etc.). *Une plus grande participation des employés* lors de l'élaboration du plan d'action aurait probablement favorisé l'appropriation des concepts par ceux-ci.

Ensuite, les entrevues ont également révélé que plusieurs d'entre eux *n'étaient plus sûrs que l'Agenda 21 de Saint-Félicien* existait encore. Dans un même ordre d'idées, les employés rencontrés n'étaient pas en mesure de spécifier les actions qui ont été réalisées depuis la mise en œuvre du plan en 2007. Il y a donc eu un *manque important au niveau de la diffusion des résultats à l'interne et au niveau de la communication*.

Enfin, plusieurs actions prévues dans le plan d'action n'ont pas été réalisées par les services responsables de leurs mises en œuvre. Il y a donc eu une *déficience au niveau de la reddition de compte de la part des responsables*. Les nombreux changements

réalisés au niveau administratif (retraite, départ, mise à pied, restructuration, etc.) depuis l'adoption du plan finale en 2007 peuvent expliquer en partie ce manque de connaissances sur le développement durable et l'Agenda 21 de Saint-Félicien.

En somme, plusieurs actions individuelles ou collectives pourraient être entreprises par l'ensemble des employés. Il importe de rappeler que ceux-ci doivent être les ambassadeurs du développement durable. La Ville doit donc exercer un leadership en se servant de son rôle d'exemplarité ainsi que son pouvoir de législation pour se développer d'une manière durable.

Recommandations

- Sensibiliser les employés au concept du développement durable via une formation en écoexemplarité (réutilisation des enveloppes de paye, photocopie recto verso, arrêt du moteur des véhicules, fermeture des lumières, formation sur l'éco-conduite, programme de développement des ressources humaines axé spécifiquement sur le développement durable et l'environnement).

- Former un comité interne en écoexemplarité chargé d'arrimer les pratiques existantes au sein de l'organisation municipale à l'Agenda 21 afin que la Ville devienne exemplaire en matière de développement durable (Élaborer un plan d'action interne et en faire le suivi).

- Établir une stratégie d'implantation des gestes éco-responsables dans les services.

- Intégrer des critères de développement durable dans la Politique d'acquisition de biens et services (adopter une politique d'achat responsable : produits de nettoyage et savon à mains 100 % biodégradable, papier hygiénique fait de fibres recyclées, dépliants et affiches imprimés sur du papier recyclé, etc.).

- Intégrer des critères durables dans les standards et devis de construction.

- Revoir les politiques et la législation dans une perspective de développement durable (par exemple, la politique culturelle).

- Revoir la politique de dons et subventions afin d'y intégrer un formulaire demandant au promoteur d'appliquer des mesures écoresponsables.

- Numériser les documents au lieu des imprimer.

- Obtenir les certifications *Ici on recycle* pour l'ensemble des bâtiments municipaux.

- Réviser les grilles d'analyse de projet afin de les rendre moins complexes.

- Instaurer un programme d'achat de plus petits véhicules, moins énergivores et plus écologiques.

- Adopter des cibles municipales de réduction des GES (Programme Climat municipalités).

- Munir les véhicules municipaux de coupe-moteur automatique.

- Implanter le co-voiturage pour les employés municipaux.

- Examiner la possibilité d'instaurer un Conseil municipal sans papier.

- Identifier des mesures pour réduire la consommation de l'eau dans les édifices municipaux (Installation de toilette à faible débit, robinet automatique, etc.).

- Implanter une directive municipale exigeant le recours systématique à des dispositifs à faible débit lors de l'installation/ remplacement de la robinetterie dans les bâtiments municipaux.

- Instituer une rencontre annuelle avec l'ensemble des employés sur les applications de développement durable et l'Agenda 21.

- Établir des échéanciers pour les responsables chargés de mettre en œuvre les actions du deuxième plan d'action (actions sur 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans).

- Obliger les responsables des actions à faire une reddition de compte annuelle (rapport annuel des actions réalisées par rapport aux échéanciers).

- Établir des indicateurs de mesures pour l'ensemble des actions/objectifs dans le cadre du prochain plan d'action.

- Effectuer un sondage dans la population pour déterminer l'impact de l'Agenda 21 (information, participation, connaissance, etc.).

Objectif 6.8 Favoriser l'implication citoyenne et encourager la participation aux activités politiques municipales

Action	Réalisation
1. Favoriser et accompagner les projets des écoles, en lien avec les objectifs de l'A21L	**En cours**

La Ville travaille régulièrement à la mise en place de projets avec les écoles du territoire. Voici quelques **exemples** :

Polyvalente : Elle a participé dernièrement à la restauration du terrain de football. De plus, le spectacle annuel de la troupe Zusammen est réalisé en partenariat avec la Ville.

Cégep : La Ville a contribué à l'implantation du Jardin communautaire, a participé à la construction de la résidence étudiante et a soutenu la construction du salon étudiant. Elle travaille aussi en partenariat avec l'institution dans le cadre de la Forêt école et dans divers autres projets éducatifs (*Carnet des bonnes adresses, vélos communautaires, activités de nettoyage des rives, restauration de boisés, etc.*). Par ailleurs, la Ville accompagnera les étudiants dans la mise en place de près de dix projets en 2011 et 2012. Par exemple, la ville a décidé de mettre en place le projet réalisé par quatre étudiants du Cégep dans le cadre de leur cours « développement durable ». Ce projet consiste à mettre en valeur la rivière Eusèbe (érosion des sols, esthétisme, déchets, etc.). Enfin, un important partenariat entre le Service des loisirs et de la culture et le Cégep permet d'offrir des activités culturelles de qualité comme les Vendredis Chauds, le festival Théâtre en Fête et Cégeps en spectacle à la salle Azimut.

2. Impliquer les femmes autour des enjeux de l'État des lieux	**Non réalisé**

Ce projet n'a pas été réalisé par le promoteur. Cependant, à l'initiative de la Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le Comité consultatif Femmes et Municipalité a été implanté dernièrement à Saint-Félicien. Le but de ce comité est de faire en sorte que les femmes prennent une part plus active dans la vie municipale félicinoise. La conseillère Sonia Boudreault a accepté de siéger sur le comité pour faire le lien entre les membres et le Conseil municipal.

3. Rencontrer les jeunes dans les milieux scolaires et les organismes pour connaître leur perception	**Non réalisée**

Aucune action n'a été recensée en réponse à cette action. Cependant, un sondage a été réalisé dernièrement auprès de plus de 300 jeunes de la Polyvalente afin de déterminer leurs besoins en service et pour trouver un site permanent pour la Maison des jeunes.

4. Favoriser les échanges en organisant des évènements 5 à 7 démocratiques et ludiques	**Réalisé**

Durant les premières années de mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 de Saint-Félicien, l'organisme DémoKratia a tenu quelques 5 à 7 d'actualité. Cependant, depuis quelque temps, l'organisation ne semble plus être en fonction.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Tout d'abord, le bilan démontre que depuis quelques années, la mobilisation de la communauté envers l'Agenda 21 a considérablement diminué : *le Comité de suivi qui avait été mis en place n'est plus en fonction, plusieurs des projets proposés par les promoteurs n'ont pas été réalisés, peu de consultations publiques ont eu lieu, peu de nouveaux comités incluant des citoyens ont été créés, il y a eu déficience au niveau de la diffusion des résultats du plan d'action, etc*. Par ailleurs, la participation aux séances du Conseil est très faible. Cependant, cela peut être expliqué par le fait que plusieurs personnes regardent celles-ci à partir de la maison via la télé communautaire.

Néanmoins, **quelques points positifs** sont à souligner. Tout d'abord, une nouvelle *corporation* a été implantée à Saint-Méthode. Cette nouvelle structure gère quelques infrastructures et les services offerts sont administrés par des gens du milieu (bénévolat). Ensuite, depuis quelques mois, les élus demandent la participation des citoyens sur le *Comité de coordination des fêtes du 150^{e} anniversaire* de la Ville. La mise en place du *Comité Femmes et municipalité* a également permis d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie municipale. Ensuite, il est important de noter que plusieurs citoyens s'impliquent dans les divers comités sportifs, culturels ou communautaires du milieu (*Hockey mineur de Saint-Félicien, Club de vélo2max, École de musique, Comité d'accueil des nouveaux arrivants, secteur Saint-Méthode,* etc.).

Enfin, afin d'honorer l'implication des citoyens, une section du flambeau est consacrée à eux (Section Mérite citoyen). Un gala annuel est aussi organisé afin de présenter à la population les récipiendaires annuels.

Recommandations

- Mettre en place des comités consultatifs dans certains domaines d'activités (famille, développement durable, aînés, espaces verts, culture, etc.). Ces comités auraient pour mandat d'examiner et d'analyser certains dossiers pour faire des recommandations au Conseil. Ceux-ci participeraient donc à la planification de la Ville en s'assurant d'optimiser les résultats tout en faisant une distribution équitable des ressources (*voir document de Baie-Saint-Paul*).

- Examiner la possibilité d'instaurer les déjeuners du maire auxquels la population serait invitée à chaque mois (rencontre amicale de discussion).

- Mettre en place sur le site Internet une boîte à idées concernant l'A21L.

- Réaliser des sondages sur le site Internet de la municipalité.

- Collaborer avec le Centre d'Action bénévole afin de mobiliser la population à faire du bénévolat et s'impliquer activement dans la communauté.

- Établir un protocole avec le Cégep et la Polyvalente pour assurer la continuité des projets étudiants reliés au développement durable.

- Accompagner les étudiants du Cégep dans leur projet d'organiser des bazars et des ventes de garage pour la population.

- Élaborer un plan de communication dans le cadre du deuxième plan d'action de l'Agenda 21 afin de favoriser l'implication citoyenne dans l'ensemble des étapes (séances d'information, consultations publiques, etc.).

- Tenir une rencontre annuelle avec la population sur l'état d'avancement du bilan qui permettra d'effectuer une reddition de compte face à la population (par exemple, organiser une conférence de presse, à chaque mois de janvier, animé par le maire, sur les résultats de la dernière année du plan d'action).

Objectif 6.9 Sensibiliser et responsabiliser la population sur les impacts économiques, environnementaux et sociaux découlant de leurs actions

Action	Réalisation
1. Élaborer des incitatifs pour favoriser l'implication des entreprises et individus dans l'A21L	**Non réalisé**

Depuis fin 2009, le comité de suivi n'est plus en place. Il est donc difficile de mobiliser les acteurs économiques à s'impliquer dans l'agenda 21 de Saint-Félicien.

2. Analyser la possibilité d'inclure la sensibilité aux enjeux de développement durable dans le processus d'appel d'offres	**Non réalisé**

Aucun critère de développement durable n'est inscrit présentement dans les appels d'offres de la Ville. Cependant, quelques mesures doivent être respectées par les contracteurs : *remettre les terrains en bon état à la fin des travaux, recycler l'asphalte et la déposer au garage municipal*, préservation de la végétation, protéger les cours d'eau, protection de l'atmosphère, etc.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur ne permet de mesurer de tendance par rapport à l'atteinte de l'objectif 6.9. Cependant, différentes activités de sensibilisation ont été réalisées depuis 2007 via le Flambeau, l'Étoile du lac, etc. Par ailleurs, la Ville et le Club d'astronomie « Les Boréalides » ont tenu une journée d'information sur la pollution lumineuse au printemps 2011. Cette activité a donc permis de sensibiliser la population à cette forme de pollution. Ensuite, la Rencontre entreprenariat jeunesse qui se tiendra en octobre 2011 à Saint-Félicien sera écoresponsable. Ainsi, l'utilisation du papier sera limitée au maximum, des aliments du territoire jeannois seront servis et des arbres seront plantés pour compenser les gaz à effet de serre occasionné par l'évènement. Néanmoins, il est difficile de mesurer les impacts des différentes actions réalisés sur la population.

Enfin, il aurait été important d'inclure des critères de développement durable dans les appels d'offres afin de sensibiliser les entreprises. En effet, la filière de la construction est concernée par le développement durable parce qu'elle produit des matériaux, elles génèrent des déchets (lors de la construction ou la démolition) et consomment de l'énergie (éclairage, matériel, chauffage, climatisation, etc.).

Recommandations

- Intégrer des critères de développement durable dans la Politique d'acquisition de biens et de services (politique d'achat responsable).

- Obliger les organismes à organiser des évènements écoresponsables (Par exemple d'appliquer les exigences de gestion responsable des événements du Bureau de Normalisation du Québec : *sélection des fournisseurs, gestion du*

*matériel, des sources d'énergie et de l'eau, gestion des matières résiduelles, l'alimentation et les moyens de transpor*t).

- Intégrer des critères de développement durable dans les standards et devis de construction.

- Obliger la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (transfert des résidus vers un centre de valorisation ou de tri).

- Encourager les entreprises à obtenir une certification verte.

- Faire la promotion des outils que le gouvernement met à disposition des entreprises pour implanter une démarche de développement durable dans les organisations (guides, formations et programmes de financement). Par exemple, la formation MPA permet d'amorcer une démarche de développement durable grâce à une formation d'une durée de trois heures portant sur une approche simple en cinq étapes.

- Élaborer des incitatifs pour responsabiliser les promoteurs (exemple : un programme de compensation des gaz à effet de serre (GES) pour les projets de développement résidentiel, commercial ou industriel. Le promoteur devra assumer une compensation monétaire établie en fonction de la surface à développer).

Orientation 7

Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique

Objectif 7.1 Adapter continuellement les infrastructures culturelles et de loisirs afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins de toute la population

Action	Réalisation
1. Continuer la participation financière dans des projets à caractères social et communautaire en y intégrant l'importance de l'implication bénévole et des critères de développement durable pour l'octroi de subvention	**Réalisé**

La Ville participe financièrement dans de nombreux projets à caractère social et communautaire réalisé dans la communauté (*local du Cercle des fermières et de la Société d'histoire, participation dans le Jardin communautaire, partenaire de Portes*

Ouvertes sur le lac, participation dans les clubs sportifs et culturels, etc.). Par exemple, dans le cas de la Maison de répit, la Ville a offert le bâtiment qui logera l'organisme pour un dollar et va accorder une exemption de taxes sur une longue période, une aide totalisant environ 200 000 dollars. Ainsi, la Ville supporte de nombreux organismes qui offrent des services à la population, elle travaille à en développer de nouveaux et elle voit au développement et à l'entretien des diverses infrastructures de la municipalité (*Tobo-ski, parcs, terrain de football et de soccer, aréna, Maison de la culture, centre communautaire, etc*.). Enfin, la ville caresse plusieurs projets pour les prochaines années telles que la relocalisation du local de l'Âge d'or, la relocalisation de la Maison des jeunes et la mise en place d'un complexe qui regroupera plusieurs organismes communautaires (meubles usagés, St-Vincent de Paul, réparation jouets).

2. Soutenir les projets des jeunes	**En cours**

La Ville adapte continuellement la programmation des loisirs et de la culture selon les besoins exprimés par les jeunes. En effet, afin d'assurer la qualité et la diversité des activités, des sondages sont effectués régulièrement par les responsables. Par ailleurs, de nouvelles activités sont offertes depuis la mise en place du plan d'action, comme le programme Éveil à la culture. Ce dernier offre certaines activités culturelles de base gratuites aux enfants âgés entre 3 et 8 ans.

En ce qui concerne le projet de goélette présenté par les Scouts dans le cadre de l'Agenda 21, aucun suivi n'a été effectué par la municipalité. Aux dernières nouvelles, l'embarcation aurait été déplacée vers le site Relance Action. Par ailleurs, ce groupe de jeunes est également très actif sur le plan environnemental. Par exemple, ils ont réalisé diverses activités dans le cadre d'un projet d'aménagement de l'île Michel Ange (nettoyage, réaménagement du sentier pédestre, etc.) et planter plusieurs arbres.

Enfin, la ville a également soutenu activement Marianne St-Gelais lors des jeux olympiques. Afin de lui rendre hommage, une œuvre commémorative a été réalisée sur le flambeau à l'entrée sud de la municipalité.

3. Améliorer l'offre de service aux jeunes, principalement la maison des jeunes	**Non réalisé**

Du côté de la maison des jeunes, des travaux de rénovation majeure devront être réalisés rapidement, car le bâtiment qui abrite l'organisme est dans un état pitoyable. Plusieurs projets sont présentement sur la table afin de trouver un nouveau bâtiment pour les jeunes. L'une des solutions qui s'offrent est de relocaliser

temporairement celle-ci dans l'immeuble qui abrite présentement le Club de l'Âge d'or. Cependant, il semble que le dossier tarde à se réaliser. Enfin, un sondage a été réalisé auprès de plus de 300 jeunes de la Polyvalente afin de déterminer leurs besoins en service et pour trouver un site permanent pour la Maison des jeunes.

4. Améliorer et adapter l'offre de la télévision communautaire	**Réalisé**

Les séances du conseil sont télédiffusées en direct. Enfin, depuis quelques années, la programmation s'est améliorée grâce à la technologie et à l'amélioration de la programmation.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Saint-Félicien dispose de nombreuses infrastructures de loisirs et de culture. Par ailleurs, il y a eu l'ajout de quelques infrastructures depuis 2005 (arbre en arbre, nouveaux parcs municipaux, terrains de soccer, pistes cyclables, nouveaux festivals, etc.) et la rénovation de certaines d'entre elles (mise aux normes des parcs municipaux, aréna, Tobo-ski, etc.). Cependant, comme nous l'avons mentionné antérieurement, quelques immeubles, tels que la Maison des jeunes, sont dans un état lamentable.

Enfin, sur le plan des dépenses municipales, on observe une hausse de la part des montants octroyés dans les loisirs et la culture depuis 2006. En effet, on note une augmentation de 2,7 % au niveau des loisirs et de la culture et une augmentation de 2.1 % au niveau des corporations sur 6 ans. Cependant, lorsque l'on examine le tout en pourcentage, celui-ci a diminué passant de 14,5 % en 2003 à 9.7 % en 2011. Par ailleurs, le budget de la culture a été diminué.

Recommandations

- Sensibiliser les jeunes à la vie civique en instaurant un conseil municipal jeunesse (comité jeunesse). Son mandat consisterait à soumettre des recommandations sur des programmes et projets relatifs à la condition des jeunes sur le territoire.
- Mettre en place le projet de la Maison des jeunes.
- Mettre en place le projet du centre de meubles usagés.
- Installer des jeux d'eau dans l'un des parcs de la municipalité.
- Construire un parc intergénérationnel.

- Analyser la possibilité d'instaurer un Agenda 21 de la culture lors de la révision de la politique culturelle.

- Mettre en place un guichet unique (famille, loisir, etc.).

- Revoir la politique de dons et subventions (*politique d'aide aux organismes*) afin d'y intégrer des critères de développement durable et un formulaire demandant au promoteur subventionnaire d'appliquer des mesures écoresponsables.
- Améliorer la concertation entre les divers partenaires (écoles, organismes communautaires, CSSS, etc.).

- Adopter un plan de réfection des terrains de tennis extérieurs.

- Doter la Ville d'une activité familiale intergénérationnelle (journée, fête, etc.).

- Effectuer un inventaire précis des besoins communautaires afin de réaliser une politique d'occupation et de gestion des espaces communautaires.

Objectif 7.2 Atteindre un partage de l'emploi plus équitable

Action	Réalisation
1. Soutenir la diffusion d'indicateurs sociaux, environnementaux et économiques, par divers organismes, notamment l'OMH	**En cours**

L'Office municipal d'habitation de Saint-Félicien informe la population sur ces activités dans le bulletin municipal le Flambeau (projets, rénovation, disponibilité au niveau des logements, etc.). Enfin, la Ville participe financièrement au budget de l'OMH. En 2011, la participation est évaluée à 75 000 dollars.

2. Intégrer des jeunes en emploi	**Réalisé**

Le *Carrefour Jeunesse emploi* comté Roberval offre plusieurs services afin d'intégrer les jeunes au marché du travail. Par ailleurs, afin de compléter ses services, la CJE met en place divers projets ou activités afin de répondre aux besoins diversifiés des jeunes. Par exemple, *la Stratégie MigrAction, Jeunes en action, Jeunes au travail Desjardins, Connexion compétences : volet Expérience de travail, IDÉO 16-17 ou le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* sont quelques-uns des projets que propose la CJE aux

jeunes âgés de 16 à 35 ans afin que ceux-ci réalisent leurs rêves personnels et professionnels.

Enfin, en ce qui concerne la ville de Saint-Félicien, des stagiaires sont régulièrement engagés afin de compléter leur formation et plus de 30 jeunes sont embauchés durant la période estivale.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

La mise à jour de l'État des lieux montre des écarts importants entre les hommes et les femmes au niveau du taux d'emploi et du taux de chômage. Par ailleurs, un écart important est également observable sur le plan du revenu annuel entre les travailleurs et les travailleuses. Ensuite, la mise à jour des indicateurs démontre qu'il y a encore d'importantes disparités chez les jeunes âgés entre 15 et 24 ans. Cependant, l'avenir semble plutôt positif pour eux, car l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que 22 000 emplois seront à combler d'ici 2014 au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Enfin, comme le mentionne l'équipe de réalisation du bilan de Baie-Saint-Paul, il est nécessaire de relativiser la capacité d'intervention des intervenants de l'A21L par rapport aux disparités entre les sexes quant à l'emploi et au salaire. Il s'agit d'une problématique vécue dans l'ensemble des régions. Les moyens d'actions au niveau local sont particulièrement limités (bilan Baie-St-Paul, 2010).

Recommandations

- Avoir plus de statistiques concernant le territoire félicinois (emploi, logement).
- Soutenir la diffusion d'indicateurs sociaux, environnementaux et économiques.
- Appuyer les actions de la Table de concertation de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale de la MRC du Domaine-du-Roy.

Objectif 7.3 Encourager la diversité des habitations afin de faciliter l'établissement des jeunes (studios), des nouveaux arrivants et des personnes âgées (maison intergénérationnelle)

Action	Réalisation
1. Maintenir les efforts actuels d'accessibilité et de diversité dans les habitations	**En cours**

Plusieurs actions ont été mises en place pour maintenir l'accessibilité et la diversité des habitations sur le territoire félicinois. Voici quelques exemples :

- Règlement pour favoriser l'implantation de logement au centre-ville

- Programme pour favoriser la construction résidentielle sur les terrains vacants du périmètre urbain (crédit de taxes de trois ans)

- Plusieurs règlements modifiant le plan d'urbanisme afin d'autoriser l'usage résidentiel à forte densité dans certaines aires déterminées de la ville.

- Entente conclue entre la Ville et le promoteur Bertrand Fradet pour le développement de 104 terrains résidentiels

- Expansion prochaine du Quartier des Pionnières (phase 4 et 5)

- Participation de la ville dans le projet de Village Alpin au Tobo-Ski

- Achat de quelques terrains pour de futurs développements résidentiels

- Participation de la Ville lors de la construction de la résidence du Cégep

- Construction de logement locatif de luxe au centre-ville (subvention de la municipalité dans le cadre d'un programme de revitalisation)

- Agrandissement de la résidence pour personnes âgées en arrière du centre commercial.

- Étude réalisée en 2011 pour développer le secteur résidentiel sur le boulevard du Jardin (concept d'aménagement durable)

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Les actions réalisées dans le cadre du plan d'action ont permis d'atteindre en partie l'objectif 7.3. En effet, depuis la mise en œuvre du plan d'action en 2007, quelques nouveaux immeubles ont été construits ce qui a favorisé la diversité des habitations sur le territoire félicinois. Ensuite, selon les statistiques, le taux d'inoccupation du marché locatif à Saint-Félicien est comparable à celui de 2005 soit aux alentours de 5 %. Cependant, l'accès à la propriété s'est détérioré durant la période 2006-2011. En effet, l'augmentation importante de la valeur des propriétés et des terrains ont un impact négatif sur l'accessibilité, surtout chez les jeunes familles. Par ailleurs, les terrains disponibles sur le territoire sont limités. Enfin, aucune statistique n'a été trouvée concernant le taux d'inoccupations dans les résidences pour personnes âgées.

Recommandations

- Élaborer de nouveaux incitatifs afin de faciliter l'accès à la propriété.

- Encourager la diversité des habitations en sensibilisant les promoteurs.
- Réaliser une étude sur la planification du logement et de l'habitation à Saint-Félicien (besoins, demande, offre, etc.).

- Examiner la possibilité d'implanter une nouvelle coopérative d'habitation sur le territoire afin de diversifier l'offre de logements.

- Favoriser l'implantation d'un quartier vert sur le territoire (concept d'aménagement durable).

- Favoriser la construction de condos/logements au centre-ville.

- Développer rapidement de nouveaux terrains résidentiels (quartier de la pionnière, etc.).

ORIENTATION 8

Qualité de vie : concept intégrateur du développement durable viable

Objectif 8.1 Responsabiliser les citoyens au maintien d'un milieu de vie sécuritaire et harmonieux

Action	Réalisation
1. Ajouter cet aspect à la vision	**Non réalisé**

Aucun ajout n'a été effectué en réponse à cette action.

2. Élaborer une politique de courtoisie	**Non réalisé**

Aucune politique n'a été réalisée en réponse à cette action. Néanmoins, les élus interpellent régulièrement les citoyens face à ce sujet. Par exemple, la Ville a décidé de sévir auprès des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les excréments de leur animal laissés sur la voie publique. Ainsi, la municipalité émettra des contraventions aux propriétaires fautifs. Par ailleurs, la Ville procédera prochainement à l'installation de poubelles adaptées pour déposer les besoins des animaux.

Enfin, lors de problèmes majeurs, la sanction est également utilisée afin de conserver l'harmonie et la quiétude de la communauté (Sureté du Québec).

3. Mettre en valeur l'aspect sécurisant de Saint-Félicien	**Réalisé**

Des articles sont parfois écrits dans le bulletin Le Flambeau afin de mettre en valeur l'aspect sécurisant de la municipalité. Par ailleurs, la présence d'un poste de la Sûreté du Québec permet de rendre sécuritaire la Ville. Les policiers sont d'ailleurs très présents lors des évènements présentés sur le territoire félicinois.

4. Rénover le pont relisant les deux secteurs (pont Carbonneau)	**Réalisé**

Un nouveau pont est en construction depuis septembre 2009. Évalué à 47 millions de dollars, ce nouveau pont comprendra quatre voies, un trottoir ainsi qu'une piste cyclable. Les travaux devraient se terminer à l'automne 2012. Par ailleurs, l'entrepreneur responsable du projet a suivi des normes de démolition très strictes. Par exemple, aucun débris de l'ancien pont ne devait tomber dans l'eau et les éléments non récupérables ont été transférés dans des centres de tri.

Enfin, dans le cadre de ce projet, la ville participe en remplaçant certaines infrastructures (aqueduc, égout, tronçons routiers, etc.). La population est également interpellée afin de trouver un nom représentatif pour le nouvel ouvrage.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005/2011 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 8.1. Néanmoins, le nouveau pont permettra de rendre la circulation plus sécuritaire et fluide pour les véhicules, mais également pour les piétons et les cyclistes. Par ailleurs, l'installation d'une nouvelle lumière de circulation côté nord de la rivière permettra d'améliorer grandement la sécurité. Enfin, le sondage réalisé par la MRC dans le cadre du Chantier Population et Qualité de vie indique que les résidents trouvent leur municipalité très sécuritaire (9.3/10).

Recommandations

- Mettre en place une campagne de sensibilisation envers les propriétaires d'animaux (Carré des marcheurs).
- Installer des poubelles adaptées pour déposer les besoins des animaux.
- Élaborer une politique de courtoisie.
- Négocier une entente avec le CN afin de pouvoir traverser la voie ferrée au niveau de la maison des jeunes.

Objectif 8.2 Faciliter et encourager le développement d'une vie de quartier

Action	Réalisation
1. Soutenir les comités de quartier	**Non réalisé**

Il n'y a pas de comité de quartier dans la Ville. Cependant, il y a des initiatives intéressantes qui sont mises en place telles que des fêtes des voisins. La municipalité fait la promotion de cette activité dans le Flambeau et le site Internet.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 8.2. Par ailleurs, aucun impact ne peut être démontré car il n'y a pas de comités de quartier sur le territoire félicinois. Cependant, le faible engouement envers les comités de quartier peut être expliqué par le fait qu'il n'y a pas de dossier chaud actuellement dans les quartiers de la ville.

Recommandations

- Encourager la mise en place de comité de quartier et Fêtes des voisins

Objectif 8.3 Dynamiser la vie urbaine

Action	Réalisation
1. Modifier la vocation de certaines zones en fonction des changements de population, améliorer certains équipements et créer de nouvelles activités	**En cours**

Plusieurs actions ont été réalisées :

- Améliorations à la Maison de la culture (locaux, équipements, etc.)

- Mise en place d'une exposition culturelle et artisanale à la Maison de la culture
- Mise en place d'un marché culturel
- Construction de la Féliscène (animation, musique, danse, etc.)
- Mise en place de nombreux programmes de rénovation (revitalisation)
- Amélioration du parc Sacré-cœur (jeux d'eaux et de lumière, tourelles, etc.).
- Construction de la scène près du parc Sacré-Cœur (animation, souper collectif)
- Construction de plusieurs nouveaux kilomètres de piste cyclable
- Amélioration d'arbre en arbre et du Tobo-ski
- Rénovation de l'aréna
- Construction/améliorations de plusieurs parcs de quartier
- Animation dans les parcs municipaux lors de l'été 2010
- Mise en place de nouveaux évènements (Régates, Festival country, vélo, théâtre)

2. Actualiser la politique culturelle	**Non réalisé**

Aucune intervention n'a été recensée en réponse à cette action

3. Diffuser les suggestions de citoyens pour en favoriser la réalisation	**Partiellement réalisé**

a) ***Instaurer un Agenda 21 de la culture*** : Non réalisé.

b) ***Créer un café sous forme de coopérative*** : Non réalisé. Un projet de coopérative a été implanté cependant celui-ci a fermé après quelques années d'exploitation.

c) ***Implanter un programme artiste en résidence*** : Non réalisé. Cependant, la scène construite près de l'église et de l'Hôtel de Ville permet à plusieurs artistes de la relève de présenter leur talent à la population.

d) ***Élaborer des activités originales telles que*** : carnaval, interprétation des étoiles, portes ouvertes secteur industriel, campagne de bienvenue : Non réalisé. Le village boréal a par contre été mis en place.

e) ***Acquérir un piano de haute qualité*** : Réalisé.

f) ***Aménager un terrain de soccer de meilleure qualité*** : Réalisé. Un nouveau terrain de soccer a été construit près de la polyvalente.

g) ***Développer des activités de canot et de baignade*** : Non réalisé. Le projet d'aménagement de la marine Bellevue permettra de réaliser ces activités (plage, canot, baignade, volley-ball, restauration, etc.).

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Aucun indicateur de l'État des lieux de 2005 ne permet de mesurer de tendance reliée à l'objectif 8.3. Cependant, les nombreuses actions mises en œuvre ont répondu aux cibles du plan d'action en dynamisant grandement la vie urbaine félicinoise. Par ailleurs, la population semble apprécier les nouvelles infrastructures car la participation est très importante (spectacles, festivals, etc.). Ensuite, les différents programmes de rénovation offerts depuis 2007 ont permis de changer radicalement l'image du centre-ville. Ces différentes actions ont donc eu un impact positif sur la vitalité du centre-ville.

Recommandations

- Continuer de financer les activités d'animation du centre-ville.
- Implanter une zone Wi-Fi au centre-ville (touristes, cyclistes, etc.).
- Actualiser la politique culturelle.
- Continuer d'améliorer les équipements urbains.
- Mettre en branle le projet de la marina.
- Mettre en place le projet du centre de meubles usagés.
- Organiser une fête de la famille durant l'été (jeux gonflables, spectacles, etc.).

Objectif 8.4 Favoriser la prévention en matière de santé

Action	Réalisation
1. Faire connaître les réseaux de marche existants dans le périmètre urbain	**Non réalisé**

Un club de marche a été mis en place par le Service des loisirs en 2004, cependant des compressions budgétaires réalisées au cours des dernières années ont fait en sorte de faire disparaître celui-ci. Cette activité était réalisée sur le tronçon de la piste cyclable rue Beaudoin-Chutes-à-Michel et permettait de rejoindre une clientèle intergénérationnelle (diminution de l'isolement, amélioration de la santé physique)

2. Élaborer un jardin communautaire	**Réalisé**

Le Jardin Communautaire Saint-Félicien est en place depuis maintenant six saisons. Ainsi, près de quatre-vingts membres jardiniers partagent cet espace bien aménagé par les bénévoles. Par ailleurs, en plus de bénéficier de conseils et d'entraide, les membres sont sensibilisés à la culture biologique et au compostage. Une participation financière de la ville de Saint-Félicien et de quelques autres commanditaires a permis d'aménager cet espace de plus en plus populaire. De plus, le site est alimenté en eau brute sur la prise d'eau du Centre écologique. Cette eau, non potable convient parfaitement à la pousse des plantes du jardin.

Par ailleurs, plusieurs projets sont présentement en préparation. Par exemple, l'organisation a reçu l'an dernier une subvention du fonds écomunicipalité IGA afin de réaliser une halte pour les cyclistes. Ensuite, grâce à une subvention de la Caisse Populaire Desjardins St-Félicien-La Doré, un garage communautaire pour répondre aux besoins croissants est présentement en construction (été 2011).

Enfin, une partie des terrains du jardin a été cédée à M. Roland Dallaire afin de faire naître les Jardins de la Saint-Vincent. Sur ce site, des légumes seront cultivés et un caveau sera construit afin d'entreposer les légumes. M. Dallaire travaille en collaboration avec la Ville de Saint-Félicien dans ce projet innovateur. Le projet coûtera au final approximativement 17 000 dollars. Les fonds amassés lors à la campagne du Diagnostic résidentiel Mieux consommer d'Hydro-Québec réalisé en 2010 seront utilisés dans ce projet.

3. Favoriser l'implantation du projet MPOC à Saint-Félicien	**Réalisé**

Le Service des loisirs offre une activité physique en gymnase qui inclut la clientèle cardiaque. Afin de garantir la sécurité, une infirmière est présente sur place afin de faire le suivi des différents dossiers. Ce projet est réalisé en partenariat avec le CSSS et l'organisme Être en santé au Lac-Saint-Jean. Enfin, un projet de plus grande envergure est présentement sur la table.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Les actions mises en œuvre ont répondu à l'objectif 8.4 soit de favoriser la prévention en matière de santé dans la population. Par ailleurs, les citoyens félicinois semblent être de plus en plus actifs physiquement. Par exemple, les pistes cyclables et le carré des Marcheurs sont de plus en plus populaires auprès de la population (augmentation du nombre d'utilisateurs).

Enfin, la mise à jour des indicateurs concernant la santé publique du SLSJ (ASSS), nous indique que la santé de la population de la MRC Domaine du Roy et de St-Félicien est en amélioration dans certains cas par rapport à 2000. Les études démontrent que :

- 12.8 % des adultes de la MRC Domaine du Roy affirment que leurs habitudes alimentaires sont moyennes ou mauvaises, ce qui est inférieur au taux régional. En 2000, ce taux était de 13.8 %.

- 25.8 % des plus de 18 ans de la MRC Domaine du Roy sont des fumeurs, soit une moyenne supérieure à celle régionale. Ce taux était de 27 % en 2000. Cependant, entre 2000 et 2007, la prévalence du tabagisme a décru de façon significative dans cinq des six territoires de RLS (réseaux locaux de services) de la région. Seul le territoire de RLS du Domaine-du-Roy n'a pas connu de baisse significative (- 4,5 %).

- Enfin, 12.3 % de la population de la MRC Domaine-du-Roy ont déclaré avoir un état de santé moyen ou mauvais en 2007 ce qui constitue une amélioration par rapport à 2000 (13. 2 %). Cependant, le taux est plus élevé que la moyenne régionale (11.2 %). Par ailleurs, on note une hausse au niveau de l'obésité.

Recommandations

- Collaborer avec le regroupement Domaine-du-Roy en forme (développer des activités durables sur les saines habitudes de vie chez les jeunes 0-17 ans).

- Mettre en place le programme de certification « Entreprise en santé » dans l'administration municipale. Ce dernier vise à reconnaître les pratiques mises en œuvre pour favoriser la santé en milieu de travail (prévention, promotion de la santé, pratiques organisationnelles favorables à la santé).

- Remettre en place un club de marche extérieur.

- Mettre en place un lieu de marche intérieur.

- Continuer d'appuyer le Jardin Communautaire.

- Améliorer l'offre alimentaire dans les installations sportives de la Ville (Aréna, Tobo-ski, machines distributrices, etc.).

- Mettre en place des parcs intergénérationnels (station d'exercice).

Objectif 8.5 Participer à la revitalisation du centre-ville en profitant de la nouvelle voie de contournement

Action	Réalisation
1. Maintenir les échanges avec la population autour de la revitalisation du centre-ville	**En cours**

Plusieurs actions ont été réalisées afin de rendre celui-ci plus agréable et convivial pour la communauté. Voici quelques actions réalisées :

- Rénovation du Parc Sacré-Cœur (spectacle Eau, son et lumière).
- Amélioration de la Maison de la culture.
- Construction de la piste cyclable au centre-ville.
- Mise en place du Village boréal.
- Construction de deux scènes (animation, musique, etc.).

Ces différentes interventions ont donc permis de faire du centre-ville un lieu d'échange et de divertissement pour la population et les touristes.

Ensuite, afin de poursuivre la revitalisation, la Ville et la SHQ proposent différents programmes de rénovations commerciales et résidentielles très intéressants. Par exemple, des programmes ont été mis en place en 2008 afin de rendre plus attractifs trois secteurs spécifiques du centre-ville *(le terrain vague situé à proximité de l'Hôtel de Ville, l'ancien édifice du supermarché Provigo ainsi que l'intersection des boulevards Sacré-Cœur et Gagnon)*. Dans le cadre de l'un de ces programmes, la Ville a adopté un règlement prévoyant un emprunt et une dépense de 300 000 $. Les résultats ont été très positifs, car une nouvelle pharmacie a été implantée, des condos locatifs ont été mis en place et un nouveau commerce spécialisé dans les équipements motorisés a été construit.

Enfin, les services offerts et les interventions réalisées par la SDC permettent également de rendre le centre-ville plus dynamique. Par exemple, la SDC propose des programmes incitatifs aux futurs commerçants qui désirent s'installer au centre-ville tel qu'un crédit de taxes et un service d'accompagnement pour aider les nouveaux commerçants.

Impacts des actions en rapport à la mise à jour de l'État des lieux 2011

Les actions mises en place depuis le début du projet de revitalisation en 2001 ont permis de changer radicalement le visage du centre-ville. Tout d'abord, les différents programmes de subvention pour rénover les immeubles ont permis d'améliorer

grandement l'image et le dynamisme du centre-ville. Ainsi, plusieurs nouveaux commerces font maintenant affaire au centre-ville et de nombreux immeubles ont été rénovés. Dans un même ordre d'idées, l'application rigoureuse du P.I.I.A a permis de rendre ce secteur plus cohérent architecturalement. Depuis 2006, près de 97 dossiers ont été réalisés dans le cadre de ce plan. Ensuite, depuis la mise en place de la voie de contournement en 2006, la qualité et la sécurité du centre-ville s'est grandement améliorées, car il y a beaucoup moins de véhicules lourds dans ce secteur. Le tout a permis la construction de la piste cyclable au centre-ville (augmentation du nombre de touristes et amélioration de la sécurité des cyclistes). Enfin, les nouvelles activités d'animations ont permis de rendre le cœur de la Ville plus dynamique.

Recommandations

- Implanter une zone Wi-Fi au centre-ville (touristes, cyclistes, etc.).
- Continuer les programmes de revitalisation.
- Installer des lampadaires stylisés au centre-ville.
- Rencontrer et sensibiliser les propriétaires dont les immeubles n'ont pas été rénovés au centre-ville.
- Continuer l'animation du centre-ville en été.
- Mettre en place un programme vitrines décoratives au centre-ville qui aurait pour but de créer un concept harmonieux pour l'ensemble du secteur.
- Examiner la possibilité d'enfouir les fils électriques au centre-ville.
- Examiner la possibilité de mettre en place un Marché de Noël.

4.3 Bilan des projets citoyens

L'élaboration de l'Agenda 21 de Saint-Félicien en 2005-2006 a permis de donner une place importante aux citoyens dans les différentes étapes de la démarche. En effet, les citoyens avaient été invités à prendre part au comité de parrainage, à participer aux séances d'information et aux consultations publiques. Plus précisément, quatre sessions d'information avaient été tenues; une pour les employés de la Ville, une à la polyvalente des Quatre-vents, une au Cégep de St-Félicien et une session publique télédiffusée à la

télévision communautaire. De plus, quatre consultations ont été organisées afin de présenter l'état des lieux ainsi que pour donner l'occasion aux citoyens de présenter leurs projets (mémoires, idées, etc.). Les trois premières consultations avaient permis d'informer la population sur les différents enjeux de la Ville tandis que la dernière consultation avait été réservée aux citoyens afin de recueillir leurs projets. Cette quatrième soirée avait permis de recueillir 31 projets. Ainsi, le premier plan d'action de Saint-Félicien comprenait plusieurs projets citoyens à réaliser par les promoteurs ou par la municipalité. Le comité de suivi disposait d'ailleurs de près de 70 000 dollars provenant du Pacte rural afin de réaliser les projets les plus structurants pour la communauté.

Cependant, le bilan révèle que la majorité des projets citoyens n'ont pas été mis en place. Par ailleurs, plusieurs promoteurs se sont plaints, il y a quelques années, que le comité de suivi semblait tarder à concrétiser les nombreux projets qui lui ont été soumis par la population. À cette époque, le maire Gilles Potvin avait assuré que le comité poursuivrait son travail et que chaque citoyen, qui avait proposé un projet, serait rencontré. Malgré cette affirmation, il semble que la majorité des promoteurs n'ont pas été rencontrés afin de faire le point sur les projets. Néanmoins, le comité de suivi a réalisé un important travail d'analyse des différents projets citoyens déposés.

Enfin, selon plusieurs, les projets déposés à l'époque n'avaient pas l'envergure prévue au départ. En effet, il s'agissait plutôt de demande dirigée directement à l'administration municipale (politique, infrastructure, financement, etc.). Il sera donc important d'effectuer une réflexion concernant la place à accorder aux projets citoyens dans le deuxième plan d'action, les types de projets à privilégier et le rôle de la municipalité dans la réalisation de ceux-ci. Selon nous, le rôle de la municipalité dans ces projets devrait plutôt viser l'accompagnement des promoteurs dans leurs initiatives et non la prise en charge exclusive par l'administration municipale. Le CLD devra également jouer un rôle important étant donné les ressources dont il dispose pour aider les promoteurs dans la réalisation des projets.

4.4 Suivi général de l'agenda 21 de Saint-Félicien

Le comité de suivi a été en place pendant quelques années afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et pour formuler diverses recommandations au Conseil de ville. Afin de remplir son mandat, le comité de suivi s'est réuni 15 fois. Celui-ci a analysé les projets citoyens un à un et a produit un rapport de suivi du plan d'action. Cependant, il semble que les suites à donner à ces rapports ont connu certaines limites car plusieurs recommandations n'ont pas été mises en place. Ensuite, malgré son mandat d'identifier des indicateurs de mesure, le comité de suivi n'a pas proposé d'indicateurs pour mesurer les résultats concernant l'atteinte des objectifs/actions à réaliser. Enfin, en examinant les budgets disponibles concernant les fournitures pour le comité de suivi (fournitures agenda 21 dans le budget), nous pouvons constater que les sommes prévues n'ont pas été toutes utilisées. Par exemple, le budget de 2009 prévoyait 10 000 dollars en fournitures pour l'agenda 21 alors qu'aucun montant n'a été utilisé. Or, ce budget aurait pu être utilisé afin de diffuser les résultats ou pour réaliser toutes autres actions qui auraient permis d'assurer la pérennité de la démarche.

Néanmoins, les problèmes rencontrés par le comité de suivi peuvent être expliqués par quelques éléments. En premier lieu, divers documents analysés dans le cadre du stage indiquaient qu'il y a eu un essoufflement des bénévoles faisant partie du comité. Ainsi, à quelques reprises, les membres du comité ont demandé à la Ville de mettre en place une ressource permanente chargée de l'Agenda 21. Par contre, le Conseil municipal n'a jamais accepté cette demande. À la suite de ce refus, un membre du comité a rencontré les cadres pour leur exprimer le besoin en ressources humaines pour réaliser les actions mais aucun d'eux n'avait signifié de disponibilité à l'époque. Ensuite, il y a eu un problème sur le plan de la reddition de compte. En effet, le comité de suivi ne pouvait pas obliger les responsables à mettre en œuvre les actions prévues dans le plan d'action. Les nombreux changements dans la composition du comité n'ont pas favorisé la continuité des travaux. Enfin, la personne qui était en charge de l'Agenda 21 à l'époque a changé de poste ce qui provoqué la fin de la démarche à l'interne.

En somme, comme nous pouvons le constater, il y a eu certains problèmes dans le suivi du plan d'action. Il sera donc important de faire une réflexion sur les suites à donner à la démarche, plus précisément sur la composition du nouveau comité et son rôle. La stratégie visant à remettre en place un comité chargé de l'Agenda 21 réalisé dans le cadre du stage propose une démarche à cet effet. Cette stratégie est présentée plus loin dans le rapport.

4.5 Principaux constats concernant l'Agenda 21 félicinois

Cette section expose les principales constatations que nous avons pu tirer lors de notre stage.

En premier lieu, il s'avère que le plan d'action de Saint-Félicien comportait trop d'objectifs par rapport à l'échéancier et aux ressources de la Ville. Il aurait été opportun de faire des choix parmi les actions à entreprendre pour ainsi assurer la réalisation de celles-ci dans un délai raisonnable.

Deuxièmement, il semble que les employés municipaux n'aient pas été assez bien informés et formés sur le concept du développement durable et sur les changements attendus par la mise en place de l'Agenda 21 sur le territoire félicinois. En effet, plusieurs employés ont affirmé que l'Agenda 21 n'a pas fait en sorte de changer les méthodes de travail et que peu de formation leur avait été donnée pour les sensibiliser au développement durable.

De cette deuxième conclusion, découle une troisième, soit qu'il y a eu un manque de participation des employés municipaux lors de l'élaboration du plan d'action en 2006 et dans la démarche en général. Par exemple, aucun mécanisme participatif n'a été mis en place, telle que des réunions, des consultations, des sondages et des formations, afin de faire participer et mobiliser les employés dans la mise en œuvre du plan. Il s'agit donc d'une situation problématique, car les employés devraient être des ambassadeurs du développement durable dans la communauté.

Ensuite, tel que nous l'avons mentionné antérieurement, plusieurs actions prévues dans le plan d'action n'ont pas été réalisées par les acteurs responsables de les mettre en œuvre. Plusieurs employés ont d'ailleurs mentionné lors des entrevues qu'il y avait eu peu de suivi auprès d'eux afin de mettre en œuvre les actions. Il y a donc eu une déficience au niveau du suivi auprès des employés. Dans un même ordre d'idées, nous estimons qu'il y a eu un manque sur le plan de la planification. Il aurait été opportun de mieux planifier la mise en œuvre afin d'établir une planification annuelle concrète des actions à réaliser (échéanciers précis, planification par service, etc.). Par ailleurs, nous estimons qu'il aurait été important de fixer des cibles chiffrées à atteindre pour les objectifs et les actions du plan d'action.

Nous avons également noté un problème important en ce qui concerne la diffusion des résultats à la communauté, car il y a eu peu de visibilité des actions réalisées dans les outils de communication. Cette situation a donc fait en sorte, selon nous, de démobiliser la population et les employés municipaux face à ce projet collectif. Les félicinois n'ont pas été régulièrement informés sur la mise en œuvre de la politique de développement durable et n'ont donc pas pu suivre l'évolution du plan d'action. Par ailleurs, nous avons constaté lors des entrevues qu'il y avait une certaine méconnaissance de l'Agenda 21, tant à l'interne (employés) qu'à l'externe (partenaire, citoyens, etc.). Par exemple, il ressort que le CLD de Saint-Félicien ne connaissait pas vraiment le plan d'action A21L et la grille d'analyse de projet en développement durable utilisée lors de l'analyse des projets des promoteurs. Il s'avère donc difficile d'assurer la cohérence des actions réalisées par la municipalité et le CLD (ex : Fond de la ruralité, etc.).

Du côté de la reddition de compte, nous avons aussi constaté qu'il y a eu déficience importante à ce niveau. En effet, aucun bilan annuel Agenda 21 n'a été réalisé par le comité de suivi et aucun mécanisme interne afin de rendre des comptes sur la mise en œuvre des actions n'a été instauré. Par ailleurs, comme nous l'avons mentionné antérieurement, aucun indicateur n'a été identifié par le comité pour mesurer les actions/objectifs à réaliser. Par ailleurs, le fait de ne pas avoir fixé de cibles à atteindre

pour les objectifs est également un problème selon nous car elles auraient permis d'évaluer la performance. Ainsi, ce manque de données concernant les actions et les objectifs a fait en sorte qu'il s'est avéré difficile d'évaluer si les actions ont provoqué des changements au sein de la communauté et s'il y a eu des améliorations au niveau social, économique et environnemental.

Nous avons également constaté que le financement a été problématique. Par exemple, tel que nous l'avons mentionné antérieurement, les sommes disponibles provenant du Pacte rural afin de réaliser des projets structurants pour la communauté n'ont pas toutes été utilisées. Le même constat s'applique pour ce qui est des sommes prévues dans le budget de la Ville concernant les fournitures de l'Agenda 21. Par ailleurs, les villes qui ont adopté une démarche similaire à Saint-Félicien ont utilisé différentes sources de financement pour réaliser leur plan d'action. Par exemple, la ville de Baie-St-Paul a reçu une subvention de 110 000 dollars du Fond municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour réaliser son deuxième plan d'action.

Ensuite, on note des chevauchements avec les autres plans d'action de la municipalité. Par exemple, dans le cadre du plan d'action Chantier Population et Qualité de vie secteur Saint-Félicien, plusieurs des objectifs à réaliser recoupent ceux du plan d'action A21L de 2007. Ainsi, il aurait été opportun d'arrimer l'ensemble des plans d'action de la municipalité afin de les rendre complémentaires et cohérents l'un par rapport à l'autre et de créer ainsi un effet synergique constructif.

Enfin, la participation et la mobilisation de la communauté face à ce projet ont des ratés depuis la mise en œuvre de l'A21L. Par exemple, peu de nouveaux comités citoyens n'ont été mis en place afin de donner la chance aux félicinois et aux félicinoises de s'exprimer et de participer à la vie municipale dans différents dossiers n'a été mis en place. La ville de Baie-Saint-Paul, une ville plus petite que Saint-Félicien, compte quinze comités qui incluent des citoyens dans les différents secteurs d'activité (Baie-Saint-paul, 2010). Dans un même ordre d'idées, il n'y a pas eu davantage de consultation de la population dans les dossiers de la Ville malgré que certains dossiers aient crée des

tensions au sein de la communauté. Enfin, il ne semble pas y avoir eu une amélioration au niveau des partenariats avec les autres acteurs afin de créer un effet synergique dans le projet.

5 RECOMMANDATIONS POUR LE SECOND PLAN D'ACTION A21L

En plus des 150 recommandations spécifiques formulées dans le bilan concernant les objectifs et les actions du premier plan d'action, douze recommandations principales sont formulées afin d'améliorer le deuxième plan d'action et l'ensemble de la démarche A21 félicinoise.

En premier lieu, nous recommandons que le prochain plan d'action soit plus restreint quant au nombre d'objectifs/actions à réaliser afin d'assurer la réalisation des actions dans un délai raisonnable.

Deuxièmement, il sera important de prévoir une formation spécifique relative à l'écoresponsabilité au travail à l'intention des employés pour modifier graduellement les pratiques internes (sensibilisation, formation, plan d'action). Globalement, le projet viserait à favoriser l'adhésion optimale de tous les employés à l'adoption de pratiques écoresponsables et à identifier des indicateurs de suivi des pratiques de développement durable au sein de l'administration municipale. Cette formation permettra de faire participer l'ensemble des employés à la démarche et de mieux gérer les résistances aux changements dans l'organisation par rapport aux projets. Dans un même ordre d'idées, nous recommandons de mettre en place un comité en écoresponsabilité au sein de l'administration municipale dont le mandat serait d'arrimer les pratiques existantes au sein de l'organisation avec l'Agenda 21 ainsi que d'élaborer un plan d'action interne. L'appui indéfectible du Conseil de Ville et de la Direction générale sera donc nécessaire pour arriver à intégrer le développement durable dans l'administration félicinoise.

Troisièmement, directement en lien avant la recommandation précédente, nous recommandons qu'il y ait une plus grande implication des employés lors de l'élaboration

du second plan d'action et dans la démarche en général. Selon nous, cela permettra de favoriser l'appropriation des actions à réaliser et augmentera leur motivation face à ce projet. Ainsi, il sera important d'instaurer des mécanismes participatifs qui impliquent non seulement les cadres dans l'élaboration du second plan A21L, mais aussi les employés de tous les niveaux et services (réunion, consultation, sondage, formation, planification par service, bulletin mensuel sur les réalisations, etc.) et d'améliorer la communication avec ceux-ci. Nous recommandons donc d'élaborer une stratégie de communication interne en tenant des rencontres régulières avec les employés et de produire régulièrement des documents présentant l'évolution des différents dossiers liés à l'Agenda 21. Le tout permettrait donc, selon nous, à l'ensemble du personnel d'avoir accès à l'information concernant les dossiers en place et de mobiliser ceux-ci.

Quatrièmement, dans le cadre du prochain plan d'action, nous recommandons que chaque service désigne un responsable chargé de faire le suivi des actions à réaliser auprès des employés. Selon nous, le tout améliorera le suivi et permettra de favoriser la mobilisation des employés face à leurs responsabilités. Par ailleurs, nous recommandons que chaque service réalise des rencontres mensuelles avec les employés afin de faire le point sur la mise en œuvre.

Cinquièmement, nous recommandons d'établir des échéanciers concrets pour chaque action à réaliser dans le cadre du deuxième plan d'action. Plus précisément, il s'agit d'établir une planification des actions sur une échéance de 1 à 5 ans (période 2012 à 2016). Cette dernière devra être effectuée par l'ensemble des employés des services responsables de la mise en œuvre. Toutefois, cette planification devra faire l'objet d'une mise à jour annuelle afin de tenir compte des changements rencontrés et des imprévus. Dans un même ordre d'idées, nous proposons de concevoir un outil de gestion chiffré qui serait distribué à l'ensemble des employés. Cet outil de suivi de gestion contiendrait les projets prévus à chaque année (description, planification, objectifs, rôle de chacun). Les employés pourraient donc suivre l'évolution des dossiers. Un tel outil pourrait

donner lieu à des échanges constructifs entre les employés et permettrait de favoriser la rétroaction avec l'ensemble des personnes concernées.

Sixièmement, nous recommandons que les acteurs chargés de réaliser les actions fassent une reddition de compte annuelle afin de présenter l'état d'avancement des actions. Il s'agit donc de produire un bilan annuel Agenda 21 des actions réalisées par les services (un rapport par service). Ce rapport permettra également de déceler si des problèmes majeurs ont eu lieu au cours de l'année par rapport à la mise en œuvre et si des modifications doivent être apportées (ajout, retrait, changements).

Septièmement, nous recommandons d'affecter une personne à plein temps pour s'occuper de l'Agenda 21 afin de garantir le succès du second plan d'action : le (la) chargé (e) de mission Agenda 21 (CRP Consulting, 2011, p.212). Cette dernière serait chargée de la coordination de l'ensemble de la démarche : suivi, évaluation et pérennité de la concertation. Plus précisément, cette personne:

- coordonnerait la collecte des indicateurs par action/objectif, mettrait à jour le tableau de bord et rédigerait le rapport annuel de suivi et d'évaluation à la suite des rapports déposés par les responsables (un rapport par service);
- préparerait les documents d'information et de communication et organiserait la pérennité de la concertation;
- préparerait les réunions du Comité de suivi;
- trouverait des sources de financement (CLD, CRÉ, FCM, UMQ, etc.)

Huitièmement, nous recommandons d'utiliser des indicateurs pour chaque objectif/objectif à réaliser dans le nouveau plan d'action. Ces indicateurs permettront ainsi de mesurer les résultats obtenus et d'entreprendre des modifications si cela s'avère nécessaire (réajuster le tir à l'aide d'actions correctrices). De plus, la mesure à l'aide d'indicateurs permettra de faciliter la reddition de compte des responsables et l'évaluation de la démarche lors du prochain bilan. Par ailleurs, nous estimons qu'il serait important de fixer des cibles chiffrées à atteindre lorsque la situation le permet

(par exemple, de planter 2000 arbres d'ici 2016 ou d'augmenter de 5 % la densité d'ici cinq ans). Cependant, il est important de noter que ce système de mesures à l'aide d'indicateurs/cibles exige une collecte et une analyse de données qui peuvent occasionner des coûts importants; un budget devra donc être prévu en conséquence.

Neuvièmement, nous recommandons qu'un rapport annuel soit produit obligatoirement (celui-ci pourrait être rédigé par le (la) chargé(e) de mission Agenda 21). Ce rapport pourrait donc rassembler l'ensemble des bilans annuels réalisés par les services proposés antérieurement (voir recommandation 6). Il sera donc important de rendre les résultats disponibles dans une section dédiée à l'Agenda 21 sur le site Internet, dans le bulletin le Flambeau et dans l'Étoile du lac. La stratégie de communication qui a été produite dans le cadre du stage permettra, selon nous, d'améliorer la communication avec les citoyens et les employés municipaux et favorisera la diffusion des résultats. Dans un même ordre d'idées, nous proposons qu'un élu organise une rencontre annuelle afin de faire une reddition de compte à l'intention de la population (par exemple une conférence de presse ou une consultation publique, à chaque mois de janvier, animé par le maire, sur les résultats de la dernière année du plan d'action).

Dixièmement, il sera important de trouver et d'utiliser le financement disponible pour les municipalités dans le prochain plan d'action afin de mettre en place des projets structurants pour le développement durable. Quelques sources de financement en développement durable sont d'ailleurs disponibles au Québec. Voici quelques exemples :

- Fond municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités
- Fond d'investissement en développement durable
- Environnement Canada, programme Éco-action
- Fond d'action québécois pour le développement durable
- Recyc-Québec

Onzièmement, il sera important d'examiner les politiques et les plans d'action de la municipalité (et de la MRC) afin d'éviter les chevauchements. Il sera donc primordial d'arrimer l'ensemble des plans d'action de la municipalité afin de les rendre cohérents. Dans un même ordre d'idées, il sera important d'assurer l'arrimage des plans d'actions des partenaires de la Ville (CLD, MRC, CÉGEP, etc.) avec le deuxième plan d'action A21L pour augmenter la synergie. Enfin, nous recommandons de revoir les politiques de la municipalité afin d'y intégrer les dimensions du développement durable. Par exemple, le nouveau plan d'urbanisme, qui sera élaboré sous peu, devrait inclure le développement durable.

Enfin, il sera important d'entreprendre une réflexion sur les suites à donner à la démarche, plus précisément, sur la structure à mettre en place afin de préparer le nouveau plan d'action et pour assurer son suivi. Comme nous l'avons mentionné, le comité de suivi a cessé ses activités au courant de l'année 2009. Ainsi, il sera important de remettre en place un nouveau comité consultatif en développement durable chargé de suivre l'état d'avancement du plan d'action et pour assurer la concertation entre les acteurs par rapport à ce projet collectif. La stratégie de mobilisation produite dans le cadre du stage propose d'ailleurs un exemple concernant la composition de ce comité ainsi qu'une feuille de route sur les étapes à réaliser afin d'élaborer efficacement le second plan d'action. Ensuite, parallèlement à ce comité Agenda 21, nous recommandons au conseil municipal de mettre sur pied quelques autres comités citoyens afin de donner la chance aux félicinois et aux félicinoises de s'exprimer et de participer à la vie municipale (Comité consultatif de la famille, de la jeunesse, sur les aînés, sur les espaces verts, etc.). Ceux-ci auraient pour mandat d'examiner et d'analyser certains dossiers et faire des recommandations aux élus. Ces comités participeraient donc à la planification de la Ville en s'assurant d'optimiser les résultats tout en faisant une distribution équitable des ressources. Il s'agit donc de transformer la gouvernance dans la municipalité. Dans un même ordre d'idées, il serait important de mettre en place une politique de consultation publique afin de faire participer le plus de citoyens dans la vie municipale. Bref, comme nous l'avons abordé dans le cadre

conceptuel, la participation citoyenne doit être au cœur de la vie municipale, surtout dans un A21L.

6. Prochaines étapes

En conclusion, voici les prochaines *étapes* à réaliser à la suite de ce bilan. En premier lieu, la prochaine étape consistera à mettre en application la stratégie de communication pour diffuser le bilan. Enfin, à la suite de cette diffusion à grande échelle, la prochaine étape consistera à remettre en place un nouveau comité Agenda 21 afin d'élaborer un nouveau plan d'action dans les prochains mois.

Bibliographie

ARTH, E. et C., GAGNON (2005). *État des lieux de la communauté de Saint-Félicien dans une perspective de développement durable viable. Un premier pas vers un Agenda 21 local*, Université du Québec à Chicoutimi, Saguenay, 61 p.

ATLAS ÉLECTRONIQUE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (2007). Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (En ligne) http://www.santesaglac.gouv.qc.ca/atlas_themes.html (Page consultée le 15 juillet 2011)

Bulletin municipal Le Flambeau (2006 à 2011), Municipalité de Saint-Félicien.

BRASSARD, A. (2005). *Les faits saillants des discussions du l'état des lieux de Saint-Félicien*, Centre québécois de developpement durable, Alma, 19 p.

Consortium GENIVAR et Centre québécois de développement durable. 2010. Mise à jour du diagnostic du territoire dans une perspective de développement durable et bilan du plan d'action 2006-2009 de l'Agenda 21 local de Baie-Saint-Paul. Rapport à la ville de Baie-Saint-Paul. 50 p. et annexes.

CORMIER, Antoni et GAGNON Christiane, (2009). État des lieux de Saguenay, Saguenay.

Étoile du Lac / Le Point

GAGNON, C. (2007). « Définitions de l'Agenda 21^{e} siècle local. Un outil intégré de planification du développement durable viable ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21^{e} siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne] http://www.a21l.qc.ca/9569_fr.html (page consultée le 24 mai 2011).

Institut de la statistique du Québec.

MARTIN, P. et C., GAGNON. (2007). « L'Agenda 21^{e} siècle local de Saint-Félicien : une stratégie de développement durable ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21^{e} siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable,* [En ligne] http://www.a21l.qc.ca/9550_fr.html (page consultée le 15 mars 2011).

STATISTIQUE CANADA. (2007). Saint-Félicien, Québec (Code2491042) (tableau). Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit nº 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-

591/index.cfm?Lang=F
(site consulté le 7 novembre 2011).

SAINT-FÉLICIEN (2010). Rapport sur la situation financière de la ville (En ligne), http://www.ville.stfelicien.qc.ca/budget/Rapport%20du%20maire-budget-2010.pdf
(Page consultée le 9 avril 2011).

SAINT-FÉLICIEN (2006). Agenda 21 local : Une stratégie de développement durable (En ligne)
http://www.ville.stfelicien.qc.ca/21%20AGEND/document%20site%20internet/Agenda21Final.pdf (Page consultée le 25 mars 2011).

THUILLIER, E, C.GAGNON et J-P WAAUB. (2007). « Le suivi et l'évaluation d'un Agenda 21e siècle local. Des étapes difficiles mais incontournables ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable,* [En ligne] http://www.a21l.qc.ca/9580_fr.html (page consultée le jour mois année).

TREMBLAY, L-A. (2007). « La construction d'un partenariat avec la communauté. Les rôles de la communication et de l'information, l'exemple de Baie-Saint-Paul (Québec, Canada) ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable,* [En ligne] http://www.a21l.qc.ca/9570_fr.html (page consultée le 15 juin 2011).